

INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACION PARA LA AGRICULTURA
INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE
INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE
INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERAÇÃO PARA A AGRICULTURA

JUNTA INTERAMERICANA DE AGRICULTURA

Informe de la Primera Reunión Ordinaria



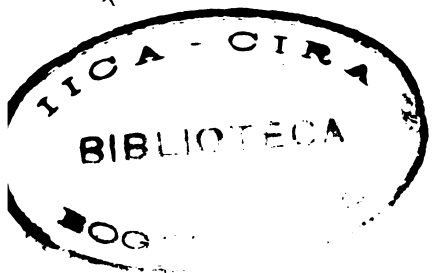
Buenos Aires, Argentina, 10-14 agosto, 1981

j 1981

FRANCAIS

Digitized by Google

CONF
XICA
JIA
X1839
1981



Alc. 20 D-48, 1931

R A P P O R T S

PREMIÈRE RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

PREMIÈRE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN D'AGRICULTURE

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE
DIRECTION DE CONFÉRENCES ET RÉUNIONS
DIRECTION GÉNÉRALE

1 9 3 1

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica, 9-12 juin 1981 (Première Partie)

Buenos Aires, Argentina, 7-8 août 1981 (Deuxième Partie)

This One



BXSR-XCO-3YQ9

TABLE DE CONTENU

Rapport de la Première Réunion Ordinaire
du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain
de Coopération pour l'Agriculture (IICA/CE/
ACTA 1(I-O/81)rev.)

Première Partie (San José, Costa Rica, 9-12 juin 1981)	1.1.1
Deuxième Partie (Buenos Aires, Argentina, 7-8 août 1981)	1.1.26

RESOLUTIONS

Financement du CATIE	2.1.1
----------------------	-------

PROJET DE RESOLUTION

Groupe d'Experts	3.1.1
La participation de la Femme au Processus de Développement Rural	3.1.3
Appui au Fonds Simon Bolivar	3.1.6

LISTE DE DOCUMENTS	4.1.1
--------------------	-------

IICA/CE/Acta 1 (I-O/81) rev.
12 juin 1981
Original: espagnol

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica
9-12 juin 1981

La Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, a eu lieu conformément à la décision arrêtée lors de la Première Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture (IICA/JIA/ACTA 1(I-E/81); Serie des Documents Officiels, pages 9-10, qui s'est déroulée au Siège Central de l'IICA à San José, Costa Rica, du 17 au 19 Février 1981.

I. PARTICIPANTS

Conformément aux Règlements du Comité Exécutif et à la Résolution IICA/JIA/Res.2(I-E/81), ont participé les personnes suivantes:

Délégués

Antonio T. Parsons, Argentine (Titulaire)
Gabriel Julio Maffei, Argentine
Carlos Borda Mendoza, Colombie (Titulaire)
Willy Loría, Costa Rica (Titulaire)
Patricia Drexler, Costa Rica
Oscar Chacón, Costa Rica
Luis Simón Figueroa, Chili (Titulaire)
Luis Alberto Sepúlveda, Chili
Quentin M. West, Etats Unis d'Amérique (Titulaire)
Martin Kriesberg, Etats Unis d'Amérique
David Lusby, Etats Unis d'Amérique
John S.L. Browman, Guyane (Titulaire)
Patrick Pahalan, Guyane
André Jean Louis, Haiti (Titulaire)
Francisco Ramos, Mexique (Titulaire)
Oswaldo Valdes, Mexique
Julio Castillo, Nicaragua (Titulaire)
Bernardo Ocaña, Panama (Titulaire)
Carlos Salcedo, Panama

1.1.2

Jaime Hoefken, Pérou (Titulaire)
Enrique Polo Miranda, Pérou
Fred W. van Amson, Surinam (Titulaire)

Ont également participé, en qualité d'observateurs et en accord avec le Règlement, les personnes suivantes:

Observateurs des Pays-Membres

André Renaud, Canada
Michael K. Warren, Canada
Mario René Moscoso, Guatemala
Oscar A. González, Guatemala
Guillermo Villanueva, République Dominicaine
Emilio Sposito, Venezuela
Francisco Morillo, Venezuela
Noel García, Venezuela

Observateurs Permanents

Peter Matthes, Allemagne Fédérale
Yong Hoon Lee, Corée
Jorge Carvallo Dafonte, Espagne
Pierre Peres, France
Abraham Toledo, Israël

De l'IICA ont participé: le Directeur Général, le Sous-Directeur Général, les Sous-Directeurs Généraux Adjointes pour la Coordination Externe, l'Administration et la Trésorerie, la Planification, et le Développement Rural, le Directeur des Conférences et Réunions, les Directeurs de Supervision et du Suivi des Opérations, et d'autres Directeurs et fonctionnaires.

II. SESSION INAUGURALE

La Session Inaugurale a débuté à 10 heures le mardi 9 juin, 1981.

En accord avec ce qui avait été établi lors de la Première Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture, réalisée au mois de février, le Comité Exécutif a débuté sa session sous la présidence de M. Willy Loría, Délégué Titulaire du Costa Rica, pays qui a été porté à la présidence à la réunion de février. M. Loría a souhaité la bienvenue aux assistants et a procédé à l'ouverture de l'élection du Président et du Secrétaire de la Première Réunion Ordinaire, suivant les articles 35 et 39 des Règlements du Comité Exécutif.

1.1.3

A ce moment, la Délégation d'Argentine demanda la parole et proposa de maintenir dans leur fonction les pays désignés au mois de février (Costa Rica pour Président et Panama pour Secrétaire).

La Délégation des Etats Unis demanda la lecture des articles mentionnés. Des copies du Règlement, et des articles correspondants furent distribués et lus par le Secrétariat. Le Directeur Général de l'IICA donna les explications demandées.

La Délégation des Etats Unis considéra qu'il était important que le Président du Comité Exécutif conserve la responsabilité, non seulement jusqu'à une nouvelle réunion, mais aussi pour une période plus longue, estimée à deux années. Par ailleurs, elle souligna avoir demandé que s'effectue une réunion du Comité Exécutif, immédiatement avant la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture, à Buenos Aires.

La Délégation des Etats Unis a appuyé la proposition de l'Argentine concernant la Présidence et le Secrétariat.

Le Directeur Général demanda que l'on suive les Règlements, jusqu'à ce que ceux-ci aient été approuvés par le Conseil Interaméricain d'Agriculture, avec les amendements qui y seraient introduits au cours de la réunion.

La Délégation de Panama se référant au Point 7 de l'Agenda Prévisoire (Règlements) appuya la position du Directeur Général, basée sur la Résolution IICA/JIA/Res.6(I-E/81) du mois de février.

A la suite d'une longue discussion relative aux règlements et à la présidence du Comité Exécutif pour le futur, et dans laquelle intervinrent les délégations du Panama, Chili et Mexique, le Président soumit au vote la proposition présentée par la Délégation de l'Argentine, qui fût secondée par les délégations du Chili et du Mexique. Les nominations du Costa Rica comme Président et de Panama comme Secrétaire furent approuvées à l'unanimité.

Par la suite, le Président, en accord avec l'Article 36 du Règlement, rappela qu'il convenait d'établir un ordre de préséance des pays pour occuper la Vice-Présidence de la Réunion. Un tirage au sort détermina la liste comme suit:

Premier Vice-Président	Nicaragua
Second Vice-Président	Mexique
Troisième Vice-Président	Guyane
Quatrième Vice-Président	Argentine
Cinquième Vice-Président	Pérou
Sixième Vice-Président	Chili
Septième Vice-Président	Surinam
Huitième Vice-Président	Etats Unis d'Amérique
Neuvième Vice-Président	Haiti
Dixième Vice-Président	Colombie

1.1.4

Puis, le Président passa la parole au Directeur Général de l'IICA, M. José Emilio G. Araujo, pour qu'il présente l'agenda de travail et donna une explication sur l'Agenda Provisoire présenté.

Le Directeur Général remercia les Délégués des pays membres du Comité pour leur présence, ainsi que les Délégués qui avaient désigné comme observateurs, tels que le Canada, Guatemala, la République Dominicaine et le Venezuela. Il a également remercié pour leur présence, les Observateurs Permanents des pays extracontinentaux comme l'Allemagne Fédérale, la Corée, l'Espagne, la France et Israël.

Le Directeur Général a poursuivi, exprimant sa reconnaissance au Canada et au Japon pour le don de l'équipement de traduction simultanée qui est utilisé pour la réunion. Il a signalé l'importance du Comité Exécutif, a rappelé l'Article 6 de la Convention de l'IICA où il est établi que le Comité Exécutif est un des organes de l'Institution en expliquant l'importance de ce fait et émit son désir pour que les pays membres y aient une participation active. Il lu et commenta l'Agenda Provisoire et donna les explications nécessaires sur les thèmes à traiter. Le Président offrit la parole pour que soit discuté l'ordre du jour inclu dans l'Agenda Provisoire. Ce thème donna lieu à un échange de vues auquel participèrent les délégations du Pérou, des Etats Unis, du Chili, du Panama, du Nicaragua, du Mexique, du Costa Rica, du Canada, et de l'Argentine. On y traita de questions relatives à l'approbation des Règlements, à la nécessité de créer une commission pour les étudier, aux questions de formes et de fonds des règlements, aux rapports financiers et au Programme-Budget.

Finalment, à la suite d'un long débat, l'Agenda et l'exposition des thèmes ainsi que leur ordre de présentation furent approuvés à l'unanimité; comme suit:

1. Installation du Comité Exécutif
2. Election du Président et du Rapporteur. Etablissement de l'ordre de préséance
3. Introduction à l'ordre du jour par le Directeur Général
4. Fixation des quote-parts annuelles des Etats Membres
5. Programme-Budget 1982-1983
6. Rapport Financier 1980
7. Règlements et Normes
 - a. Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture
 - b. Règlement du Comité Exécutif
 - c. Normes générales de fonctionnement de la Direction Générale de l'IICA

1.1.5

8. Evaluation du Fonds Simón Bolívar
9. Rapport préliminaire sur l'évaluation des programmes et des projets. Synthèse des évaluations réalisées jusqu'à présent
10. Analyse de la situation contractuelle du CATIE
11. Régime de pension du Directeur Général
12. Questions Diverses

(Révision de l'échelle des salaires du personnel professionnel de l'IJCA compte tenu des ajustements réalisés par l'OEA; Programmes de Santé Animale et de Santé Végétale (rapports d'avancement); Règlement et procédure pour la remise des décorations interaméricaines; études sur l'inflation à court et à long terme; Situation financière du CATIE. Pré-Requête présentée par la République de Chine (Taiwan)).

13. Ordre du jour de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Le Président proposa la formation de la Commission de Créances et les Délégations de Chili, des Etats Unis, du Mexique et du Pérou ont été suggérées. La proposition fut acceptée.

Par la suite, le Président proposa de former la Commission de rédaction. Y font partie les délégations de l'Argentine, de la Colombie, des Etats Unis d'Amérique et de Haiti. Cette motion fût approuvée à l'unanimité.

Il proposa, en accord avec les présentations faites par les différentes Délégations, l'incorporation d'une commission pour analyser les amendements introduits dans les Règlements du Conseil Interaméricain d'Agriculture et du Comité Exécutif, ainsi que les normes de fonctionnement de la Direction Générale de l'IICA. La constitution d'une Commission composée des représentants des Délégations du Canada, Chili, des Etats Unis d'Amérique et Mexique, fût approuvée. La Délégation de Guyane, qui est composée de deux membres, offrit que l'un d'eux participe à cette commission, ce qui fût accepté. L'intégration de cette commission fût approuvée à l'unanimité et elle fût chargée de présenter un rapport pour la séance plénière le jeudi 11 juin à midi. La commission fût formée en accord avec les stipulations du Chapitre VII (Commissions) du Règlement du Comité Exécutif. La Commission devra présenter son rapport sur les amendements qui touchent des aspects importants des Règlements.

On fixa au mardi 9 juin, à 18 heures, la date limite pour présenter des amendements annexes aux Règlements et aux Normes.

III. PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

La première séance plénière débuta le mardi 9 juin à 14 heures.

1.1.6

Le Président demanda aux délégations qui auraient à traiter des questions distinctes de celles établies à l'ordre du jour, de les présenter le mercredi 10 juin à 14 heures, ce qui fût approuvé à l'unanimité.

Puis, la session fût suivie en abordant le Point 4 de l'Agenda:

1. Fixation des cotisations annuelles des Pays Membres

Le Président donna la parole au Directeur Général qui, à son tour, la céda à M. Don L. Shurtleff, Sous-Directeur Général Adjoint pour l'Administration et la Trésorerie qui présenta le document IICA/CE/Doc.6/81, intitulé "Rapport additionnel sur les procédures pour le calcul des cotisations des Etats Membres de l'IICA", demandant à ce qu'il soit lu par le Secrétariat Technique. Ceci fut approuvé par la Présidence. On procéda à la lecture du document en question.

A la suite, l'orateur donna une explication sur le thème, élargissant le contenu du document et faisant quelques références au projet de Programme-Budget pour 1982-1983.

Le Président offrit la parole. En l'absence d'observations, le Document 6/81 fut reçu à l'unanimité.

2. Projet de Programme-Budget 1982-1983

Le Président céda la parole au Directeur Général celui-ci, à son tour, présenta M. Fernando Suarez de Castro, Directeur de la Programmation à l'IICA, qui procéda à l'explication du contenu du document IICA/JIA/Doc.10(81), Projet du Programme-Budget 1982-1983. On donna les explications nécessaires et on signala que le document tant dans sa forme comme dans sa conception, suit les lignes des programmes de budget antérieurs, avec la différence qu'il s'agit cette fois-ci d'un programme de budget bi-annuel.

Par la suite un débat se déroula en relation avec le contenu du document, à l'élaboration duquel ont participé, particulièrement, les délégations des Etats Unis d'Amérique, d'Argentine, du Mexique et de Guyane, ainsi que le Directeur Général de l'IICA et l'exposant lui-même.

Comme il avait été demandé des éclaircissements relatifs à la forme de présentation de certains tableaux et chiffres de données comparatives avec l'année 1981, particulièrement au niveau des zones, lignes d'action et projets, le Président leva la session pour une pause.

IV. DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La deuxième séance plénière s'ouvrit à 17 heures 30, sous la présidence du Délégué du Nicaragua, en l'absence du Président en charge.

1.1.7

Le Président en exercice offrit la parole au Directeur Général, qui fournit l'information sur le thème, principalement à la demande de précisions de la part du délégué de la Guyane, amplifiant la partie concernant les concepts relatifs à l'augmentation des ressources de l'IICA et à l'augmentation des activités dans les domaines techniques, de même que les procédés de contrôle technique et administratif. Ces explications furent acceptées par la Délégation de Guyane.

Ensuite, et avec l'accord des participants, le Président laissa en suspens le Point 5 de l'Agenda (Programme-Budget 1982-1983) jusqu'à ce qu'aient été présentés les nouveaux tableaux sollicités, dans la matinée de mercredi 10 juin. On passa au Point 6 de l'Agenda.

3. Rapports Financiers 1980

Le Président accorda la parole au Directeur Général qui, après une brève explication, la passa à M. Don L. Shurtleff, Sous-Directeur Général Adjoint pour l'Administration et la Trésorerie. Le thème a été présenté, en se fondant sur un chapitre du document IICA/JIA/Doc.13/81, intitulé "Résumé et Analyse des états financiers". M. Shurtleff se mit ensuite à la disposition des participants pour répondre à leur questions.

Le Président offrit la parole et un débat, auquel participèrent principalement les délégations des Etats Unis, de l'Argentine, du Canada et de la Guyane, s'ouvrit.

Bien que les réponses aient satisfait les participants, la Délégation de Guyane, considérant que le document présentait de nombreux points importants à considérer, suggéra que la séance soit levée et que l'on reprenne la discussion sur le thème le mercredi 10 juin à la première heure.

Le Président présenta cette suggestion, avec la remarque du Directeur Général qui considéra que cela permettrait de présenter le Document IICA/CE/Doc.14/81 "Rapport sur les coûts de Supervision Technique et Appui Institutionnel et l'Application des Fonds", comme information. La Délégation de Panama demanda une information plus complète sur les annexes du document.

Le Président soumit à l'approbation la suggestion qui fût approuvée à l'unanimité, et c'est ainsi que fut acceptée la décision de continuer la discussion le lendemain, mercredi 10 juin.

V. TROISIEME SÉANCE PLÉNIÈRE

La Troisième Séance Plénière a débuté le 10 juin à 9:15 heures.

Le Président ouvrit la séance et donna la parole au Directeur des Finances de l'IICA, M. Efrain Morales, pour enrichir l'information concernant le point 6 de l'ordre du jour (Rapports financiers 1980), en se basant sur les comptes-rendus d'audit et de finances du document Rapports Financiers, en accord avec les demandes présentées le jour précédent par plusieurs délégations, dont celle de Guyane.

1.1.8

Les explications demandées furent données à la satisfaction générale du groupe. Il y eut peu de questions sur le thème et la Délégation de Panama demanda au Directeur Général que, pour la prochaine présentation d'un rapport de cette nature, soit utilisé un système semblable à celui qui a été employé par M. Morales et qu'il soit donné d'avantage de temps pour analyser le document. Par ailleurs, elle considéra que, lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif, un membre du personnel de l'IICA devrait donner une explication comme celle-ci, et qu'elle soit incluse dans l'Agenda.

La Délégation de Guyana présenta ses remerciements pour la présentation et appuya la motion de la Délégation de Panama.

Le document intitulé Rapports Financiers (IICA/JIA/Doc.11/81) fut reçu par le Comité Exécutif et on décida de le transmettre à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Le Président demanda à ce que soit présenté le document IICA/CE/Doc.14/81 intitulé "Coûts de Supervision Technique et d'Appui Institutionnel et d'Application des Fonds", comme suite à la présentation du Rapport Financier. M. Morales présenta le thème et le Président accorda la parole aux pays.

La question des "overheads" et leur importance dans les procédés administratifs, de programmation et techniques, de l'Institution fut le thème central du débat dans lequel intervinrent particulièrement les délégations des Etats Unis et du Panama. M. Morales expliqua que la disposition concernant la perception des "overheads" est récente, et qu'elle a été établie pour couvrir des déficits sur des exercices antérieurs et que, en outre, certains coûts sont établis dans le cadre d'accord spécifiques pour l'appui direct aux pays.

La Délégation des Etats Unis considéra qu'il s'agissait d'une affaire de politique institutionnelle; l'opinion est partagée par le Directeur Général qui suggère qu'il conviendrait bien d'établir des normes spécifiques pour la conduite des accords, conventions, contributions, et donations qui constituent les ressources extra-quota de l'institution, en séparant ce qui a trait à l'aide au pays de ce qui concerne l'administration proprement dite.

La Délégation de Panama en réponse aux idées présentées par la Délégation des Etats Unis, répondit en séparant, dans les ressources extra-quota, celles qui ne déterminent pas d'engagement économique pour l'IICA et celles qui ont un composant financier. Par ailleurs, elle manifesta sa préoccupation à cause du grand nombre de projets et de leur diversité, ce qui, à son avis, pourrait affecter les capacités du Siège Central en provoquant éventuellement une croissance disproportionnée. Elle exprima la nécessité de réfléchir sur cette question et appuya l'idée de normaliser l'administration des conventions, contributions et donations. Le Directeur Général fournit une ample explication et informa que l'IICA s'orientait vers une recherche de ressources extra-quota à la demande du Comité Directeur et en accord avec l'article 4 de la nouvelle Convention. Il présenta de nombreux exemples et donna son accord sur la préparation de normes.

On leva la séance pour une pause.

VI. QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La Quatrième Séance Plénière s'ouvrit le 10 juin à 11:30 heures.

Le Président accorda la parole pour continuer sur le thème antérieur. Le Canada et les Etats Unis intervinrent, en mentionnant que le fonds extra-quota est complexe et qu'en conséquence il conviendrait de donner plus d'informations sur ce que sont les contracts spécifiques. S'agissant des contributions, donations ou conventions qui n'impliquent pas d'engagement économique de l'IICA, fut proposée la création d'une sorte de commission qui suive cette affaire pour en informer le Comité Exécutif, sans que pour cela soit demandé de relation détaillée des diverses rubriques de dépenses.

Le Directeur Général remercia l'intervention et manifesta l'espoir que le Comité Exécutif reçoive un document sur cette affaire, lorsque le Conseil Interaméricain d'Agriculture le recommandera.

En l'absence d'autres interventions, les documents "Etats Financiers" (IICA/JIA/Doc.11/81) et "Coûts de Supervision et d'Appui Technique" (IICA/CE/Doc.4/81) furent acceptés et transmis au Conseil Interaméricain d'Agriculture.

La Délégation des Etats Unis demanda à nouveau la parole et rappela avoir suggéré que le cas des Etats Financiers (Doc.14/81) soit révisé lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif, à Buenos Aires, en présentant un état des ressources extra-quota. Le Président signala l'accord de la Direction Général et mit fin à la discussion sur le thème.

On donna ensuite la parole au Directeur de la Programmation de l'IICA pour qu'il présente les tableaux complémentaires au Projet de Programme-Budget qui furent demandés le 9 juin, lors de la présentation du sujet.

M. Suarez de Castro présenta et expliqua les trois tableaux additionnels, qui provoquèrent quelques questions émanant des délégations des Etats Unis et de l'Argentine.

On indiqua que certains transferts sont fondés sur des programmes de la Sous-Direction Générale Adjointe pour le Développement Rural et du Projet des Tropiques (Ligne IV) et que les augmentations de la Ligne VII correspondaient à une croissance du nombre de projets dans cette ligne de part l'intérêt manifesté par les pays. Le Directeur Général précisa que le Programme des Tropiques comprend maintenant les régions de l'Amérique Centrale, le Paraguay, les Caraïbes et le Nord de l'Argentine, et lut l'avant projet d'un document qui devra être étudié en séance plénière, ce qui motiva une autre observation de la Délégation des Etats Unis sur le nombre des recommandations approuvées à la VIII Conférence Interaméricaine sur l'Agriculture d'avril au Chili, qui pourraient justifier de grands efforts de la part de l'IICA. En même temps il demanda qu'on tienne compte des processus inflationnistes et des possibles changements dans les politiques gouvernementales concernant des réductions budgétaires et insista une autre fois pour que soit révisé au mois d'Août, le projet de Programme-Budget pour 1983.

1.1.10

Le Directeur Général expliqua longuement les recommandations du Chili, et affirma que tous les projets se réaliseraient avec des ressources extra-quota et que le noyau de professionnels de l'IICA n'excéderait pas le nombre de 200 techniciens.

Le Président lut le projet du document suivant, et qui fut approuvé à l'unanimité:

1. Document N° 6: "Information Additionnelle sur les procédures de Calcul des cotisations des Etats Membres de l'IICA".
2. Rapports Financiers (Document IICA/JIA/Doc.11/81)
3. "Coûts de Supervision Technique, d'Appui Institutionnel et de l'application des fonds" (IICA/CE/Doc.14/81)

"Le Comité Exécutif, au cours de sa Première Réunion Ordinaire, a reçu les documents et les a transmis au Conseil Interaméricain d'Agriculture, le passant à son approbation, en recommandant que le document 14 et la résolution sur les contrats, contributions, conventions et donations, soit détaillés en séparant les ressources frappés de coûts de supervision technique et appui institutionnel, de celles qui constituent l'appui simple et les donations".

4. Projet de Programme-Budget 1982-1983 (IICA/JIA/Doc.10/81)

"Le Comité Exécutif en sa Première Réunion Ordinaire a reçu le document et les informations relatives avec réserves quant aux effets inflationniste et de gonflement dans les différentes lignes; ainsi, il remet l'analyse des Projets de Résolution sur le Programme-Budget aux soins d'une séance spéciale de ce même Comité qui se réalisera les 7 et 8 Août à Buenos Aires, en Argentine, pour le transmettre lors de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricaine d'Agriculture".

Evaluation du Fonds Simon Bolivar (Point 8 de l'ordre du jour)

Le Président donna la parole à M. Guillermo Guerra, Directeur du Fonds Simon Bolivar, qui effectua une présentation audiovisuelle du sujet.

Suite à une demande d'explication sur le même point de la Délégation du Panama, une réponse fut donnée, et considérant l'heure avancée le Président leva la séance.

VII. CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La Cinquième Séance Plénière s'ouvrit le 10 juin à 15 heures, avec la suite de la présentation de M. Guerra sur le document d'Evaluation du Fonds Simon Bolivar (IICA/CE/Doc.5/81).

Le Président donna la parole, et les diverses délégations, dont celles de Panama, Costa Rica et Nicaragua, manifestèrent leur appui aux actions du Fonds.

La Délégation du Vénézuéla fit savoir que son gouvernement attendait les résultats de l'évaluation et prendrait acte des ajustements ou des formes possibles de continuer son apport, suivant ce qui serait décidé à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Le Directeur Général profita de l'occasion pour mentionner la Résolution de 1973 (Santiago du Chili) sur les apports du Fonds de Fideicomis, citant des exemples d'apports de pays extra-continentaux, en particulier de l'Espagne, de même que l'ouverture de compte de coopération technique et d'urgence pour la Santé Animale et la Santé Végétale auquel les pays peuvent apporter leur contribution.

La Délégation de Panama, suite aux expositions sur le Fonds Simon Bolivar, proposa une motion de solidarité pour les gestions réalisées par la Direction Générale pour que le gouvernement de Vénézuéla continue d'appuyer le Fonds Simon Bolivar. Cette motion fut soutenue par la Délégation du Nicaragua et la Présidence sollicita au Secrétariat Technique d'en prendre note. Ceci motiva un projet de résolution, présenté par la Délégation de Panama, qui sera transmise au Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Evaluation de Programmes et Projets et Synthèse des Evaluations Réalisées à la date (Point 9 de l'ordre du jour, documents IICA/CE/Doc.2 et 3/81)

Le Président demanda au Directeur de l'Evaluation de l'IICA, M. Miguel Angel Araujo, d'exposer les thèmes présentés dans les documents 2 et 3, après distribution d'un projet de résolution.

Le Directeur d'Evaluation fit une ample exposition des sujets présentés, ce qui donna lieu au débat où intervinrent particulièrement les délégations de l'Argentine, de Surinam, du Canada, des Etats Unis, du Chile, de la Guyane, du Mexique et du Vénézuéla.

Le débat se centra sur la nécessité de présenter dans les évaluations une relation intrant-extrant en termes quantifiables, du point de vue des résultats des projets de l'IICA. Cette idée, exposée par la Délégation de l'Argentine, fut appuyée par la Délégation de Surinam, même lorsque d'autres délégations comme celle du Canada qui, bien que soutenant l'idée, soulignèrent que les documents présentés constituent une synthèse et que d'autres documents plus complets devraient exister.

Le Directeur Général expliqua la situation et précisa que les rapports complets sur les projets évalués étaient disponibles dans la bibliothèque de l'IICA et qu'ils pourraient être consultés au demande des intéressés.

La Délégation des Etats Unis reconnit l'effort fait, qu'elle considéra comme un bon sommaire mais souligna le montant limité des ressources concernées comme élément limitant l'impact et les résultats des projets. Elle demanda que l'IICA dispose d'un noyau plus important d'orientateurs dans les domaines techniques et que l'on incorpore les recommandations des rapports d'évaluation dans la conduite des autres projets de l'IICA.

L'orateur donna les explications correspondantes et le Directeur Général manifesta sa satisfaction pour l'intérêt porté par les pays aux processus d'évaluation et son accord avec l'idée présentée par le Mexique, d'un schéma global d'évaluation qu'incluerait aussi bien les bénéficiaires de type économique, dérivés des projets, que ceux de type social. La Délégation d'Argentine donna son accord, de même que la délégation de Venezuela qui considéra que les projets devraient refléter les ressources et les termes pour leur développement et demanda à ce que les démarches d'évaluation et de planification en général prennent ces éléments en compte.

Cette position fut soutenue entièrement par la Délégation de Guyane, qui demanda en plus une explication sur la relation que l'IICA entretient avec les autres organismes internationaux, particulièrement dans le domaine de la méthodologie de l'évaluation. Le Directeur Général donna les éclaircissements nécessaires, mentionnant les cours PEPA organisés en collaboration avec la BID.

Le Président présenta ses remerciements pour les explications données, et à la suite d'une même présentation du document 2, relatif à la progression des évaluations de projets dans l'année en cours, demanda au Secrétariat de lire l'avant projet de résolution pour créer un groupe d'experts qui analyseraient les documents de base de l'IICA dans le cadre de la Convention de 1979, et les projections de travail pour la programmation future de l'Institut, en tenant en compte les rapports d'évaluation présentés.

Le Secrétariat Technique lut l'avant projet qui fut reçu par l'assemblée avec les autres documents présentés, et il fut décidé de les transmettre à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Avant de lever la séance, la Délégation des Etats Unis demanda que soit augmenté le temps destiné au Comité qui travaille sur les Règlements et normes, car ce dernier semblait connaître un retard dans son travail. Le Directeur Général affirma que si une prolongation était accordée jusqu'à jeudi, dans l'après-midi, le travail serait terminé et le Comité Exécutif pourrait clore la réunion dans l'après-midi du vendredi. L'assemblée approuva la motion.

La séance fut levée à 18:30 heures.

VIII. SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La Sixième Séance Plénière débuta le jeudi 11 juin à 9:15 heures.

Le Président ouvrit la séance et donna la parole au Directeur d'Évaluation de l'IICA pour l'exposition du point 10 de l'ordre du jour intitulé "Rapport sur la situation contractuelle du CATIE" (IICA/CE/Doc.4/81).

Le Directeur d'Évaluation, M. Miguel Angel Araujo, exposa le thème en présentant les points les plus importants du document préparé par la Commission ad hoc.

1.1.13

Une fois achevée l'exposition, le Président donna la parole et le Directeur Général intervint pour demander que soit présenté le document "Situation Financière du CATIE" (IICA/CE/Doc.16/81) puisque le sujet est directement relationné avec le thème. Le Président sollicite l'opinion de l'assemblée et l'inclusion du document présenté par M. Jaime Acosta, Audit Interne de l'IICA, fut approuvée.

Le Président présenta ses remerciements pour la présentation et fit un bref rappel du thème manifestant la nécessité de résoudre la situation du CATIE, pour maintenir en opération une institution qui a apporté tellement au développement agricole de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

La Délégation du Costa Rica exprima un doute sur les possibles implications légales qu'aurait la résiliation du contrat entre l'IICA et le Gouvernement du Costa Rica pour la constitution d'une association civile dénommée Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE). Ce doute fut dissipé par le Directeur Général qui ajouta que l'IICA assurait la responsabilité sur l'indemnisation des fonctionnaires qui pourraient se retirer en accord avec les lois du pays, et en ce qui concerne les biens; il cita l'article 22 du contrat qui établit les procédures à suivre.

La Délégation des Etats Unis insista sur l'importance des investissements effectués au CATIE par les pays d'Amérique au cours des années passées et manifesta qu'il conviendrait de faire les efforts nécessaires pour sauver cette institution, établissant les possibilités de créer une sorte de conseil technique consultatif du CATIE qui étudierait le futur de l'institution à moyen et long terme. Elle considéra également que les possibles changements à l'IICA ne devraient pas affecter le futur du CATIE, surtout en matière de recherche. Le Directeur Général manifesta son accord avec la position de la Délégation des Etats Unis pour ce qui concerne l'indépendance de la recherche au CATIE en relation avec les changements qui se produiraient à l'IICA. Il fit une analyse du modèle opérationnel utilisé par le CATIE qui, selon lui a échoué par manque des mécanismes de contrôle et qui, dans les Centres Internationaux de Recherche existent. Il appuya la création d'un Conseil Technique pour le CATIE dont les fonctions seraient:

- a. approbation du programme technique
- b. approbation du programme-budget du CATIE

Ces deux thèmes seraient inclus dans le programme-budget de l'IICA et seraient sujets au même processus de contrôle d'audit que les autres programmes de l'institution. Les Membres actuels du CATIE et d'autres personnalités du Continent, choisies par le Conseil Interaméricain d'Agriculture, auquel seront présentés les rapports correspondants, pourront être représentés dans ce Conseil Technique.

Il demanda également l'aval pour pouvoir poursuivre le paiement des salaires du personnel du CATIE. Cet aval serait garanti par les terres du CATIE. Une autre possible source de financement est la Banque Centroaméricaine d'Intégration Economique (BCIE) sur la base des fonds que ROCAP maintient dans cette banque.

1.1.14

En réponse à la question du Délégué des Etats Unis concernant le paiement du prêt, on indiqua que l'unique façon possible consistait à engager la cotisation de l'IICA dans l'espoir que des augmentations substantielles dans la production commerciale du CATIE permettrait de régler quelques unes de ses dépenses d'opération. Il donna des explications sur les avances de la cotisation de 1962 proposées pour le CATIE.

Le Président exprima l'accord de tous, concernant le renforcement du CATIE et le fait que le point essentiel est le manque d'un financement adéquat. Il considéra que le gouvernement du Costa Rica serait disposé à réviser sa position relative au contrat, dans l'état actuel des choses. Il manifesta que l'urgence est de nature telle que l'aval devrait être donné immédiatement avec l'appui du Comité Exécutif de l'IICA.

La Délégation de Surinam intervint pour manifester son inquiétude sur les effets que l'augmentation de production des entreprises commerciales du CATIE pourrait avoir sur les producteurs individuels de la région.

On leva la séance pour une pause.

IX. SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La Septième Séance Plénière s'ouvrit à 11:45 heures par la réponse du Président à la Délégation de Surinam, qui nia la possibilité d'une concurrence de la production de café du CATIE avec les agriculteurs de la zone.

La Délégation de Haiti manifesta son intérêt dans cette affaire et exprima son désir de connaître quelques détails sur les possibilités qu'aurait le Costa Rica de continuer avec le CATIE.

La Délégation du Guatemala manifesta son appui aux recommandations de la Commission d'analyse: cependant, elle manifesta sa préoccupation sur l'extention des programmes du CATIE et quelques aspects en relation avec les cotisations de ses membres, qui sont également membres de l'IICA.

Le Directeur Général expliqua que, jamais il n'avait été prévu que le CATIE aurait compétence exclusivement centro-américaine, mais plutôt au niveau du tropique américain, ce qui est logique si on considère que les travaux de recherche ne peuvent avoir de limites géographiques. Il cita quelques exemples, donc celui, du Centre International pour l'Amélioration du Maïs et du Blé (CIMMYT). En ce qui concerne le problème des cotisations, il cita l'exemple de PROMECAFE et d'autres, expliquant qu'il ne considèrerait pas qu'il y avait duplication par le fait d'être membre du CATIE et participant de l'IICA.

Il s'en suivit une brève intervention du Directeur du CATIE M. Gilberto Páez, qui manifesta pas être inquiet de la couverture géographique du CATIE, même lorsqu'il exprima qu'elle était très dépendante des ressources externes. Il fit des commentaires sur de nouveaux projets comme, par exemple, un projet d'agro-énergie qui se développera avec l'appui du Brésil.

1.1.15

Le Président demanda à la Délégation de Haiti de répéter sa question, ce qui fut fait. Le Président affirma que le Costa Rica désirait aider le CATIE et demanda aussi l'aide du Comité Exécutif a fin d'obtenir les ressources nécessaires.

La Délégation de Panama exprima ses inquiétudes sur quelques aspects peu clairs dans le document 4, comme par exemple ce qui concerne la recherche et demanda que l'on insiste particulièrement sur l'assignation du CATIE à l'IICA, ce qui méritait une analyse plus important. Elle manifesta que l'avant-projet de résolution pour la création d'un groupe de cinq experts pourrait servir pour faire cette analyse, demandant que dans ce groupe soit inclu un représentant des pays-membres du CATIE, particulièrement le Costa Rica.

La Délégation du Chili considéra que l'on avait beaucoup parlé des buts et du renforcement du CATIE; mais que le point principal reposait sur la nécessité d'obtenir de l'argent pour financer des obligations immédiates. Elle se rendait compte qu'il existait un conseil du CATIE mais que celui-ci n'avait pas de ressources et demandait son aide à l'IICA, qui à son tour sollicitait l'accord du Comité Exécutif pour l'aval correspondant; ce qui est logique s'il prétend sauvegarder sa garantie et son argent. Elle proposa, concrètement, que le Comité Exécutif approuva que l'IICA accorde l'aval pour obtenir les ressources en s'en réservant l'administration et le contrôle. Dans l'intervalle, le Conseil du CATIE continuerait à diriger la programmation de la recherche et de l'enseignement et on arriverait ainsi à la Réunion du Conseil Interaméricain d'Agriculture à Buenos Aires, où seraient présentées des solutions globales à ce problème.

La Délégation des Etats Unis exprima son accord sur la proposition de la Délégation du Chili et soutint cette dernière.

La Délégation du Vénézeuela ce solidarisa avec l'idée exprimée par l'IICA en vue de modifier l'organisation du CATIE et dit qu'elle était en mesure de transmettre à son gouvernement une demande d'autorisation pour participer au Comité Technique proposé.

Le Directeur Général prit la parole pour préciser quelques concepts exprimés pendant le débat en disant qu'il ne considèrait pas qu'il serait plus difficile pour le CATIE d'obtenir des ressources externes avec le soutien de l'IICA, vu que l'Institut avait acquis une grande expérience dans l'art d'obtenir des appuis et des ressources externes; il a cité l'exemple de la donation du ROCAP à PROMECAFE. Il a également dit que l'analyse faite par la commission avait été très sérieuse et que beaucoup de réflexion avait été consacrée à cette affaire. Il a accepté que le groupe de cinq personnalités donne son soutien au CATIE, dans le cadre d'un schéma prospectif pour l'IICA, mais il a attiré l'attention sur le fait qu'il y avaient des points importants qui devaient recevoir des solutions immédiates, comme par exemple, la revision du contrat du CATIE. Il a précisé que le problème devait être résolu tout de suite et il a exprimé son accord sur la proposition du Délégué du Chili, pour que, par consentement, le Comité Exécutif manifeste son accord pour que l'IICA puisse obtenir un prêt et transmettre ensuite au Conseil Interaméricain d'Agriculture un projet de résolution. La participation de l'IICA porterait seulement sur les aspects financiers et comptables du CATIE et non sur les aspects techniques.

1.1.16

La Délégation de Guyane donna son soutien total pour la survie du CATIE et manifesta quelques doutes en ce qui concerne la légalité d'une sollicitude de prêt à la banque, suggérant qu'on pourrait utiliser le Fond Général de Travail de l'IICA. Le Directeur Général précisa qu'une avance de US\$ 600.000 du Fond Général de Travail avait déjà été faite, de sorte que le solde du dit compte était très faible. D'autre part, il souligna que le prêt bancaire aurait des intérêts très bas.

La Délégation de Panama fit savoir qu'elle comprenait qu'un consensus était acquis sur la demande du Directeur Général concernant une déclaration d'intentions qui permettrait d'obtenir le prêt. De même elle nota que la participation de l'IICA dans les affaires financières et comptables du CATIE devait être transitoire jusqu'à ce que ce dernier satisfasse les exigences comptables de l'IICA, vu que la crise s'était produite uniquement à cause de la situation administrative du CATIE.

La Délégation des Etats Unis demanda, vu que le Comité Exécutif était très proche d'un accord, que l'on passe à un autre sujet de l'Agenda.

Le Président précisa que le consensus auquel on était arrivé consistait à donner à l'IICA un accord pour qu'il donne sa caution (avec ses terrains) afin d'obtenir un prêt bancaire, soit pour un montant qui permette de résoudre les problèmes immédiats soit pour un montant supérieur pour faire face à la totalité de la dette. Le Comité Exécutif approuverait plus tard un projet de résolution qui serait transmis au Conseil Interaméricain d'Agriculture au cours de sa réunion à Buenos Aires.

Ceci a provoqué une intervention du Canada, qui suggera la possibilité de régler directement l'affaire. La Délégation du Chili insista pour que ce soit le Conseil du CATIE qui habilite l'IICA pour la gestion administrative postérieurement au prêt.

X. HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La Huitième Séance Plénière commença à 15 heures 15. Le Président ouvrit la séance en considérant le point 11 de l'ordre du jour.

Régime de Pension du Directeur Général (IICA/JIA/CG/Doc.8/81)

Le Directeur Général donna quelques explications sur ce sujet, en précisant que la première page du document distribué antérieurement avait été modifiée pour y introduire quelques changements demandés par le pays qui avait présenté le sujet, au cours de la Première Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture, en février. Cette affaire remonte à l'année 1969, quand elle fut débattue pour la première fois par le Secrétaire Général de la OEA; le débat étant ouvert par le Président, il y a eu des remarques faites par les délégations des Etats Unis et de Panama concernant divers aspects tels que l'augmentation ou l'actualisation des pensions, les salaires précédents, et le point 6 de la page 2 du document.

Le Directeur Général apporta d'amples explications sur les observations faites. La Délégation de Colombie suggéra que l'on pourrait transmettre au Comité Exécutif, au cours de la réunion préalable à celle du Conseil Interaméricain d'Agriculture à Buenos Aires, le texte original présenté par la Délégation de son pays, vu que le point 2 actuel était une interprétation juridique de la OEA, dont le rapport serait distribué, en liaison avec ce sujet, à la réunion du Comité Exécutif à Buenos Aires.

Le Président demanda que l'on passe au point 12 (Questions Diverses) de l'ordre du jour.

a. Révision de l'échelle des salaires du Personnel Professionnel International compte tenu des ajustements réalisés par l'OEA

Avec la permission du Président, Monsieur Humberto Rosado, Directeur du Personnel de l'IICA, présenta le sujet. M. Rosado effectua son exposé en présentant des exemples et en faisant ressortir les différences antérieures et actuelles. Il fit référence en particulier aux charges du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint de la OEA, qui sont électives et qui ont une réglementation spéciale, qui ne pourrait pas s'appliquer au cas du Sous-Directeur Général de l'IICA qui est nommé par le Directeur Général.

La Délégation des Etats Unis demanda des renseignements sur les ajustements par siège, qui lui furent donnés par le Directeur Général.

Il n'y avait pas d'autres observations, et en conséquence, le document IICA/CE/Doc.15/81 fut accepté et il fut convenu de le transmettre au Conseil Interaméricain d'Agriculture, pour sa Première Réunion Ordinaire, à Buenos Aires.

b. Programmes de Santé Animale et de Santé Végétale

Le Président céda la parole à Monsieur Francis Mulhern, Directeur du Programme de Santé Animale de l'IICA, qui présenta un exposé audio-visuel sur les progrès de ce programme.

Un échange animé d'opinions se produisit, auquel participèrent principalement les délégations des Etats Unis et de Guyana. Le principal thème de la discussion concernait la gestion des Centres de Zoonosis et Aftosa en relation avec les programmes de la OPS.

On expliqua que les plus grands efforts furent réalisés pour préciser aux représentants des pays membres ce que sont les programmes de l'IICA et de l'OPS dans ces zones, de sorte qu'il n'y avait pas de duplication d'efforts au cours des réunions respectives.

On félicita Monsieur Mulhern pour les progrès réalisés.

Le Président suspendit ensuite la réunion, pour une pause.

XI. NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

En l'absence du Président en titre, le Premier Vice-Président (Nicaragua) assumait la présidence de la réunion et demanda à Monsieur Federico Dao de

présenter le rapport d'avancement du Programme de Santé Végétal, au cours duquel de nombreuses explications sur le sujet furent données.

Un court débat eut lieu, au cours duquel intervinrent les délégations des Etats Unis, de Panama et Guatemala, et toutes les questions soulevées par M. Dao furent résolues.

c. Règlements sur les distinctions interaméricaines et présentation des candidats

Le Directeur Général présentant le sujet souligna l'adéquation réalisée dans les Règlements déjà approuvés pour que les actuels organes directeurs de l'institution puissent remettre les prix.

On distribua des copies des candidatures présentées jusqu'à lors pour les prix de 1981 et le Secrétaire Technique du Comité Exécutif demanda l'indication de cette organe pour les cas où se sont présentés plusieurs candidats pour un même prix. Il y eut un accord général pour que l'on previenne les pays afin de laisser un seul candidat pour chaque cas.

Le Directeur Général, à une question de la Délégation de Guyana, répondit qu'il y avait trois possibilités pour l'adjudication des prix:

- a) que le Conseil Interaméricain d'Agriculture remette les prix tous les deux ans;
- b) que le Comité Exécutif le fasse une année et le Conseil Interaméricain d'Agriculture, l'année suivante;
- c) que le Conseil Interaméricain d'Agriculture remette des prix pour deux ans.

Le Comité Exécutif accepta l'actualisation des Règlements et décida de renvoyer les décisions sur le système de remise des prix à la réunion du Conseil Interaméricain d'Agriculture à Buenos Aires.

d. Sollicitude de la République de Chine pour entrer comme Observateur Permanent auprès de l'IICA

Ensuite, le Président en exercice donna la parole au Directeur Général qui lut la lettre présentée, au nom de son gouvernement, par l'Ambassadeur de la République de Chine au Costa Rica. Il expliqua qu'il s'agissait seulement de la porter à la connaissance du Comité Exécutif et sollicita l'accord de ce dernier pour passer cette affaire à la Réunion du Conseil Interaméricain d'Agriculture, à Buenos Aires.

La séance fut levée à 6:25 heures.

XII. DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La Dixième Séance Plénière du Comité Exécutif, lors de sa Première Réunion Ordinaire, débuta à 9:15 heures, vendredi 12 juin.

Le Président donna la parole au Dr. Enrique Vigués, Directeur des Analyses de Politiques de l'IICA, qui présenta une exposition détaillée de l'un des thèmes inclus dans le point 12 de l'ordre du jour: Thèmes Divers.

e. La pression inflationniste dans les pays d'Amérique Latine et son impact sur le budget de l'IICA

Le Dr. Vigués traita ce sujet sur la base du Document IICA/CE/Doc.8(81), analysant ainsi les phénomènes inflationnistes dans divers pays membres de l'institution, ainsi que les tendances actuelles et leurs projections dans le futur; cette exposition fut illustrée par de nombreux exemples.

Monsieur le Président présenta ses remerciements pour la présentation et céda la parole aux participants; il s'en suivit un intéressant débat dans lequel eurent lieu diverses interventions, principalement des délégations des Etats Unis d'Amérique, et du Canada, ainsi que celle du Directeur Général de l'IICA.

De ces débats, il en est ressorti clairement que, bien que l'IICA ait été affecté par les mouvements inflationnistes, il a prit des mesures qui lui ont permis de s'accomoder aux dits mouvements; il a pu augmenter son personnel et ses activités, même s'il est évident qu'il existe le danger que la qualité de ces activités soit atteinte à cause de l'impossibilité de pouvoir employer du personnel du plus haut niveau; ce problème qui pourra se présenter à l'avenir a été mentionné par plusieurs délégations au cours de cette réunion.

Sans plus d'observations, le Document IICA/CE/Doc.8(81) fut approuvé par cette séance plénière du Comité Exécutif et transmis au Conseil Interaméricain d'Agriculture, pour sa Première Réunion Ordinaire à Buenos Aires.

Cependant, le Directeur Général demanda la parole pour préciser et éclairer que, en présentant le Document 8 au Conseil Interaméricain d'Agriculture, une sollicitude d'augmentation de 10% du budget sera présentée, augmentation correspondante à l'inflation des années 1984 et 1985 et à cet effet, il donna des explications sur les caractéristiques d'un Fonds destiné à ces fins.

Cette intervention provoqua quelques questions de la part des Délégués des Etats Unis d'Amérique et du Canada et qui furent satisfaites par une explication du Directeur Général évoquant une étude qu'est en train de réaliser l'IICA sur un compte appelé Compte Spécial de Réserve de même nature que celui que la FAO maintient depuis 1974, et qui sert de compte transitoire pour compenser les effets inflationnistes; le but serait d'avoir une réserve basée sur les intérêts des paiements anticipés et sur les opérations

de change favorables. Le Directeur Général précisa que le calcul fait pour l'inflation de 1982 et 1983 provient du document présenté lors de la Dix-neuvième Réunion Annuelle du Conseil d'Administration (Mexique 1980), dans lequel, des 31% d'inflation calculés pour les années 1978-79-80, seulement 11% ont été attribués à 1981, restant 20% pour la moitié de 1982 et la moitié de 1983.

De même, le Directeur Général donna une explication à la délégation canadienne dans le but d'éclairer la différence entre les Trust Funds (Fideicomis) et le sujet en question.

Le Président donna pour conclure la discussion sur le thème et demanda à passer à un autre point de l'ordre du jour, et pria le Secrétariat Technique de lire les projets de résolution sur l'Analyse de la Situation Contractuelle du CATIE et sur le Financement du CATIE, ce qui fut fait. Le Président fit un bref commentaire pour inclure une recommandation de Panama qui proposait d'ajouter dans le groupe des cinq experts qui analysent le PIMP (Plan Indicatif à Moyen Terme) un membre de nationalité costaricienne. La Délégation de Panama précisa sa recommandation et demanda à ce que la décision définitive sur le CATIE (status du CATIE) ne soit prise qu'après le rapport du groupe des cinq experts.

Le Président manifesta son accord en reprenant les termes et idées de la Délégation de Panama, et informa que s'était déjà formé un groupe technique, intégré par des fonctionnaires des pays membres du CATIE, qui ferait une analyse complète sur le sujet. Il suggéra que le groupe se réunisse avec les experts qui firent l'analyse pour l'IICA et que ceux-ci présentent conjointement un document lors de la réunion du Comité Exécutif qui se réalisera avant celle du Conseil Interaméricain d'Agriculture, à Buenos Aires.

Le Directeur Général manifesta sa préoccupation jugeant que les thèmes étaient mélangés. La situation contractuelle est de la responsabilité du Conseil Interaméricain et seul ce Conseil peut décider sur le sujet. Cela ne veut pas dire que les pays membres du CATIE ne puissent former des groupes de travail pour analyser les différents thèmes.

La situation financière, dit-il, est une chose totalement différente; le contractuel n'a rien à voir avec le financier.

La Délégation des Etats Unis jugea inapproprié le fait que se soient mélangés les deux projets de résolution, vu que cela était en train de provoquer une confusion et suggéra l'élimination de l'une de leurs parties.

La discussion antérieure provoqua un débat animé dans lequel intervinrent les Délégations des Etats Unis, du Panama, du Costa Rica, du Canada, de Guyane et du Chili, sur la forme définitive que devront prendre les projets de résolution présentés ce qui, finalement, obligea le Président à solliciter au Secrétariat Technique de faire un résumé de tout ce qui avait été abordé, ce qu'il fit. Finalement, les accords suivants furent pris: le Directeur Général retira l'avant projet de résolution sur l'analyse contractuelle du CATIE et il fut formé un petit groupe de travail intégré par les Délégations des Etats Unis d'Amérique, de la Guyane, ainsi que du Directeur Général de l'IICA pour que soit élaborée une nouvelle version de l'avant projet de résolution sur le financement du CATIE et qu'elle soit présentée lors de la séance plénière le vendredi 12 dans l'après midi; cela fut accepté par

l'assemblée. A continuation, le Président, en sa qualité de Délégué du Mexique demanda l'approbation de l'assemblée pour présenter un projet de résolution sur la participation de la femme dans le développement rural, ce qui fut accepté en demandant au Secrétariat Technique de procéder à la lecture du projet.

f. Projet de Résolution présenté par la Délégation du Mexique sur la Participation de la Femme dans le Processus de Développement Rural

Le Président, en qualité de Délégué du Mexique explica les antécédents du projet de résolution qui remontaient à l'année 1975, citant aussi quelques résolutions des Réunions Annuelles du Conseil d'Administration de l'IICA et des accords réalisés entre l'IICA et la Commission Interaméricaine de la Femme (CIM). Il mit en avant l'importance de l'événement proposé dans le projet de résolution (un séminaire interaméricain de grande envergure).

Après ces explications, il demanda à Mme Jan Hurwitch, du Programme de la Femme dans le Développement Rural de l'IICA, qu'elle fasse une présentation sur les progrès réalisés dans ce programme, ce que Mme Hurwitch fit brièvement. Après cette présentation, le Secrétariat Technique lut le projet de résolution et offrit la parole.

La Délégation des Etats Unis demanda à ce que soit accepté le projet de résolution et qu'il soit transmis à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture ce qui fut approuvé à l'unanimité.

g. Projet de Résolution sur le Renforcement du Fonds Simon Bolivar

La Délégation des Etats Unis demanda à ce que soit discuté (vu que la discussion avait été reportée) le projet de résolution sur le renforcement et l'appui au maintien du Fonds Simon Bolivar, présenté par la Délégation du Panama.

Le Président accepta que ce thème soit traité et demanda au Secrétariat Technique qu'il en fasse lecture. La Délégation du Panama demanda l'appui au projet et proposa comme titre celui de "Appui au Fonds Simon Bolivar". La Délégation de Guyane suivit la motion qui fut approuvée à l'unanimité et il fut décidé de la transmettre à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture à Buenos Aires.

h. Santé Animale

La Délégation des Etats Unis demanda que soit entreprise une action relative au document présenté et à la recommandation sur le thème, prise lors de la VIIIème Conférence Interaméricaine d'Agriculture, célébrée au Chili. Après une courte discussion sur ce thème, il fut décidé de l'inclure dans l'ordre du jour de la réunion du Conseil Interaméricain d'Agriculture à Buenos Aires. La séance fut levée à 12 heures 30 afin que les Délégués puissent réviser le rapport d'avancement présenté par le Secrétariat sur les Actes de la Réunion.

1.1.22

XIII. ONZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Sous la Présidence de la Délégation du Mexique, en l'absence du Président Titulaire (Costa Rica) et du Premier Vice-Président (Nicaragua), s'ouvrit la Onzième Séance Plénière du Comité Exécutif en sa Première Réunion Ordinaire, à 15 heures, le vendredi 12 juin 1981.

Le Président offrit la parole en demandant des observations sur le rapport présenté par le bureau de rapporteur (brouillon de l'acte des deux premiers jours de sessions). Les délégations des Etats Unis, Argentine et Guyane firent des commentaires sur le thème et affirmèrent qu'ils passeraient directement au Secrétariat les versions corrigées qui furent approuvées par l'assemblée pour les affaires de fonds et acceptées directement pour ce qui était des questions de forme.

A continuation, le Président céda la parole à Monsieur Michael K. Warren, Délégué du Canada pour qu'il fasse une présentation du Rapport du Sous-Comité qui étudia les règlements du Conseil Interaméricain d'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale de l'IICA.

Rapport du Sous-Comité sur les Modifications faites aux Règlements du Conseil Interaméricain d'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale

Monsieur Michael K. Warren, Président du Sous-Comité fit une ample présentation du système de travail utilisé par lui-même, comité qui fut intégré par des Délégués du Canada, Chili, Mexique, Etats Unis d'Amérique et de Guyane ainsi que les délégués du Costa Rica et Guatemala en tant qu'observateurs. Les Délégués du Canada et du Chili prirent les fonctions respectivement de Président et de Secrétaire et le Sous-Comité se réunit dans la Salle Brésil du Siège de l'IICA. Le Chef de la Division des Affaires Juridiques et du Registre d'Accords de l'IICA, fut désigné par le Secrétariat Technique pour fournir l'indispensable conseil légal et l'appui administratif au Sous-Comité qui s'est réuni les mercredi 10 et jeudi 11 juin 1981.

Le Président explica la manière dont ils avaient travaillé et dit que, pour la présentation du rapport, il avait été faite une sélection des articles considérés comme ceux méritant des aspects de fonds et qu'il valait la peine porter à considération de l'assemblée et que, pour cette raison le rapport ne serait pas lu en entier.

Après un débat animé comptant sur la participation de plusieurs Délégations dans les discussions sur le procédé, fut entamée la lecture du rapport (IICA/CE/Doc.17/81) ce qui ouvrit, par la suite un long et animé débat dans lequel intervinrent principalement les Délégations du Venezuela, des Etats Unis, du Pérou, du Chili, d'Argentine et du Panama ainsi que le Directeur Général de l'IICA qui fit une série d'observations sur les points de la Convention et sur des aspects pratiques de procédé administratif et politique de l'institution.

L'heure avancée (17 heures 15) obligea à suspendre la session pour une brève pause.

XIV. DOUZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Le Président ouvrit la séance et donna la parole au Directeur Général de l'IICA qui immédiatement fit une proposition sur le procédé pour inclure des modifications suggérées par le Sous-Comité aux Règlements et explica que, en tenant compte des révisions et amendements qui eurent lieu, il sera faite une version au propre des Règlements (memorandum correctif) et qui sera envoyé à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture à Buenos Aires.

Les amendements proposée pour lesquels il n'y avait pas de consensus (il en cita quelques uns), seraient discutés lors de la réunion du Comité Exécutif à Buenos Aires; de cette manière, le Comité n'aurait pas besoin de voter maintenant sur les points en discussion.

Le Président remercia l'effort fait par le Directeur Général pour trouver une option viable et la soumit à Messieurs les Délégués. Le Délégué du Pérou prit la parole et manifesta son plein accord sur la proposition du Directeur Général et vu qu'il n'y eut aucune observation, le Président donna pour accepté à l'unanimité la proposition du Directeur Général de l'IICA.

A ce moment, M. Lic. Osvaldo Valdes du Mexique se retira de la Présidence Puisque M. Ing. Willy Loria du Costa Rica, et Président Titulaire de la Réunion se fit présent et assumait la présidence.

Le Président demanda au Secrétariat Technique qu'il fasse lecture du projet de résolution appelé "Groupe d'Experts" qui était resté en suspens avant la nomination d'un groupe de travail qui en ferait une nouvelle rédaction.

i. Projet de Résolution sur "Groupe d'Experts"

Le Secrétariat Technique fit lecture du projet de résolution mentionné, élaboré de nouveau par un groupe de travail intégré par les Délégués des Etats Unis et de Guyane, avec la participation du Directeur Général de l'IICA.

Le Président offrit la parole et, suite à l'intervention de la Délégation du Costa Rica pour une affaire de règlement et vu qu'il n'y avait aucune observation, le projet de résolution intitulé "Groupe d'Experts" fut approuvé et il fut décidé de le transmettre à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture à Buenos Aires.

j. Actes de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif

A continuation, le Président fit distribuer la partie de l'Acte de la Réunion qui correspond au troisième jour de travail (jeudi 11 juin 1981) et demanda au Secrétariat Technique d'offrir une proposition pour un procédé concernant ce qui manquait.

Le Secrétariat Technique proposa l'envoi aux pays représentés dans le Comité Exécutif, de la partie de l'Acte qui correspond au vendredi 12 juin.

Il serait attendu jusqu'à fin juin pour que les Délégués présents envoient des observations ou modifications à la partie de l'Acte correspondant aux 11 et 12 juin, à la suite de quoi, la version définitive serait envoyée à l'impression pour l'adresser à tous les pays membres et emmenée à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture à Buenos Aires. Cela fut approuvé à l'unanimité.

k. Rapport de la Commission de Créances

Le Président demanda le rapport de la Commission de Créances et Monsieur David Lusby, Délégué des Etats Unis et Président de ladite commission fit une exposition verbale sur le thème. Il informa que la commission avait été intégrée par Messieurs Osvaldo Valdes du Mexique, Jaime Hoefken du Pérou, et Luis Alberto Sepúlveda du Chili. La commission se tint et examina toutes les créances qui étaient toutes correctes à l'exception de l'une d'entre elles ce qui fut éclairé par la suite, puisque cette personne n'avait pas besoin de créances pour être Délégué Alternative de manière Permanent de son pays, face au Comité Exécutif, par nomination faite peu de temps avant. Le Président soumit le rapport à discussion de l'assemblée qui le jugea conforme et qui fut accepté à l'unanimité.

A continuation, le Délégué de l'Argentine prit la parole pour inviter les présents à venir à Buenos Aires pour la Foire Agricole d'août en précisant aussi le programme des activités qui se déroulera à l'occasion de la réunion du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Le Directeur Général prit la parole pour remercier Messieurs les Délégués du travail réalisé, en faisant mention du travail qui continuera à Buenos Aires et de la Table Ronde qui, sur le thème de "La Sécurité Alimentaire et Energétique en Amérique Latine et dans les Caraïbes", se tiendra dans cette ville à l'occasion de la Réunion du Conseil Interaméricain d'Agriculture. Il annonça aussi avoir reçu un telex du Secrétaire Général de l'OEA dans le but d'inviter l'IICA conjointement avec l'OEA et la BID, pour la rédaction d'un document pour la réunion spéciale du CIES. Il termina en remerciant une fois de plus la participation et invita à visiter l'exposition française au Siège.

Ensuite, il donna la parole à la Délégation du Costa Rica qui remercia la présence de Messieurs les Délégués, dans son pays.

Monsieur le Président prit la parole et affirma que cette Réunion avait été d'un intense mais agréable travail; que, avec la nouvelle structure de l'IICA, les affaires étaient en train de se concrétiser de manière beaucoup plus consciente et efficace, et cela bien sûr dans un cadre de permanente amélioration de l'institution.

1.1.25

Il dit aussi que les recommandations de la VIII Conférence Interaméricaine d'Agriculture nous donnait un cadre de référence très adéquat et un appui effectif pour le travail de l'IICA. L'agriculteur de nos pays est pressé de voir sa situation s'améliorer et l'IICA peut faire beaucoup sur ce terrain, et c'est pour cela que nous devons nous maintenir en alerte pour améliorer ses services. Souvent on cesse d'utiliser des choses (comme cela s'est passé avec le CATIE) que les institutions peuvent apporter, de telle manière que sont thésaurisée de grandes connaissances et de grandes ressources techniques.

Il remercia les Délégués du Nicaragua et du Mexique pour l'avoir substitué à l'occasion à la Présidence, et souhaita que tous le séjour se soit bien passé au Costa Rica, en espérant les revoir à Buenos Aires en Août.

La Délégation des Etats Unis manifesta que il fallait accentuer sur le rôle du Comité Exécutif et qu'il était très important de penser à quelqu'un qui remplisse les responsabilités de Président, indépendamment de lui. Elle proposa en outre, que l'Ing. Willy Loría, Vice Ministre d'Agriculture du Costa Rica et Président de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif continua dans ces dernière fonctions jusqu'à la réunion de Buenos Aires, ce qui fut approuvé à l'unanimité et l'Ing. Loría accepta.

Ensuite, la Délégation de Guyane présenta ses remerciements au pays et complimenta le Président, et les Vices Présidents, ainsi que les interprètes, traducteurs et personnel du Secrétariat Technique pour le travail effectué durant la Réunion.

Elle considéra que les Délégués avaient fait un très bon travail et qu'il avait eu un bon dialogue qui, elle l'espérait, continuerait ainsi au cours des réunions à venir. Elle espéra les revoir tous au cours du prochain mois d'Août à Buenos Aires.

Le Président remercia les interventions des Délégués des Etats Unis et de la Guyane et manifesta son accord quant aux félicitations au Secrétariat Technique et donna pour clause la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'IICA, dans sa première phase qui sera suivie les 7 et 8 août à Buenos Aires, en Argentine.

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DE
L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE(Deuxième Partie)
Buenos Aires, Argentine

7-8 Août, 1981

Conformément à ce qui a été établi à la Douzième Session Plénière de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, tenue à San José, Costa Rica, entre le 9 et 12 Juin 1981, le Comité Exécutif se réunit à nouveau à Buenos Aires, Argentine entre le 7 et 8 Juillet 1981, au Salon D du Centre Culturel General San Martin (IICA/CE/ACTA 1(1-0/81)rev, p.1.1.25).

I. PARTICIPANTS

Conformément au Règlement du Comité Exécutif et de la Résolution IICA/JIA/Res 2(I-E/81), prirent part les personnes suivantes:

Délégués

Antonio Tomás Parsons, Argentine
Ramón José Gonzales Chaves, Argentine.
Luis Alberto Sepúlveda, Chili
Alberto Cardemil Herrera, Chili
Roy Riascos Elías, Colombie
Hernán Fonseca Zamora, Costa Rica
Julic Esquivel Valverde, Costa Rica
Eduardo Otoya Boulanger, Costa Rica
Quentin M. West, Etats-Unis d'Amérique
Martin Kriesberg, Etats-Unis d'Amérique
Donald E. J. Stewart, Etats-Unis d'Amérique
Joseph A. Tyndall, Guyana
John S. L. Browman, Guyana
Patrick L. McKenzie, Guyana
René Destin, Haïti
Alex Tanis, Haïti
Ignacio Villaseñor, Mexique
Luis Equihua H., Mexique
Osvaldo Valdés Olivares, Mexique
Victor Manuel Horcasitas, Mexique
Julio O. Castillo, Nicaragua
Ricardo Coronel K., Nicaragua
Enrique Polo Miranda, Pérou
Lieuw-A-Joe, Surinam

Observateurs des Pays Membres

Mario Assis Menezes, Brésil
Douglas Wanderley De Vasconcellos, Brésil
Michael K. Warren, Canada
Francisco René Bobadilla P., Guatemala
Nelson José Tineo Valladares, Vénézuéla
Francisco Morillo, Vénézuéla

Du côté de l'IICA prirent part, le Directeur Général, le Sous-Directeur Général, les Sous-Directeurs Généraux Adjointes en Administration et Trésorerie, Coordination Externe et Planification, le Directeur de Conférences et Réunions en qualité de Secrétaire Technique, les Directeurs de Zone et d'autres Directeurs et fonctionnaires.

II. INSTALLATION DU COMITE EXECUTIF

Avant de commencer les sessions plénières, le Directeur Général présenta le Dr. Hernán Fonseca, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage à Costa Rica qui, conformément à ce qui avait été établi à Costa Rica, présidera la réunion.

Le Président porta à la considération des délégués, la proposition de nommer le Lic. Osvaldo Valdés Oliveras du Mexique, Rapporteur, ceci fut approuvé à l'unanimité et le Lic. Valdés accepta.

Le Président informa ensuite que les délégations de onze pays membres étant présents, les sessions pourraient commencer. Ces pays sont: Argentine, Colombie, Costa Rica, Chili, les Etats-Unis d'Amérique, Guyane, Haïti, Mexique, Nicaragua, Pérou et Surinam. La délégation de Panama était absente.

Le Président reconnut les délégations du Brésil, Canada, Guatemala et du Venezuela, il les remercia de leur présence en qualité d'observateurs.

La Délégation d'Argentine prit la parole, remercia les délégations et leur souhaita la bienvenue au nom de son pays.

Puis, le Président mit le thème en considération et demanda des propositions. La Délégation des Etats-Unis d'Amérique manifesta le désir d'inclure dans le thème, la discussion des Règlements du Conseil Interaméricain d'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale.

La Délégation du Chili appuya la proposition des Etats-Unis d'Amérique et demanda des informations sur la consultation qui devrait être faite au Département Juridique de l'OEA au sujet de la pension du Directeur Général.

Le Directeur Général prit la parole pour informer que déjà on devrait recevoir ledit rapport et qu'il devrait arriver à Buenos Aires par l'intermédiaire de la délégation du Canada.

Le Président mit à la considération de la salle, la proposition faite par le Représentant des Etats-Unis d'Amérique, ce qui fut approuvé à l'unanimité, laissant le thème approuvé de la façon suivante:

1. Introduction au thème par le Directeur Général
2. Programme-Budget 1982-1983. Analyse des Projets de Résolution
3. Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale
4. Rapport sur la situation contractuelle du CATIE. Analyses alternatives
5. Autres sujets

L'ordre de priorité se maintint comme à Costa Rica, sur demande des Etats-Unis d'Amérique, on décida que la soirée du 7 serait la limite pour la présentation de propositions. Ce fut approuvé.

III. TREIZIEME SESSION PLENIERE

La Treizième Session Plénière commença le 7 Août 1981, à 10:35 am.

Le Président passa la parole au Directeur Général qui fit un bref exposé du thème, spécialement pour les délégués qui n'étaient pas présents à Costa Rica. Avec l'autorisation du Président, il demanda à l'Ing. Fernando Suárez de Castro, Directeur de Programmation à l'IICA, d'étendre les explications, ce qui fut fait après approbation de la Présidence et celle de la salle.

Le Président ouvrit le débat auquel participèrent les délégations du Chili, des Etats-Unis d'Amérique, du Brésil, du Canada, de l'Argentine, de la Colombie et principalement celle du Mexique.

Le thème du débat se situa sur les points suivants:

- a. Problèmes posés par un budget biennal et son adaptation au règlement.
- b. Assignation de fonds pour les nouveaux programmes devant être évitée puisque les ressources de l'IICA sont limitées.
- c. Possibilité de nommer un groupe de techniciens pouvant étudier le programme de l'IICA.
- d. Possibilité de financer le groupe de travail (ou groupe d'experts) et les actions du Président Indépendent du Comité Exécutif avec les économies réalisées, diminuant les propositions pour de nouveaux programmes.
- e. Problèmes dérivant de la concentration des coûts au Siège, ses actions dans les pays.

Le Président en diverses occasions demanda les explications du Directeur Général qui expliqua qu'il n'y a de nouvelles lignes ni de nouveaux programmes seuls ceux approuvés par le Conseil de Directeurs à la réunion célébrée en septembre 1980, au Mexique. Que les projets agro-énergiques et ceux de l'agro-industrie seraient financés par des ressources externes que l'IICA avec précaution leur attribue; qu'il est prévu des ressources pour la création du "groupe d'experts" et qu'il n'existe pas de concentration de dépenses au Siège Social. Il faut séparer les dépenses administratives de celles effectuées dans la recherche et la supervision.

Le Président se référa à la page 144 du Projet de Programme-Budget des Lignes IV et V, soulignant que le pourcentage d'augmentation pour 1982 est considérable dans la Ligne IV, alors qu'il n'en n'existe presque pas, ou le pourcentage est négatif dans la Ligne V qui, selon lui est une Ligne importante.

Le Directeur Général expliqua que les aspects de production et de productivité se trouvent aujourd'hui dans la Ligne IV, il donna un exemple de la page 43 (Développement de la production et de la Productivité) et un exemple sur la commercialisation et la santé végétale.

Il expliqua ensuite la cause des réductions dans le Programme de Développement Rural, principalement du fait de financer ces programmes et ces projets avec des ressources du Fonds Simon Bolivar. Il expliqua aussi que le programme V.2 se concentrait, se basait dans les zones d'irrigation.

Le Président remercia de l'explication et passa la parole aux délégués et aux observateurs.

La délégation du Brésil demanda pourquoi les nouveaux programmes ne suivent pas la procédure établie par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, et il souligna que l'IICA a abandonné le système spécialement pour les projets du type multilatéral (multinational).

Le Directeur Général expliqua que ces projets ne possèdent aucun apport de ressources régulières. Le système régulier employé est le suivant:

- a. Approbation du Plan Général
- b. Approbation du PIMP
- c. Approbation des trois nouveaux programmes

D'où il n'existe pas de projet au niveau de l'approbation du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, il se présente seulement au niveau de Programme.

La délégation du Brésil demanda quels sont les projets multinationaux et ceux qui ne le sont pas, soulignant que ceci devrait être soumis au Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Elle estime que les ressources du Programme des Tropiques sont très limitées.

En troisième lieu, la délégation du Brésil invoqua l'assignation vague des ressources au Programme - Budget, ce qui est contraire au règlement de la Direction Générale (Article 69, lettre b).

Le Président passa la parole au Directeur Général qui fournit les explications qui furent acceptées.

Il était 13:05 pm, le Président leva la session.

IV. QUATORZIEME SESSION PLENIERE

Le Président ouvrit la session à 3:40pm, le 7 Août 1981, demandant la discussion des projets de Résolution contenus dans le Document IICA/JIA/Doc.10(81): Projet de Programme-Budget 1982-83.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique demanda d'ouvrir la discussion sur chacun des projets sans pour autant les lire; ceci fut approuvé.

ANNEXE C-1 PROJET DE RESOLUTION SUR LES PROGRAMMES ET LES ASSIGNATIONS

Après un vif débat sur ce thème, vu qu'il s'agit d'un budget pour deux ans, et ce qu'il affecte en pourcentage l'augmentation budgétaire, le Comité Exécutif accepta d'entamer le Projet de Résolution sur les Programmes et Assignations, puis le passer au Conseil Interaméricain de l'Agriculture, avec les modifications au numéro 1 du dispositif (approbation du Programme-Budget pour 1982 et celui de 1983 sujet à révision par une réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture), et l'élimination du numéro 5.

ANNEXE C-2 PROJET DE RESOLUTION SUR LE PROGRAMME-BUDGET DU FONDS SIMON BOLIVAR (1982-1983)

Le Président considéra ce thème et passa la parole au Directeur Général qui expliqua qu'il n'y aura pas de problème pour 1983 vu qu'il s'agit de petits apports et du solde du Fonds. S'il existait de nouveaux apports ils seraient présentés à la Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture en 1982.

Le Président passa la parole et vu qu'il n'y eut de commentaires, le Projet de Résolution sur le Programme-Budget du Fonds Simón Bolívar fut accepté à l'unanimité et passé au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

ANNEXE C-3 PROJET DE RESOLUTION SUR LES COTISATIONS DES ETATS MEMBRES

Le Président céda la parole au Directeur Général qui manifesta que l'on devrait dans le dispositif, porter les corrections correspondant à l'année 1983.

Il passa la parole et vu qu'il n'y eut d'interventions, on accepta à l'unanimité le Projet de Résolution sur les Cotisations avec les corrections proposées qui sera remis au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

ANNEXE C-4 PROJET DE RESOLUTION SUR LES CONTRATS, CONTRIBUTIONS, ACCORDS ET DONNS

Le Président passa la parole au Directeur Général qui fournit une explication sur le nouveau Projet de Résolution relatif aux Contrats, Contributions, Accords et Dons. Sur demande de la Présidence, il passa la parole au Sous-Directeur Général Adjoint de Coordination Externe, l'ing. Rosalvo Martinez Ferraté qui expliqua largement le système employé par l'IICA pour l'obtention, l'administration et l'emploi des ressources externes, mettant l'accent sur la forme de présentation du Projet de Résolution séparant les projets de ceux qui réclament des ressources de "overhead" et de ceux qui ne l'ont pas établissant les différences entre les divers concepts existant sur le montant et l'emploi du "overhead".

Le Président passa la parole aux délégués et aux observateurs. La délégation des Etats-Unis d'Amérique fit diverses remarques, disant qu'elle appréciait l'effort réalisé mais qu'il existe certaines différences d'optique,

- a. Quand les ressources externes d'un contrat, ou d'un accord excédant US\$ 250.000, l'IICA devrait, avant la signature, consulter les Pays Membres du Comité Exécutif.
Comité Exécutif.
- b. Qu'il semble avoir trop de projets et institutions mêlés, ce qui provoque une fuite.
- c. Qu'il existe des normes dictées par le Conseil de Directeurs acceptant les contributions et dons qui furent approuvées pour la promotion des "overhead" ou dépenses administratives, évitant une augmentation des dépenses de l'IICA affectant les ressources de quota.
- d. Qu'il n'existe aucune explication indiquant l'assignation des fonds de "overhead" tant dans le nouveau document que dans le Projet de Programme-Budget.

Le Président fit comme suit le résumé de l'intervention de la délégation des Etats-Unis d'Amérique:

- a. Que chaque partie extra-quota devrait être détaillée et que soient définies leurs fins spécifiques et leurs coûts administratifs.
- b. Que les rubriques de "overhead" des contrats extra-quota ne sont pas cohérentes avec les résolutions du Conseil de Direction.

L'ing. Martinez expliqua que chaque institution a six mécanismes et systèmes et ceci complique les choses, et on en est toujours informé. Il donna des exemples.

Le Directeur Général donna quelques explications et ajouta qu'un document fut élaboré comme demandé; il sera soumis au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

Il y eut un échange d'opinions avec la délégation des Etats-Unis d'Amérique qui souligna que ceux-ci désirent une IICA plus forte, mais qu'ils insistent sur le fait que le Conseil avait approuvé une résolution sur l'envoi des données relatives à certains projets importants totalisant plus de US\$ 250.000, avant la signature avec l'IICA.

Le Président mentionna que l'intervention des Etats-Unis d'Amérique a été très utile et qu'elle devrait être retenue dans l'Acte.

La délégation du Brésil déclara qu'au Mexique, ils avaient manifesté la même préoccupation et qu'il en est de même pour les contrats.

Le Directeur Général expliqua que la Résolution est "autorizatoria", on demande à l'IICA de chercher des ressources et on l'autorise à utiliser les montants découlant de ses démarches, mais aussi on accepte que les soldes soient maintenus au "Fondo Fiduciario". Les chiffres sont seulement indicatifs, mais ils peuvent varier énormément (donna des exemples).

La délégation du Canada confirma l'exemple cité (Eradication de la Fièvre Porcine Africaine en Haïti).

Le Président passa la parole et vu qu'il n'y eut plus d'interventions, on approuva à l'unanimité le Projet de Résolution sur les Contrats, Contributions, Accords et Dons et on décida le remettre au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

Pour continuer, le Président demanda de discuter sur les Règlements qui formeraient le rapport de la Commission, sur les modifications (IICA/CE/Doc. 17(81)rev.) et les documents relatifs à chaque Règlement (IICA/JIA/Doc.14,15 et 16(81)).

Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture (IICA/JIA/Doc.14(81))

Le Président commença le débat. La première intervention fut celle des Etats-Unis d'Amérique réclamant quelques changements de forme relatifs au nom en anglais du Président Indépendant du Comité Exécutif (Independent Chairman, au lieu de Independent President), que ce soit le Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui approuve les Règlements du Comité et ceux de la Direction Générale, ainsi que les règlements du personnel et financiers de la Direction Générale (Article 2, lettre j) et que les règlements peuvent être changés par une majorité des 2/3 des pays membres alors que les articles du Conseil requièrent le vote de la majorité (Article 30). Il indiqua aussi qu'il existe un nouvel article et il donna son opinion sur le processus d'élection du Directeur Général.

La délégation du Chili accepta l'Article 103 changé, mais il aimerait entendre les opinions (Article 101 du Rapport de la Commission et 103 de la version présentée dans le document IICA/JEA/Doc.14(81).

Le Directeur Général demanda l'accord au sujet de l'annexe, et sur l'original pour le soumettre au Conseil. La délégation du Canada appuya le Chili et le Directeur Général.

La délégation du Venezuela accepta 2 majorités et elle se trouva confuse de l'arrêt de vote et du temps que durera ce dit arrêt (Article 103).

Le Président proposa que le thème soit soumis au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

La délégation de Colombie demanda une explication sur le nombre de pays membres et quelle serait la majorité. On expliqua que ceci avait été résolu par le Conseil juridique de l'OEA établissant que la majorité se composerait des pays membres de l'IICA et de ceux qui ont signé la Convention de 1944, donnant un total de 15 voix nécessaires pour la majorité simple du vote.

La délégation du Brésil présenta le thème des observateurs relatif aux articles 13, 14, 9 et 10. Ceci occasionna un débat très animé au cours duquel intervinrent les délégations du Chili, Mexique et des Etats-Unis d'Amérique, arrivant à la conclusion qu'il serait important d'ajouter un item à l'Article 2 afin de déterminer la fonction du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, d'accepter les demandes des observateurs permanents de même que le processus de leur admission.

La délégation du Mexique demanda de consulter une Résolution de l'ancien Conseil de Directeurs qui établissait une procédure et souligna le besoin d'ajourner l'examen du thème. Le Président informa que la documentation nécessaire lui serait remise pour présenter le thème au Conseil.

La délégation de Colombie présenta le thème relatif aux délégués accrédités des pays membres près le Conseil Interaméricain de l'Agriculture (Articles 6 et 7).

Après un débat très dur, au cours duquel intervinrent la Présidence, le Directeur Général et les délégations de Colombie, Canada et du Mexique, on arriva à la conclusion que la créance des délégués près le Conseil Interaméricain de l'Agriculture est question interne à chaque pays, que les règlements ne peuvent faire aucune particularité de la dépendance ou de l'entité d'un Gouvernement.

Le Président expliqua que le thème étant épuisé, on l'approuverait avec les observations soumises, le projet de Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui serait présenté audit Conseil.

Il était 7:15 pm, le Président leva la session.

V. QUINZIEME SESSION PLENIERE

La Quinzième Session Plénière commença le 8 Août 1981, à 9:10hres am.

Le Président ouvrit la session, passant la parole pour l'ouverture des débats sur:

Règlement du Comité Executif (IICA/JIA/Doc.15(81))

La délégation des Etats-Unis d'Amérique fit certaines suggestions sur les petites faiblesses du texte du règlement:

- a. L'emploi de "Président" au lieu de "Chairman" ou "Chairperson" dans certains articles de la version anglaise.
- b. En parlant de "règlement", il existe des faiblesses dans l'Article 3. g.. On devra ajouter "staff rules" et "financial rules" de la Direction Générale. Il en est de même de l'Article 3 lettre h.
- c. Article 3, lettre i., on devra dire "propositions sur US\$250.000", au lieu de "rapports".
- d. Article 4, lettre c., on devra dire "recommander les normes de financement et de personnel au Conseil, relatives à la Direction Générale".
- e. Article 19. La version originale est préférable, elle établit une réunion ordinaire et une réunion extraordinaire, le cas échéant.
- f. Article 47, lettre a. Il n'est pas nécessaire d'élire un président, puisqu'il est déjà élu par le Conseil.
- g. Article 74. Il n'est pas nécessaire de mettre "la majorité". Au deuxième paragraphe on devrait ajouter que l'on requiert les deux tiers des membres pour approuver les sujets relatifs au budget.
- h. Article 96. Pour les modifications du règlement, il serait nécessaire une majorité de deux tiers des Etats Membres pour les articles l'exigeant.

Le Directeur Général prit la parole et remercia des suggestions. Il expliqua, dans l'Article 74, que la Convention accepte la majorité simple pour toutes les décisions du Comité. Il souligna aussi que le Conseil est l'unique organe pouvant approuver les changements aux Règlements et non pas le Comité Exécutif. Le Directeur Général manifesta aussi le désir de discuter avec la délégation des Etats-Unis d'Amérique, l'Article 3.i.

N'ayant d'autres observations, le Président proposa d'accepter le Règlement du Comité Executif et le soumettre au Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Ce qui fut approuvé à l'unanimité.

Règlement de la Direction Générale (IICA/JIA/Doc.16(81))

Le Président ouvrit la discussion et la délégation des Etats-Unis d'Amérique prit la parole disant que ce document lui semble être mieux rédigé, mais qu'elle proposait que le Conseil l'accepte provisoirement. L'étude relative aux normes visant le personnel et le financement, se poursuivrait jusqu'à la réunion extraordinaire où le document serait finalement approuvé.

Le Directeur Général mentionna que la proposition était intéressante mais qu'elle obligerait un laborieux travail au Conseil. Il demanda de reconsidérer la proposition et accepter le Règlement en ajoutant à la Résolution correspondante, un paragraphe disant que la Direction Générale présentera à la prochaine réunion extraordinaire les projets de règlement visant le personnel et les financements.

La délégation du Mexique souligna que la préparation des règlements relève du Conseil, ce qui coïncide avec la proposition du Directeur Général et elle l'appuya.

La délégation du Brésil demanda une explication de l'Article 37, vu qu'il semble avoir deux versions. Le Président souligna que l'Article 37 en discussion est celui paru dans le Document No. 16 déjà distribué.

La délégation du Brésil demanda la justification relative à l'occupation d'un poste, soit moins de trois et plus de neuf ans. Le Directeur Général fournit l'information demandée et la délégation brésilienne souligna qu'elle préférait deux et huit ans comme délais minima et maxima, se basant sur les autres organismes internationaux, la période de nomination et d'évaluation du personnel de l'IICA.

La délégation du Chili commenta l'Article 37, qu'elle avait déjà approuvé tant à Washington qu'à San José, disant qu'il manquait un minimum. Elle désapprouva aussi l'inclusion du mot "normalement", prêtant à confusion et ce type de Règlement devrait être très précis. Cependant, ils accepteraient un maximum de neuf ans.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique, à ce moment accepta la suggestion du Directeur Général et présenta quelques observations telles que:

- a. Article 6. Quelques faiblesses, changements au premier paragraphe
- b. Article 8. Problème de traduction à l'anglais
- c. Article 31. Les postes de Directeur de Bureau National et autres de la catégorie "D" ne devraient pas être "de confiance", seuls ceux de Sous-Directeur Général et Sous-Directeurs Généraux Adjoints et les Assistants Directeurs.
- d. Article 38. La délégation des Etats-Unis d'Amérique suggère que ceci s'applique uniquement aux directeurs des bureaux nationaux et non au personnel technique.
- e. Les Articles 43, 44, 46 devront être révisés selon les normes visant le personnel et les financements.

La Délégation du Chili se mit du côté de celle des Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'Article 38. Elle rappela qu'à la première étape du Comité, c'est-à-dire, à San José, il était dit qu'il serait très strict. Il est parfois nécessaire d'avoir un personnel de son propre pays, pour des raisons spéciales. On pense que le Directeur Général ne devra pas être du pays pour des raisons peut-être d'ordre politique. On proposa ainsi de conserver la version originale.

La délégation de l'Argentine fit partie de celle des Etats-Unis d'Amérique et de celle du Chili (Article 38 et autres). Elle partage aussi l'opinion de la délégation des Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'Article 31.

Se référant à l'Article 38, la délégation du Brésil ne comprit pourquoi on ne pouvait avoir des nationaux dans son propre pays, comme le dit la rédaction actuelle. Elle pense qu'une restriction de ce genre, laisserait l'IICA dans une situation désavantageuse vis à vis des autres organismes internationaux. Elle proposa l'élimination totale de l'article ou que l'on mentionne que quelqu'un peut être Directeur de Bureau dans son propre pays.

Le Directeur Général pense que ce sont des suggestions. Il souligna que la rédaction actuelle de l'Article 38, demandée par la délégation des Etats-Unis d'Amérique, était peut être un problème de traduction puisque dans la version anglaise on avait employé "normally" au lieu de "usually".

La délégation du Chili pense que l'emploi des mots "normalement" ou "usualmente" donne plus d'élasticité.

On ajouta que l'Article 31 est basé sur les normes de l'OEA, considérant toutes les classifications "D" comme postes de confiance. Ceci ne signifie pas que le nouveau Directeur devra forcément changer tous les Directeurs actuels de l'IICA.

On suggéra l'approbation et la pratique permettra une possible modification de l'article.

La délégation du Mexique déclara que, selon l'article 20, alinéa 6, de la nouvelle convention, le Directeur Général a la liberté de nommer et de déplacer le personnel. Elle a ajouté que, pour cela, la seconde partie de l'article 31 ne semble pas nécessaire surtout si l'on considère que la démission du personnel de confiance pourrait interférer la continuité du fonctionnement même de l'IICA.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique mentionna que l'Article 38 fut rédigé en englobant tous les nationaux alors qu'à San José, les Directeurs n'y étaient pas. Pour ce, elle demanda des explications.

Le Directeur Général demanda la parole pour se joindre à l'opinion de la délégation mexicaine. Vu l'excès existant dans l'Article 31, on pourrait éliminer la phrase commençant par "Les personnes" etc.. L'Article 38 n'est pas basé sur les privilèges et immunités, seuls deux pays accordent des privilèges et immunités aux nationaux. D'autre part, l'expérience a démontré que les nationaux souffrent de problèmes politiques dans leur pays, ce qui présente des problèmes. En ce qui a trait à l'intervention des Etats-Unis d'Amérique, l'article 37 est égal à l'actuel article 38, la seule différence existe dans l'idée de "usually".

La Délégation du Chili proposa la conciliation des deux positions de sorte que le Directeur Général ne reçoive aucune pression évitant ainsi que l'on ne puisse travailler dans son propre pays. Elle proposa la rédaction suivante pour l'Article 38.

"En nommant ou transférant un personnel professionnel international régulier au poste de nationaux dans son propre pays, le Directeur Général devra uniquement tenir compte des critères techniques et professionnels".

Le Président estima qu'il y eut suffisamment de débat, il demanda des propositions concrètes.

Le délégué du Canada réclama l'opinion du Directeur Général sur la proposition faite par le Chili sur l'Article 38. Le Directeur Général pense qu'elle est acceptable pourvu que la dernière phrase de la version originale relative aux Directeurs du Siège Social y soit comprise.

La délégation du Mexique souligna que la proposition du Chili serait acceptable moyennant les mots "Au cas où " au début du paragraphe.

La délégation du Chili ne trouve aucun inconvénient mais elle proposa "Si nécessaire" au lieu de "Au cas où", ce qui éliminerait la préoccupation du Directeur Général sur les cas des costarricains occupant des postes de Directeur au Siège Central.

La Délégation du Brésil proposa dans l'Article 44 l'élimination du mot "raisonnable" et suggéra "conformément aux dispositions du règlement correspondant".

Il y eut un échange d'opinions entre la délégation du Brésil et la Direction Générale et cette dernière proposa l'élimination du mot "raisonnable", ce qui fut accepté par la délégation du Brésil.

Le Comité Exécutif accepta le Règlement de la Direction Générale avec les observations soumises et décida de le porter près le Conseil Interaméricain de l'Agriculture. A ce moment, le Président déclara le débat fermé.

1.1.38

Analyse de la Situation Contractuelle du CATIE
IICA/CE/Doc.4(81) - IICA/CE/Doc.16(81)

Le Président avant de commencer le débat sur ce thème, rappela l'importante invitation de M. le Ministre de l'Agriculture de l'Argentine, il souligna que la session s'arrêterait à 11:00hres am.

Il passa ensuite la parole à l'Ing. Miguel Angel Araujo, Directeur de l'Evaluation de l'IICA, qui fit un grand exposé sur les documents (Doc. CE. 4 et 16).

A la fin de cette présentation, il était 11:00hres, le Président leva la session.

La Quinzième Réunion Plénière s'est poursuivie le lundi 10 août, à 9 heures. Le Président commença la séance et expliqua qu'il était convenu de porter à la considération du Conseil Interaméricain de l'Agriculture l'examen de l'analyse contractuelle du CATIE et que son étude pourrait être différée jusqu'à la Réunion Extraordinaire du Comité Exécutif à Costa Rica, en novembre 1981, Comité auquel le Conseil déléguerait cette responsabilité.

Le Directeur Général informa que la Belgique créa le prix "King Baudoin" représentant l'octroi de prix à des organismes de développement régional, entre autres, un prix pouvant atteindre la somme de trois millions de francs belges, et proposa au Conseil Interaméricain de l'Agriculture de poser la candidature de l'IICA au prix International de Développement Agricole, soit directement, soit par l'intermédiaire du Secrétariat Général de l'OEA. Il a été convenu de confier cette tâche au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

REUNION DE CLOTURE

A 9 h 15, le Président ouvrit la session de clôture de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif indiquant la procédure à suivre. Dans ce sens, il expliqua qu'il demanderait au Rapporteur de lire le procès-verbal de la Réunion (seconde phase) et qu'après la lecture il passerait la parole à MM. les délégués pour présenter leurs observations. A cet effet, le document serait divisé en sections suivant les divers sessions réalisées.

Par la suite, le Rapporteur donna lecture du procès-verbal et le Président passa la parole aux délégués et aux observateurs.

Le Directeur Général demanda de remplacer le mot "programmes" par le mot "projets", celui que correspond aux secteurs de l'agroénergie et de l'agroindustrie.

La délégation des Etats-Unis proposa divers changements dans la partie consacrée à la Treizième Session, surtout du point de vue de la traduction en anglais, à propos de laquelle elle a offert de remettre directement les corrections, par écrit, au Secrétariat. Le Président accepta cette offre et demanda au Secrétariat de procéder aux corrections dans les versions des autres langues officielles.

La délégation des Etats-Unis, se référant à l'annexe C-1 (Projet de Résolution sur les Programmes et les Assignations) demanda d'établir le niveau du budget pour 1983 au cours d'une prochaine réunion du Conseil; plusieurs autres délégations déclarèrent qu'il leur était difficile de donner maintenant leur accord au budget proposé pour 1983, ainsi que pour l'annexe C-3 (Projet de Résolution sur les cotisations des Pays Membres.).

Le Directeur Général expliqua un point relatif à la procédure pour l'élection du Directeur Général. Il exprima que la majorité des pays, aux effets du vote, est établie en tenant compte des pays membres de l'IICA et des signataires de la Convention de 1944, donnant un total de 28 pays et une majorité simple de 15 voix.

La délégation de Costa Rica présenta une proposition changeant la date des réunions ordinaires du Conseil, au premier semestre de l'année. Le Président donna une ample explication des raisons justifiant cette demande. Le Directeur Général déclara, qu' en raison des explications présentées, il n' avait pas d' objections, et, qu' il demandait seulement de laisser ceci à la discrétion de l' IICA.

La délégation du Chili demanda d'inscrire qu'elle n'avait pas manifesté de préférence pour une majorité de deux ou de trois personnes pour le deuxième tour de vote.

La délégation des Etats-Unis manifesta qu'elle soumettrait par écrit, au Secrétariat, d'autres propositions pour des changements relatifs aux ressources hors-cotisations.

Devant se rendre à la Session Préliminaire de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, le Directeur Général demanda au Président, l'autorisation de se retirer.

A 10 h 15, le Président clôtura la seconde phase de la Première Réunion du Comité Exécutif.

RESOLUTIONS
ET
PROJETS DE RESOLUTION

RESOLUTION No 1

FINANCEMENT DU CATIE

Le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, au cours de sa Première Réunion Ordinaire,

VU:

Les documents IICA/CE/Doc.4/81 "Analyse de la Situation Contractuelle du Centre de Recherche et d'Enseignement en Agronomie Tropicale (CATIE)" et IICA/CE/Doc.16/81 "Situation Financière du CATIE".

CONSIDÉRANT:

Que la situation financière du CATIE s'est considérablement détériorée au cours des dernières années, ce qui affecte son travail;

Que les problèmes affectant le CATIE en ce qui concerne la disponibilité des fonds sont d'une telle ampleur qu'il n'est plus possible d'assurer sa survie ni de faire face aux dépenses immédiates de fonctionnement et aux obligations contractées, et qu'il s'est ainsi créé une situation d'urgence qui requiert une solution immédiate, comme le prévoit l'article 4 du Règlement du Comité Exécutif;

Que le Comité Exécutif reconnaît l'importance et la contribution du CATIE au bénéfice des pays de la zone tropicale de l'Amérique, par conséquent il convient d'apporter à ce Centre le soutien nécessaire pour qu'il puisse poursuivre son action technique.

DECIDE:

1. Pour faire face aux dépenses immédiates du CATIE, d'autoriser le Directeur Général de l'IICA, ad-referendum du Conseil Interaméricain d'Agriculture, à donner sa caution au CATIE pour un prêt d'un montant maximum de US\$500,000, récupérable sur les contributions futures de l'IICA au financement du CATIE.
2. D'autoriser le Directeur Général de l'IICA pour qu'il entreprenne des démarches pour obtenir un prêt de US\$1.500.000 qui viendra s'ajouter au demi-million mentionné ci-avant; ces démarches devront être autorisées par le Conseil Interaméricain d'Agriculture au cours de sa prochaine réunion à Buenos Aires, en Argentine. Si le Conseil Interaméricain d'Agriculture autorise l'IICA à se porter garant du CATIE pour une somme de US\$ 2.000.000, l'IICA devra participer activement à l'administration et à la programmation financière du Centre.

PROJET DE RÉSOLUTION
GROUPE D'EXPERTS

Le CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, au cours de sa Première Réunion Annuelle:

VU:

La résolution IICA/RAJD/Res.109(19/80), numéro 3, prise par le Conseil d'Administration, réuni à Mexico en septembre 1980, qui spécifie textuellement... "Décide... 3 de suggérer au Conseil Interaméricain d'Agriculture qu'il étudie la possibilité de désigner un groupe d'experts, bien informés des problèmes agricoles et de la vie à la campagne en Amérique Latine et dans les Caraïbes, familiarisés avec la doctrine et la stratégie de l'IICA, pour que -avec le concours des fonctionnaires de l'Institution et des pays dans lesquels l'IICA dispose d'un Bureau National- ils analysent, dans le cadre de la Convention de 1979, les textes de base de l'IICA et les projections du travail de l'IICA pour la programmation future en tenant compte des rapports d'évaluation présentés".

CONSIDERANT:

Que les rapports présentés par le Directeur Général traduisent l'effort réalisé pour ajuster l'action de l'IICA aux demandes et aux besoins de ses pays membres.

Que, si le Plan Général et le Plan Indicatif à Moyen Terme, leurs lignes d'Action et Programmes, répondent bien, de façon générale, aux principaux besoins du secteur agricole en Amérique Latine et Caraïbes, il est hautement désirable d'en effectuer une analyse globale dans l'optique de la Convention de 1979.

Que les rapports sur le CATIE, sur le Fonds Simon Bolivar et sur la Synthèse du Processus d'Evaluation de l'IICA contiennent des recommandations qui impliquent quelques ajustements concernant l'organisation, la stratégie et le budget de l'Institut et qui rendent souhaitable que ces ajustements se réalisent rapidement afin de déterminer sur une base objective, quelle est la contribution la plus adéquate et la plus réaliste que pourrait fournir l'organisation pour le développement agricole de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

3.1.2

Que le Plan Indicatif à Moyen Terme arrivant à terme en juin 1982 et ayant prouvé son utilité comme moyen de promotion du Plan Général, il est souhaitable, que l'IICA actualise le dit plan en y incluant les nouveaux programmes recommandés par le Conseil d'Administration antérieur, en prenant en considération les documents d'évaluation présentés et les aides nécessaires pour accélérer le développement agricole des pays membres.

DECIDE:

1. De charger le Directeur Général en relation avec le Directeur Général élu de cette Première Réunion Ordinaire de l'IICA de la désignation d'un Groupe de 5 Experts, bien informés des problèmes agricoles et de la vie à la campagne en Amérique Latine et dans les Caraïbes, familiarisés avec la doctrine et la stratégie de l'IICA, pour que -avec le concours du Président Indépendant du Comité Exécutif, les fonctionnaires de l'Institution et des pays dans lesquels l'IICA dispose d'un Bureau National- ils analysent, dans le cadre de la Convention de 1979, les textes de base de l'IICA et les projections du travail de l'IICA pour la programmation future en tenant compte des rapports d'évaluation présentés.
2. De recommander au Directeur Général qu'il constitue un Groupe Interne de Travail dont l'objectif principal sera la formulation des termes de référence pour la mission confiée au Groupe d'Experts. Le Directeur Général élu sera invité à participer au déroulement des travaux de ce groupe.
3. De recommander au Groupe d'Experts que la mission demandée soit réalisée durant le période comprise entre le 15 février et le 15 mai 1982, avec une durée qui pourra atteindre cinq semaines.
4. Que les frais relationés au Groupe d'Experts soient chargés au budget du Sous-Direction Adjoint à la Planification pour 1982.
5. Que les activités qui se réaliseront pour l'accomplissement de la présente résolution devront respecter la chronologie suivante:
 - a. Le Groupe Interne de Travail devra être constitué avant le 30 octobre 1981.
 - b. L'actualisation du Plan Indicatif à Moyen Terme devra être terminée avant le 15 juillet 1982 et sera envoyée aux membres du Comité Exécutif de l'IICA soixante jours avant sa réunion annuelle du mois d'octobre 1982.

PROJET DE RÉSOLUTION

LA PARTICIPATION DE LA FEMME AU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT RURAL
(Projet présenté par la délégation mexicaine)

Le CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, au cours de sa Première Réunion Ordinaire:

CONSIDERANT:

Que la promotion du développement économique et social, en particulier celui des pays en voie de développement, constitue l'une des préoccupations primordiales de la communauté internationale;

Que le développement économique et social s'entend comme un processus nécessaire pour fortifier tous les secteurs d'activité économique ainsi que tous les domaines de la vie sociale, car il s'agit d'un processus global qui doit intéresser tous les domaines d'activités de la collectivité;

Que les buts essentiels du développement consistent à obtenir de meilleures conditions de vie, sous tous ses aspects et pour toute la population, en particulier pour les groupes sociaux les plus pauvres;

Que le développement apparaît ainsi comme un processus qui requiert la participation active de tous les secteurs et groupes de la population aptes au travail et à la production;

Que le développement rural, composante essentielle du développement général, ne peut avoir lieu sans une importante participation de la femme. La paysanne pourrait en effet contribuer beaucoup plus largement à la production si on lui donnait l'occasion de se former en ce qui concerne l'amélioration de l'alimentation de la famille paysanne, l'éducation des enfants, la constitution de la famille, l'amélioration de la santé, le développement culturel et social des communautés et, de façon générale, le développement rural;

Que dans la plupart des pays latino-américains le secteur agricole et forestier se révèle fondamental et qu'il est important d'assurer la promotion de ce secteur afin de surmonter les situations de retard, condition sine qua non d'une accélération du développement général;

Qu'en Amérique Latine et dans les Caraïbes, comme dans d'autres régions du monde en voie de développement, une des manifestations les plus évidentes du sous-développement est la "marginalisation" de la femme, tant en ce qui concerne les aspects économiques qu'en ce qui concerne les aspects culturels et politiques;

Qu'il faut reconnaître que en raison de facteurs culturels, économiques et autres, un nombre élevé de femmes des pays en développement est maintenu dans une situation désavantageuse et tout à fait injustifiable étant donné qu'elle tend à entraver le progrès social de la femme en réduisant l'apport qu'elle pourrait effectivement fournir en faveur du développement.

3.1.4

Qu'en tant que comme composante de la force de travail en Amérique Latine et Caraïbes, les femmes représentent un facteur de développement dont le potentiel de travail productif et rémunéré est encore loin de s'exprimer convenablement en raison des conditions sociales défavorables dans lesquelles elles évoluent.

Que, en conséquence, l'IICA a institué le Prix Interaméricain de la Participation de la Femme au Développement Rural.

DECIDE:

1. Partant du principe que le développement rural intégré constitue une stratégie indispensable au développement économique et social des pays de la zone, de déclarer que pour la promotion du développement rural intégré est indispensable à la disparition de toutes les situations sociales désavantageuses dans lesquelles se trouvent les femmes, en particulier les paysannes, de sorte que celles-ci puissent augmenter considérablement leur contribution à l'effort de développement des pays de la région.
2. D'inviter les gouvernements des Etats Membres à réunir au niveau national l'information dont ils disposent concernant:
 - la problématique de l'incorporation de la femme au développement national, en particulier au développement rural,
 - les mesures et les programmes qui auraient été retenus pour favoriser une plus grande participation des paysannes au développement économique et social.
3. D'autoriser le Directeur Général de l'IICA pour que, outre ce travail de compilation de l'information au niveau national, il prenne les contacts nécessaires en vue de la réalisation, avant que ne s'achève, en 1985, la Décennie des Nations Unis pour la Femme, d'un Séminaire Interaméricain de la Paysanne qui aurait lieu juste avant l'une des réunions ordinaires du Comité Directeur de la Commission Interaméricaine des Femmes (CIM), sous le patronage conjoint du CIM et de l'IICA, et analysera la situation de la paysanne sous ses divers aspects sociaux, sa contribution au développement agricole et rural, et les façons d'améliorer et d'intensifier cette contribution.
4. Pour établir les modalités d'une action immédiate, ce Congrès devra définir des programmes visant à:
 - favoriser le respect des droits de la paysanne, comme ceux relatifs au travail (rémunération correcte, garanties face au chômage), à l'éducation, à la santé, au repos, aux loisirs et à toutes les activités qui contribuent à l'épanouissement de la personne;

3.1.5

- . mettre en place, à cette fin, des écoles, des centres de formation aux techniques permettant de s'occuper de façon adéquate des enfants et de la famille, des ateliers pour la pratique des travaux domestiques,
 - . assurer la diffusion des techniques d'amélioration de la production agricole, en particulier la conservation, la transformation et l'utilisation des produits agricoles,
 - . favoriser la formation de groupes consacrés à l'essor des activités culturelles et sociales, etc.
- établir sur les problèmes de développement rural une communication permanente entre les gouvernements des pays de la zone et les organisations ou organismes privés intéressés au développement rural.
5. D'autoriser le Directeur Général de l'IICA à entreprendre des démarches pour l'obtention d'un financement extérieur qui permettrait de faire face aux frais occasionnés par la participation de l'IICA au patronage du Séminaire Interaméricain sur la Femme Paysanne.

PROJET DE RÉSOLUTION

APPUI AU FONDS SIMON BOLIVAR

(Projet présenté par la Délégation de Panama)

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN D'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE, au cours de sa Première Réunion Ordinaire:

VU:

Le rapport du Directeur Général (IICA/CE/Doc.5/81) intitulé "Evaluation Globale du Fonds Simon Bolivar".

CONSIDÉRANT:

Les résultats très satisfaisants de l'action du Fonds au bénéfice du processus de développement rural et agricole engagés par les pays membres.

Les conséquences positives de l'action du Fonds pour le renforcement de l'action de l'IICA.

L'arrivée à terme de l'apport de base qui a été fourni par le Gouvernement Vénézuélien de façon désintéressée et sans aucune restriction.

Les démarches que le Directeur Général vient d'effectuer auprès du Gouvernement Vénézuélien pour obtenir une prolongation des apports au Fonds afin de garantir la continuité de son action; en prévoyant la création d'un compte spécial du Fonds pour les Caraïbes avec un crédit de 15 millions de dollars sur 5 ans.

DECIDE:

1. De recevoir favorablement le rapport sur l'Evaluation Globale du Fonds.
2. De reconnaître comme positive et riche de conséquences l'action du Fonds Simon Bolivar ainsi que les résultats obtenus dans les pays membres.
3. De charger le Directeur Général de l'analyse des recommandations du rapport en vue de leur application éventuelle.
4. De soutenir les démarches que le Directeur Général vient de faire auprès du Gouvernement Vénézuélien afin d'obtenir la continuité de l'action du Fonds.

3.1.7

5. Conformément aux recommandations de la résolution IICA/RAJD/Res. 119(19/80) de prier instamment les pays qui n'ont pas encore contribué au Fonds de le faire, surtout s'ils ont déjà bénéficié de l'action du Fonds.
6. D'exprimer au Gouvernement Vénézuélien un très vif remerciement pour l'initiative qu'il a prise en créant le Fonds et, en même temps, de lui demander de bien vouloir étudier la possibilité d'assurer la continuité de l'action de Fonds, vu que ce dernier a atteint les objectifs qui lui avaient été assignés lors de sa création et a contribué à intensifier la coopération et l'intégration de l'action des pays membres.

LISTE DE DOCUMENTS

4.1.1

LISTE DE DOCUMENTS

IICA/CE/Doc.

- 1 Rapport du Directeur Général sur l'Avancement des Résolutions du Dix-Neuvième Réunion du Conseil d'Administration, Mexique 1980
- 2 Rapport sur les evaluations des projets réalisés
- 3 Synthèse de resultats du processus d'Evaluation de l'IICA 1974-1980
- 4 Analyse de la situation contractuelle du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE)
- 5 Evaluation Global du Fonds Simon Bolivar
- 6 Rapport additionnel sur les procédures pour le calcul des cotisations des Etats Membres de l'IICA
- 7 Pre-Requête de la République de Chine comme Observateur
- 8 La pression inflationniste dans les pays d'Amérique Latine et son impact sur le Budget de l'IICA
- 9 Observations et propositions de modifications aux Règlements et normes de l'IICA présentées par le Brésil
- 10 Observations et propositions de modifications aux Règlements et normes de l'IICA présentées par le Costa Rica
- 11 Observations et propositions de modifications aux Règlements et normes de l'IICA présentées par les Etats Unis d'Amérique
- 12 Observations et propositions de modifications aux Règlements et normes de l'IICA présentées par la Jamaïque
- 13 Modifications proposées aux Règlements et Normes de l'IICA présentées par le Secretariat
- 14 Rapport sur les coûts de supervision technique et appui institutionnel et de l'application des fonds
- 15 Rapport sur l'adoption de l'échelle de salaires et d'autres rémunérations, pour el personnel professionnel international referée à celle de l'OEA
- 16 Situation financier du CATIE
- 17rev. Rapport du Sous-Comité sur les Modifications aux Règlements du Conseil Interaméricain d'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Général

4.1.2

IICA/JIA/Doc.

8rev. Regime de Pension du Directeur Général

- 10 Programme-Budget 1982-1983
- 11 Rapports Financiers 1980-1981

IICA/JD

- 1256/81 Avant Projet de Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture
- 1253/81 Avant Projet de Règlement du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
- 1254/81 Deuxième Revision du "Projet de Normes Générales de Fonctionnement de la Direction Général de l'IICA"

IICA/CE/CG/Doc.

- 1 Projet de Résolution "Groupe d'Experts"
- 2 Projet de Résolution "La Participation de la Femme dans le Processus de Développement Rural"
- 3 Projet de Résolution "Appui au Fonds Simon Bolivar"

IICA/CE/Res.1(I-O/81) Financement du CATIE

IICA/CE/ACTA 1(I-O/81)rev. Rapport de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture

IICA/JIA/ACTA 2 (I-O/81)
13 Août 1981
Original: espagnol

RAPPORT DE LA PREMIERE RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN D'AGRICULTURE

Buenos Aires, Argentina
10-13 Août 1981

TABLE DE CONTENU

Rapport de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA/JIA/ACTA 2 (I-O/81)	1.1.1
Resolutions (IICA/JIA/Res.)	2.1.1
1/81 Appui au Fonds Simon Bolivar	
2/81 Programmes et Allocations	
3/81 Echelle de Cotisations	
4/81 Contrats, Contributions, Accords et Donations	
5/81 Programme-Budget du Fonds Simon Bolivar	
6/81 Groupe d'Experts	
7/81 Régime de Pension du Directeur Général	
8/81 Titre Emérite pour l'Ing. Manuel Rodríguez Z.	
9/81 Titre Emérite pour le Dr. Norberto Ras	
10/81 Postulation de l'IICA au "King Baudouin International Prize"	
11/81 Nomination du Docteur José Emilio Gonçalves Araujo Directeur Emérite de l'IICA	
12/81 Condoléances pour le décès de Monsieur le Président de la République de l'Equateur	
13/81 Lettres de Créance	
14/81 Situation Contractuelle du CATIE	
15/81 La Participation de la Femme dans le Processus de Développement Rural	
16/81 Programme Hémisphérique de Conservation et d'Exploitation des Ressources Naturelles Renouvelables	
17/81 Programme Hémisphérique de Coopération Agro-énergétique	
18/81 Coopération Internationale pour la Santé Animale	
19/81 Edifice pour l'IICA en Uruguay	
20/81 Remerciements au Gouvernement et au Peuple Argentin	
21/81 Médaille Agricole Interaméricaine, 1981	
22/81 Prix Agricole Interaméricain pour les Jeunes Professionnels, 1981	
23/81 Prime Interaméricaine pour la Participation de la Femme au Développement Rural	

24/81 Siège et Date de la Prochaine Réunion
Ordinaire du Conseil Interaméricain
d'Agriculture

Rapport de la Commission Ad-hoc Désignée pour la Remise des Prix (IICA/JIA/Doc.22(81)	3.1.1
Liste des Participants	4.1.1
Personnel de l'IICA	4.1.13
Fonctionnaires de la Réunion	5.1.1
Liste de Documents	6.1.1

IICA/JIA/ACTA 2 (I-O/81)
13 août 1981
Original: espagnol

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE

Buenos Aires, Argentine
10 - 13 août, 1981

La Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture eut lieu à Buenos Aires, Argentine, entre le 10 et 13 août 1981, selon la Résolution IICA/JIA/Res.5 (I-E/81).

I. PARTICIPANTS

Conformément au Règlement du Conseil, participèrent les personnes suivantes:

DELEGUES

M. Jorge Rubén Aguado, Argentine
M. Luis Zemborain, Argentine
M. Antonio T. Parsons, Argentine
M. Ramón González Chaves, Argentine
M. Ubaldo Farías, Argentine
M. Hugo Santirso, Argentine
M. Arnaldo César Firpo, Argentine
M. Eufronio Padilla Caero, Bolivie
M. Rafael Echazu Sánchez, Bolivie
M. Max Raúl Salas Durán, Bolivie
Mme Patricia Iturri, Bolivie
M. Francisco Thompson Flores Netto, Brésil
M. Mario Assis Meneses, Brésil
M. Douglas Wanderley de Vasconcellos, Brésil
M. Claude Brouillard, Canada
Mme Chantal Marie Tremblay, Canada
M. Michael K. Warren, Canada
M. Roy Francisco Riascos Elias, Colombie
M. Camilo Restrepo, Colombie
M. Hernán Fonseca Zamora, Costa Rica
M. Julio Esquivel Valverde, Costa Rica
M. Eduardo Otoyá Boulanger, Costa Rica

1.1.2

M. José Luis Toro Hevia, Chili
M. Alberto Cardemil, Chili
M. Alberto Sepúlveda, Chili
M. James Sinclair, Chili
M. Jaime Osvaldo Durango Flores, Equateur
M. Luis Felipe Valencia, Equateur
M. Quentin M. West, Etats-Unis d'Amérique
M. Martin Kriesberg, Etats-Unis d'Amérique
M. Albert L. Brown, Etats-Unis d'Amérique
M. Donald E.J. Stewart, Etats-Unis d'Amérique
M. John Samuel, Grenada
M. Francisco René Bobadilla Palomo, Guatemala
M. Carlos Humberto Pacay y Pacay, Guatemala
M. Luis Alberto Ocaña, Guatemala
M. Vladimiro Andino Villeda Sagastume, Guatemala
M. Héctor Augusto García Rodríguez, Guatemala
M. Joseph A. Tyndall, Guyane
M. John S.L. Browman, Guyane
M. Patrik L. McKenzie, Guyane
M. René Destin, Haiti
M. Alex Louis Tanis, Haiti
M. Rodrigo Castillo Aguilar, Honduras
M. José Montenegro, Honduras
M. Miguel Angel Avila Valladares, Honduras
M. Carlos Vilanueva Doblado, Honduras
M. Clifford Grey, Jamaïque
M. Joaquín Alonso Guevara Morán, Le Salvador
M. Abelardo Amaya Brondo, Mexique
M. Ignacio Villaseñor, Mexique
M. Luis Equihua Hernández, Mexique
M. Francisco Ramos Cantoral, Mexique
M. Osvaldo Valdés Olivares, Mexique
M. Víctor M. Horcasitas, Mexique
M. Ricardo Coronel Kautz, Nicaragua
M. Julio César Castillo, Nicaragua
M. Alcibiades Emilio Simons Ramos, Panama
M. Raúl Torres, Paraguay
M. Guillemo Hoyos Oscores, Pérou
M. Jaime Hoefken López, Pérou
M. Enrique Polo Miranda, Pérou
M. Jaime Alvarez Calderón, Pérou
M. Samuel Encarnación Oviedo, République Dominicaine
M. Patrick Alleyne, Trinidad-Tobago
M. Francis González, Trinidad-Tobago
M. Imro E. Fong Poen, Suriname
M. Robby G.H. Liew A. Joe, Suriname
M. Alfredo Platas, Uruguay

1.1.3

M. José Luis Zapata, Vénézuéla
M. Víctor Giménez Landínez, Vénézuéla
Mme Irma J. Antonini, Vénézuéla
M. Nelson José Tineo Valladares, Vénézuéla
M. Francisco Morillo Andrade, Vénézuéla
Mme Laura Guardia Bossi, Vénézuéla

Conformément au Règlement, participèrent aussi en qualité d'observateurs les personnes suivantes:

PAYS OBSERVATEURS PERMANENTS

M. In Seh Myung, Corée
M. Rafael Marquez Osorio, Espagne
M. Carlos Blasco Villa, Espagne
M. Satoru Kashiwagi, Japon
M. Taicafumi Akizawa, Japon

OBSERVATEURS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

IPGH

M. Rubén C. Rodríguez

FAO

M. Pedro Moral-López
M. Carlos A. Wirth

OIRSA

M. Roberto Rivera

BANQUE INTERAMERICAIN DE DEVELOPPMENT

M. Luciano Barraza

ALIDE

M. Ataliva Pelaid

PAHO

M. Daniel López Ferrer

Au nom de l'IICA ont participé le Directeur Général, le Sous-directeur Général, les Sous-directeurs Généraux Adjoints de Coordination Extérieure, Gestion et Trésorerie, Développement Rural et Planification; le Directeur de Conférences et Réunions; les Directeurs de Zone et plusieurs Directeurs et fonctionnaires.

II. SEANCE PRELIMINAIRE

Le lundi 10 août à 10 h en présence des Délégations des 19 Pays Membres, le Directeur Général de l'IICA ouvrit la Séance Préliminaire avec la lecture de l'Ordre du Jour, car le Règlement établit de conclure les divers accords à ratifier à la première Session Plénière.

Accord sur l'élection du Président

Le Directeur Général offrit la parole et la Délégation du Brésil proposa le nom du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de l'Argentine Monsieur Jorge Aguado pour assurer la présidence de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture. La Délégation de l'Equateur appuya la motion et demanda avec succès le consensus unanime des participants.

Accord sur le Rapporteur

Le Directeur Général offrit la parole et la Délégation du Pérou soumit à la considération du Conseil le nom de Monsieur Luis Alberto Sepúlveda, membre de la Délégation du Chili, comme Rapporteur, motion approuvée à l'unanimité.

Accord sur l'Ordre du Jour

Le Directeur Général offrit la parole après un long exposé sur l'Ordre du Jour provisoire déjà distribué. La Délégation des Etats-Unis d'Amérique demanda des éclaircissements sur le moment auquel aurait lieu l'élection du Président Indépendant du Comité Exécutif. Le Directeur Général précisa qu'il sera élu aussitôt que le Règlement y relatif serait approuvé. L'Ordre du Jour provisoire présenté a été approuvé sans d'autres interventions, comme suit:

1. Installation du Conseil Interaméricain de l'Agriculture (Art. 38 Règlement JIA).
2. Election du Président et du Rapporteur et établissement de l'Ordre de Préséance pour les Vice-Présidents (Art. 30 et 31 Règlement JIA).
3. Approbation du Thème et discussions de la Session Préparatoire (Art. 42 Règlement JIA).

4. Message du Directeur Général (Art. 22 f Règlement JIA).
(IICA/JIA/Doc.12/81).
5. Rapport du Directeur Général sur les marches des Résolutions de la Dix-Neuvième Réunion Annuelle du Conseil d'Administration, Mexique, septembre 1980 et de la Première Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, Costa Rica, février 1981.
(Art. 22 a Règlement JIA) (IICA/JIA/Doc.12/81).
6. Rapport de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif
(Art. 22 i Règlement JIA) (IICA/CE/Acta 1(I-0/81)rev.).
 - a. Rapport additionnel sur les procédures pour calculer les quotas des Etats Membres de l'IICA (IICA/CE/Doc.6/81)
 - b. Programme-Budget 1982 - 1983 (IICA/JIA/Doc.10/81).
 - c. Rapports financiers et rapport annuel des auditeurs externes 1980-1981 (Art. 3 h Règlement JIA) (IICA/JIA/Doc.11/81).
 - d. Rapport sur les coûts de supervision technique et appui institutionnel et l'application des fonds (IICA/CE/Doc.14/81).
 - e. Approbation des Règlements (Art. 2 i Règlement JIA).
 - i. Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture (IICA/JIA/Doc.14/81).
 - ii. Règlement du Comité Exécutif (IICA/JIA/Doc.15/81).
 - iii. Règlement pour le fonctionnement de la Direction Générale de l'IICA (IICA/JIA/Doc.16/81).
 - iv. Rapport de la Commission sur les modifications aux Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale (IICA/CE/Doc.17/81 rev.).
 - f. Evaluation Globale du Fonds Simón Bolívar (IICA/CE/Doc.5/81).
(Projet de Résolution: Améliorer le Fonds Simón Bolívar (IICA/CE/CC/Doc.3/81).
 - g. Rapport sur les évaluations de projets réalisés (IICA/CE/Doc.2/81).
 - h. Synthèse des résultats du processus d'évaluation de l'IICA 1974 - 1980 (IICA/CE/Doc.3/81).

- i. Projet de Résolution sur un "groupe d'experts" pour analyse à moyen et long terme (Résolution 109 de la Dix-Neuvième Réunion Annuelle du Conseil d'Administration, Mexique 1980). (IICA/CE/CG/Doc.1(81).
 - j. Analyse de la situation contractuelle du Centre Agronomique Tropical de Recherche et Enseignement (CATIE) (IICA/CE/Doc.4/81).
 - k. Rapport sur la situation financière du CATIE (IICA/CE/Doc.16/81). (Résolution: Financement du CATIE (IICA/CE/RES/1(I-0/81).
 - l. Projet de Résolution: Régime de Pension du Directeur Général (IICA/JIA/CG/Doc.8(81)rev.)
 - m. Règlements des prix de l'IICA dans le secteur rural (IICA/JIA/Doc.17/81).
 - n. La pression inflationnaire dans les pays de l'Amérique latine et son impact sur le budget de l'IICA (IICA/CE/Doc.8/81).
 - o. Demande de la République de Chine en qualité d'observateur (IICA/CE/Doc.7/81).
 - p. Projet de Résolution - La participation de la femme dans le processus du développement rural (IICA/CE/Doc.2(81).
7. Rapport de travail "Nouveaux édifices de la Secrétairerie Général hors du Siège Social" sur la construction d'un édifice pour les Bureaux de la Secrétairerie Générale et autres Organismes de l'OEA à Montevideo (CP/PPP-1642/81). (Art. 21 Règlement JIA).
 8. Rapport de la Résolution CP/Res. 325(457/81) du Conseil Permanent de l'Organisation des Etats Unis d'Amérique sur la "Création d'un Institut Interaméricain de Réforme Agraire" (Art. 21 règlement JIA).
 9. Désignation des Auditeurs Externes (Art. 93 Règlement Directeur Générale).
 10. Election du Directeur Général pour la période 1982-1986 (Art. 104 et 106 Règlement JIA).
 11. Table Ronde (Art. 22 à Règlement JIA). Thème: "Protection Alimentaire et Energétique pour le Développement de l'Amérique Latine et de la Caraïbe".

12. Autres sujets.
13. Date et siège de la prochaine Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

Accord sur la Commission de Style

Après les éclaircissements pertinents, le Directeur Général proposa que la Commission de Style soit composée des Délégués du Brésil, de la Colombie, de Haïti et de la Jamaïque, motion qui a été approuvée à l'unanimité.

Accord sur la Commission des Lettres de Créance

Le Directeur Général proposa que la Commission des Lettres de Créance soit composée par les Délégués du Canada, Costa Rica, Trinidad-Tobago et par l'Uruguay, motion qui a été approuvée à l'unanimité.

Accord sur la date limite pour la présentation
de propositions

Le Directeur Général proposa le mardi 11 août à 8 h comme date limite pour présenter des propositions. Cette motion a été approuvée à l'unanimité.

Accord sur la durée approximative de la réunion

Le Directeur Général offrit la parole; à l'appui de différents éclaircissements concernant la Résolution IICA/JIA/Res.5(I-E/51) la Délégation de l'Argentine a demandé que la réunion soit close le jeudi 13 août. Pour être en mesure d'analyser tous les points du jour, il suggéra que les sessions de travail se déroulent de 14 h 30 à 19 h 30 le lundi, mardi et mercredi et que l'après-midi du jeudi 13 l'horaire de travail soit prolongé si nécessaire.

Après une longue discussion sur le sujet, la proposition déposée par la Délégation de l'Argentine a été approuvée; l'horaire de travail a été modifié comme prévu. La réunion terminera le jeudi 13 à 19 h 30 et ensuite aura lieu la session de clôture.

1.1.8

Accord sur l'ordre de préséance

Le Directeur Général exprima que, d'après le Règlement, il était nécessaire d'établir un ordre de préséance des Délégations pour déterminer les Vice-présidents de la réunion. Il demanda au Secrétaire Technique de faire le tirage au sort avec le résultat suivant:

1er Vice-Président	Vénézuela	14	Trinidad et Tobago
2	Brésil	15	Jamaïque
3	Costa Rica	16	Equateur
4	Pérou	17	Canada
5	El Salvador	18	Grenade
6	Etats-Unis D'Amérique	19	Uruguay
7	Guyane	20	Chili
8	Guatemala	21	Colombie
9	Suriname	22	Barbades
10	Mexique	23	République Dominicaine
11	Haïti	24	Paraguay
12	Honduras	25	Bolivie
13	Nicaragua		

Accord sur d'autres thèmes

Aucun autre sujet de discussion additionnel n'a été présenté.

A 10 h 40, le Directeur Général prononça la clôture de la Réunion Préliminaire.

III. SEANCE INAUGURALE

La séance inaugurale s'est tenue dans l'auditorium du Centre Culturel Général San Martín, le 10 août, à 11 heures du matin, en présence de M. le Président de la République Argentine, le Lieutenant-Général en retraite Roberto Eduardo Viola. Pendant la cérémonie, le Directeur Général de l'IICA, le Dr José Emilio G. Araujo, le Sous-Secrétaire à l'Agriculture et aux Opérations du Secrétariat à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques du Mexique, Licencié Abelardo Amaya Brondo et le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage d'Argentine, M. Jorge Aguado, ont pris successivement la parole.

Sur l'estrade on notait la présence, entre autres hautes autorités, de MM. le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de Costa Rica, le Dr. Fonseca Zamora; le Sous-Secrétaire à l'Elevage d'Argentine, l'ingénieur Ubaldo Farías; le Sous-Secrétaire à l'Agriculture, M. Hugo Santirso; le Chef de la Maison militaire, le Contre-Amiral Roberto Benito Moya; le Sous-Directeur Général de l'IICA, l'ingénieur Manuel Rodriguez et le Directeur du Bureau de l'IICA en Argentine, le Dr Hector Alburquerque.

Parmi le public, on pouvait remarquer la présence d'une assistance sélecte composée des Ambassadeurs des Pays Membres, des hautes autorités nationales, des délégués des pays observateurs permanents et des représentants des organismes internationaux.

IV. PREMIERE REUNION PLENIERE

Le lundi 10 août, à 15 heures, le Directeur Général de l'IICA ouvrit la Première Séance Plénière et sollicita la ratification des accords pris durant la réunion préliminaire du matin, proposition qui reçut l'appui unanime des délégations participants.

La nomination du Président ayant été approuvée, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage d'Argentine, M. Jorge Ruben Aguado, regagna sa place, à la table et M. Luis Alberto Sepúlveda, du Chili occupa celle de rapporteur.

Comme le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de l'Argentine devait se retirer, la Présidence fut occupée, selon l'ordre de préséance, par le chef de la Délégation du Pérou, l'Ingénieur Enrique Polo Miranda, qui donna la parole aux délégués.

La délégation de l'Argentine demanda si elle pouvait présenter dès maintenant des propositions ou s'il suffisait de les déposer avant le mardi à 20 heures, ce à quoi le Président répondit par l'affirmative. Ensuite, l'ordre du jour fut adopté.

Discours du Directeur Général

Le Directeur Général lut son discours au Conseil interaméricain d'Agriculture lequel fut accueilli favorablement et applaudi par les délégués.

Le Président dit alors que le Point 5 de l'ordre du jour (Rapport du Directeur Général sur l'état des Résolutions de la Dix-neuvième Réunion annuelle du Conseil interaméricain d'Agriculture (IICA/JIA/Doc.13/81) avait été distribué et qu'il s'agissait d'un document de type informatif, de façon que l'on pouvait maintenant entamer la discussion du point 6 de l'ordre du jour.

Rapport de la Première Réunion Ordinaire du Comité exécutif
(IICA/CE/E.V.1(I-0/81))

Le Président demanda au Secrétaire technique de commencer à lire le document, mais après qu'il en eut lu quelques pages, les délégations des Etats-Unis d'Amérique et de Costa Rica é mirent l'opinion que ces affaires avaient été déjà suffisamment traitées par le Comité exécutif et demandèrent que l'on passât à l'analyse point par point.

Le Directeur Général fit quelques observations et suggéra d'examiner les points du rapport un par un, en traitant d'une façon plus détaillée ceux qui le mériteraient.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique demanda que l'on traite chaque point, mais sans les lire et qu'on les mette directement en discussion.

La délégation de Costa Rica sollicite que l'on fit un changement dans l'ordre du jour et que d'autres points soient examinés ensuite. Ce à quoi, le Directeur Général répondit que cela amènerait à réaliser l'élection du Directeur Général trop rapidement, ce qui était impossible avant que des Règlements ne soient approuvés. Il suggéra de poursuivre l'examen point par point et de laisser pour la fin l'examen du projet de budget.

La délégation de l'Equateur considéra que la proposition du Directeur était acceptée et que l'on pouvait continuer à étudier les différents thèmes, les documents ayant été remis aux pays suffisamment à l'avance.

Le Président accepta ce point de vue et, en raison du consensus général, commença à le mettre en pratique.

- Point 6 alinéa a). Procédure pour le calcul des quotas des Pays Membres.

Le Secrétariat lut le Document IICA/CE/Doc.6/81 "Rapport Additionnel sur la Procédure Relative au Calcul des Quotas des Pays Membres de l'IICA".

Avec l'accord de M. le Président, M. Shurtleff, Directeur-Adjoint de l'Administration et de la Trésorerie, donna une brève explication et, comme il n'y eut pas d'observations, le Président déclara que ce point était approuvé à l'unanimité.

- Point 6 alinéa b). Programme-Budget 1982-1983 (IICA/JIA/Doc.10/81)

La Séance Plénière décida de remettre à plus tard la discussion de ce document.

- Point 6 alinéa c). Rapports Financiers et Rapport Annuel des Commissaires aux Comptes 1980-1981 (IICA/JIA/Doc.11/81)

Le Directeur Général donna une explication et avec l'accord de M. le Président il demanda à M. Efraín Morales, Directeur de Finances de l'IICA de donner certains éclaircissements à ce sujet. Aucune observation n'ayant pas été soulevée, le point fut approuvé à l'unanimité.

M. le Président demanda à M. Morales d'apporter quelques éclaircissements au sujet du document "Rapport sur les Coûts de Supervision Technique et Appui Institutionnel et l'Application des Fonds" (IICA/CE/Doc.14/81) ce qui a donc été fait. M. le Président ouvrit les débats et aucune observation n'ayant pas été soulevée, le Document objet du Point 6 de l'Ordre du Jour fut approuvé à l'unanimité.

- Point 6 alinéa e). Approbation des Règlements.

La Discussion sur ce point fut remise à plus tard.

- Point 6 alinéa f). "Evaluation Intégrale du Fonds Simón Bolívar"
(IICA/CE/Doc.5/81)

M. le Président accorda la parole au Directeur Général qui donna une brève explication et après une information plus détaillée fournie à ce sujet par l'Ing. Guillermo Guerra, Directeur du Fonds Simón Bolívar, le Projet de Résolution IICA/CE/CG/Doc.3/81) a été lu par le Secrétaire.

La Délégation du Venezuela se rapporta à certaines modifications qu'elle souhaiterait introduire dans le Projet de Résolution, car elle interprète que le Fonds appartient à l'IICA et non au Gouvernement du Venezuela. Elle a lu un nouveau texte du Projet de Résolution avec les modifications suggérées par la Délégation.

La Délégation de l'Equateur demanda que lecture soit faite des recommandations concernant la clause 3 de la partie résolutoire du Projet. Le texte ayant été lu par l'Ing. Guerra, la Délégation de l'Equateur appuya le Projet de Résolution et exprima sa satisfaction pour l'action menée par le Fonds Simón Bolívar en Equateur.

Le Directeur Général donna une brève explication sur le Fonds Simón Bolívar et demanda de passer à un autre point de l'Ordre du Jour afin d'inclure les modifications apportées par la Délégation du Venezuela au Projet de Résolution.

- Point 6 alinéa m). "Règlement de Prix décernés par l'IICA au Secteur Rural" (IICA/JIA/Doc.17/81)

M. le Président accorda la parole au Directeur Général qui exprima que ce sont les mêmes Règlements déjà approuvés avec les modifications qui apparaissent dans la nouvelle structure. La Délégation de Costa Rica demanda des explications, le Directeur Général répondit que le Règlement avait été déjà approuvé et que les modifications étaient une conséquence du désir d'adapter la structure de l'ancien Conseil Technique Consultatif à celle du nouveau Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Le Directeur Général proposa la création de 2 sous-commissions pour étudier les candidatures posées; cette motion fut approuvée par la Délégation de Costa Rica.

M. le Président accepta la proposition et les sous-commissions ci-dessus ont été nommées: Sous-commission 1, composée des Délégués du Mexique, Guatemala, Honduras et Chili, afin d'étudier les candidatures à la Médaille Agricole Interaméricaine et au Prix Interaméricain pour le Développement Agricole. Cette Sous-commission aura comme membre conseiller le Dr Hernán Fuenzalida de l'IICA.

1.1.13

Sous-commission 2, composée des Représentations du Canada, Bolivie, Chili et Brésil (celle-ci n'a pas accepté) afin d'étudier les candidatures au Prix Agricole Interaméricain pour les Jeunes Professionnels et au Prix à la Participation de la Femme au Développement Rural. M. Hugo Fernández de l'IICA agira au titre de membre conseiller.

Le choix des titulaires de ces Sous-commissions et les membres-conseillers, a été approuvé à l'unanimité.

- Point 6 alinéa g) et h). "Rapport sur les Evaluations de Projets Réalisés" (IICA/CE/Doc.2/81) et "Synthèse des Résultats du Processus d'Evaluation de l'IICA 1974-1980" (IICA/CE/Doc.3/81)

M. le Président passa la parole au Directeur Général qui demanda l'autorisation pour que la présentation des documents soit faite par l'Ing. Miguel Angel Araujo, Directeur d'Evaluation de l'IICA.

Une fois les documents lus, M. le Président accorda la parole pour d'éventuelles observations; aucune remarque n'ayant été relevée, les Documents ont été approuvés à l'unanimité.

M. le Président demanda la lecture du Point 6 i) de l'Ordre du Jour, intitulé "Projet de Résolution sur un Groupe d'Experts pour l'Analyse à Moyen et Long Terme" (IICA/CE/CG/Doc.1(81)).

La Délégation du Brésil exprima sa préoccupation de voir que ces documents n'ont pas été rédigés en langue portugaise et demanda de renvoyer à mardi la discussion du Projet de Résolution de façon que le Comité soit en mesure de l'examiner.

M. le Président mit cette question à la délibération des Délégués et la Délégation des Etats-Unis d'Amérique offrit sa collaboration pour s'intégrer au Comité et suggéra l'incorporation de la Délégation de la Guyane à ce groupe, en vertu d'une opinion exprimée à ce sujet lors de la réunion du Comité Exécutif.

M. le Président accepta cette proposition et manifesta qu'il trouverait l'appui du Secrétariat.

On leva la séance à 19h15.

V. SECONDE SEANCE PLENIERE

La seconde séance plénière commença le mardi 11 août, à 9 h 45.

Le Président présenta à l'examen de la réunion le thème: Point 6, alinéa e) Règlements et en demanda au Directeur-Général une explication. Le Directeur Général commenta le processus de révision suivi depuis le mois de février, date à laquelle la première Réunion Extraordinaire du Conseil transféra cet examen à la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif. Il fit savoir que, outre les observations envoyées par les Pays Membres, on avait nommé, au sein du Comité Exécutif, un Sous-Comité qui présenta, à ce sujet, un rapport détaillé (IICA/CE/Doc.17/81) rev.), et que l'on présenterait une version comportant les observations proposées.

En outre, le Directeur Général expliqua que le Comité Exécutif, à la deuxième phase de réunions tenue à Buenos Aires entre le 7 et 8 août, proposa une analyse profonde présentant, dans l'ordre suivant, les principales observations:

Point 6; alinéa e.i) Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture (IICA/JIA/Doc.14/81)

Le Directeur Général, après avoir expliqué que l'on incorporerait les corrections demandées, indiqua que le thème pour lequel il n'y avait pas encore de décision, se référait à l'article 103, traitant sur le processus de vote pour l'élection du Directeur Général de l'IICA, et annonça la position de la délégation du Chili au sujet des majorités relatives, et les deux versions de l'article 103 (texte original et texte revu, présenté en Annexe 1).

Le Président souligna que vu l'importance du thème, il méritait d'être traité séparément.

Il ouvrit le débat et rappela que le vote serait acquis à la simple majorité. Il demanda au Secrétariat de lire l'article 103, dans les deux versions, originale et revue, et proposa de choisir entre les candidats (en deuxième lieu) en cas d'égalité, de façon à en avoir toujours deux.

La délégation du Mexique a coïncidé totalement avec la façon de voir sur les deux majorités relatives. La délégation du Venezuela appuya cette motion, de même que celles de la Guyane et du Nicaragua.

La délégation du Brésil demanda comment on procéderait en cas d'égalité au deuxième tour. La délégation de l'Argentine émit l'opinion que l'on voterait entre les deux candidats pour élire le second et la délégation du Brésil indiqua que, dans ce cas, le vote pour le second tour pourrait influencer celui du premier.

La délégation du Chili exprima qu'elle appuyait la motion des deux majorités relatives parce qu'elle comprenait que lorsqu'on parlait de majorité relative on parlait de chiffrés et non de personnes. Elle ajouta qu'il faudrait indiquer clairement le nombre de tours de vote et si le second tour se réaliserait immédiatement après le premier ou si on leverait la séance pour procéder à des consultations.

La délégation de la Guyane dit que le problème était simple puisque s'il y avait plusieurs candidats à égalité pour le second tour, ceux-ci auraient le droit d'entrer en compétition avec le premier. C'est pourquoi elle suggéra la modification de l'article.

Le Président exprima que ce qui avait été dit par la délégation du Chili était digne d'attention: en cas d'une triple égalité, on voterait entre les trois jusqu'à ce qu'il n'en reste que deux et ensuite seulement un.

Le Directeur Général dit qu'il pourrait y avoir trois égalités au second tour et pour cela il pourrait y avoir quatre majorités relatives. Il demanda qu'on relise l'article 103 revu pour voir si, avec la proposition de deux majorités relatives, pour lesquelles il semble qu'on soit arrivé à un accord, on solutionne le problème.

La délégation du Brésil dit que le délégué du Chili a bien exprimé ses préoccupations et appuya la proposition de laisser du temps pour des consultations entre les tours.

La délégation du Mexique exprima qu'elle ne voudrait pas que l'on pense qu'elle insiste trop, mais, pour elle, la formule des deux majorités simples est fondamentale. Plusieurs délégations se sont exprimées dans le même sens car c'est ce qui existe dans la plupart des organismes internationaux.

La délégation de Costa Rica manifesta qu'elle était d'accord avec l'Annexe 1 et avec l'amendement des majorités relatives.

La délégation de Colombie appuya le Brésil, le Chili, Costa Rica et le Directeur Général à propos des deux majorités relatives.

La délégation du Chili indique que l'opinion favorable à la majorité relative semblait prévaloir et appuya le Brésil et la Colombie pour que le Conseil interrompe la session pour des consultations entre chaque tour. Pour cela, il faudrait modifier l'article 103 revu (Annexe 1). Elle ajouta que les tours de vote devaient être indéfinis et exposa ses arguments. Elle dit avoir en mains une rédaction simple qu'elle s'offrait à lire si les délégués appuyaient ces critères.

La délégation du Pérou se déclara d'accord avec l'exposé du Chili.

La délégation de l'Equateur considéra que l'exposé de la délégation du Chili était réaliste et demanda de le relire, ce qui se fit avec la permission du Président.

La délégation du Brésil appuya la proposition du Chili, ainsi que celle de la délégation du Mexique.

Le Président présenta à la considération de la réunion plénière, la proposition de la délégation du Chili qui, n'ayant plus d'observations, fut adoptée à l'unanimité, de la manière suivante:

Article 103

"L'élection se fera au vote secret. Sera élu Directeur Général de l'Institut le candidat qui aura la majorité requise par l'article 19 de la Convention.

Si aucun candidat n'obtient au cours du premier tour la majorité requise, on votera autant de fois qu'il sera nécessaire pour obtenir cette majorité, limitant le vote aux deux candidats qui auront obtenu les deux premières majorités relatives dans le vote immédiatement antérieur.

Si après un vote aucun candidat n'obtient la majorité requise, le Conseil pourra surseoir la séance pour le temps qu'il estime nécessaire."

Le Directeur Général poursuivit son explication sur le Règlement et se référa à la préoccupation de la Colombie désireuse de savoir quelle serait la majorité des pays votants. Il donna lecture des Articles de la Convention et du Règlement y relatifs et expliqua que la majorité serait de 15 pays.

Un autre sujet traité fut celui des Articles 13 et 14 qui furent dûment éclaircis (invitation de personnages de marque). Les articles 9 et 10 furent également traités et on souligna un problème de manque de processus pour l'admission des observateurs permanents. On discuta et on laissa en suspens cette partie de l'article 9, le Conseil ou l'IICA "per se" pourraient-ils accepter des observateurs permanents ou étaient-ils limités aux Observateurs de l'OEA.

La délégation de Costa Rica opina que l'article 9 devrait rester inchangé car il existe un précédent et on devra permettre à tous les pays amis de rentrer dans le Conseil en qualité d'observateurs permanents.

La délégation du Brésil souligna que l'admission des Observateurs est un acte juridique et qu'ils devront être les mêmes que ceux de l'OEA, après approbation du Conseil. Quant aux articles 13 et 14, il serait bon que les Observateurs invités à participer au Conseil soient approuvés après consultation avec le Comité Exécutif.

La délégation du Mexique voulut seulement rappeler qu'il existe déjà une procédure à l'IICA (Résolution de 1974) et sa délégation considère que l'on devrait recourir au texte de cette Résolution pour fixer une procédure plus claire reconnaissant au Conseil le droit de détermination. Évidemment, il faudrait modifier l'article 3 du Conseil.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique appuya les positions du Mexique et celle du Brésil.

Le Directeur Général souligna que le Conseil ratifia les Résolutions du Conseil d'Administration antérieur et qu'une analyse y relative se faisait. Elle fut déjà faite en février, à San José, modifiant la Résolution de 74 et le Conseil décida de l'approuver.

La délégation de Costa Rica réitérera sa position. Elle insista pour que l'article 9 soit maintenu tel qu'il est. L'IICA doit être un organisme éminemment technique et apolitique et il doit pouvoir recevoir des ressources et de la technologie de toutes les parties du monde.

La délégation de la République Dominicaine se mit du côté du Costa Rica et partagea intégralement son opinion.

La délégation du Brésil dit que la présence d'un observateur ne pourrait être séparée de son caractère politique et, pour cela, maintient sa position.

Le Président, en outre, explique qu'une décision relative aux articles 13 et 14 serait prise et les mit au vote, obtenant les résultats suivants:

- a. Onze (11) votes pour maintenir la rédaction des articles 13 et 14 tel qu'ils sont.
- b. Six (6) votes pour les modifications suggérées par la délégation du Brésil.

En vertu du résultat de ce vote, les articles 13 et 14 du Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture ne furent pas modifiés.

En ce qui concerne l'article 9, le Président suggéra d'attendre que la délégation mexicaine présente sa proposition par écrit, ce qui fut approuvé.

La délégation de l'Uruguay intervint, disant qu'elle avait présenté deux observations formelles au sujet de l'article 2, alinéa g et de l'article 82, relatives au Président du Comité Exécutif. Elle suggéra de laisser ces points en instance vu que l'Uruguay aurait à présenter de sérieuses objections en égard du Président du Comité Exécutif.

Elle le ferait quand on examinerait le Règlement du Comité Exécutif.

Le Président accepta cette position et donna la parole à la délégation des Etats-Unis d'Amérique qui fournit une explication sur le thème des "normes relatives au personnel et celles relatives aux financements" devant être ajoutées à l'article 2, alinéa j, ce qui fut éclairci par le Directeur Général.

Le Président, compte tenu de l'article 9 laissé en instance, déclara approuvé le Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

- Point 6 alinéa e ii - Règlement du Comité Exécutif (IICA/JIA/Doc.15(81))

En référant à ce Règlement, le Directeur Général souligna les modifications demandées par le Comité Exécutif. Il y eut une proposition de la délégation des Etats-Unis d'Amérique relative l'Article 3, alinéa i. Le Directeur Général estima que cette proposition paralyserait l'IICA et serait contradictoire au Conseil et on s'occuperait seulement de petits projets. Il demanda donc que l'alinéa i de l'Article 3 du Règlement du Comité Exécutif ne soit pas modifié.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique mentionna ce que dit la Résolution. Soulignait que l'importance d'expliquer en informant de ce que ce dont il s'agit l'on devrait signer.

Il n'est pas dans notre intention de gêner l'action de l'IICA. Ce que nous voulons c'est recevoir les informations et qu'on peut signer un contrat pour US\$ 10 millions, mais nous nécessitons savoir en quoi cela affecte l'IICA et lui donner une suite. Le Directeur Général doit aviser le Comité Exécutif et il faut mettre sur pied une méthode pour recevoir cette information. Le Directeur Général a remercié de cette intervention et sollicité que le Règlement soit laissé tel qu'il est et que soit modifiée la Résolution pour y stipuler que les accords supérieurs à US\$ 250.000 seront portés à la connaissance du Comité. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a été d'accord.

Le Président a demandé aux autres délégations de faire connaître leur opinion. Elles ont manifesté leur accord.

Le Directeur Général a présenté une autre observation de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, dans le sens d'ajouter "et normes financières" à l'Article 4 alinéa c) et a dit qu'il fallait éliminer dans l'Article 47, lettre a) l'élection du Président et laisser seulement celle du Rapporteur. Ceci a été approuvé à l'unanimité.

Le chef de la délégation du Brésil a assumé la Présidence en l'absence du titulaire et a donné la parole aux délégations.

La délégation du Canada a demandé de changer le mot "Normes" par "Règlement" de la Direction Générale, dans l'Article 3, lettre g). Approuvé.

La délégation de l'Uruguay a exprimé ses objections en ce qui concerne les Articles 35 et 9 où il est dit que le "Président Indépendant" sera élu par le Conseil. La délégation de l'Uruguay ne connaît pas les antécédents et a des doutes sur le mot "Indépendant". De quoi? de qui dépend-il? Quelles sont ses fonctions? Il n'y a pas de définition. Quelle est la relation avec le Directeur Général et avec les organismes de l'IICA? Ceci est juridiquement vulnérable. Le Conseil Interaméricain d'Agriculture n'a pas la faculté d'élire un président d'un autre organisme de l'IICA. Les facultés du Président du Comité Exécutif ne sont pas déléguables. La délégation a cité des cas de type politique. Elle veut être positive et considère qu'il est fondamental de donner de l'agilité au fonctionnement de l'IICA. C'est pour cela qu'elle croit que le Comité Exécutif doit étudier davantage cette affaire. Elle a demandé que l'on sollicite du département juridique de l'OEA une opinion sur la faculté du Conseil Interaméricain d'Agriculture de nommer un Président Indépendant.

Le Directeur Général a expliqué la genèse du processus par lequel est apparu la figure du Président Indépendant du Comité Exécutif. Les observations ont été présentées par la délégation des Etats-Unis d'Amérique. Pour autant qu'il le sache, l'idée a été d'avoir une figure similaire à ce qu'est cette personnalité dans la FAO de telle sorte de ne pas l'associer avec les 12 pays qui composent le Comité. Ce ne serait pas un poste rémunéré et il aurait des ressources propres pour ses opérations.

Le délégué de l'Uruguay a demandé si le Président Indépendant serait élu en dehors des douze membres du Comité Exécutif.

Le Directeur Général a répondu qu'il en serait ainsi et qu'il serait élu par le Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Le délégué de l'Uruguay a exprimé qu'alors il n'avait plus aucun doute sur la violation de la Convention.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a manifesté que cette idée avait surgi en février au Conseil Interaméricain d'Agriculture et avait été reprise en juin au cours de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif. En premier lieu, le Secrétariat a analysé cette affaire. En second lieu, le Comité Exécutif est un instrument du Conseil Interaméricain d'Agriculture puisqu'il est une partie de celui-ci et le représente. Le Conseil Interaméricain d'Agriculture fixe les processus de telle sorte qu'il a toutes les responsabilités.

En ce que concerne la partie pratique: jusqu'à présent, le Conseil d'Administration de Washington était le véritable organisme de direction, la Réunion Ordinaire du Conseil d'Administration était seulement une fois chaque année et la poursuite des affaires était très difficile pour les opérations budgétaires. Maintenant le Conseil Interaméricain d'Agriculture se réunira chaque deux ans, et il serait pire de l'avoir sans suite. Nous avons besoin d'un représentant pour contacter le Directeur Général et le Sous-directeur Général et qui, aussi, soit délégué pour parler au nom du Conseil Interaméricain d'Agriculture. Il y serait pour l'intérêt de tous les pays et il continuerait l'action du Comité.

Au cas de dépasser les limites de ses fonctions, le terme de deux ans le limitera, ce ne serait pas un temps trop long pour acquérir trop de pouvoir. On considérera aussi le budget opératif au service de ce représentant. Il n'y eut aucune objection.

La délégation du Chili demanda au Directeur Général et à la Délégation des Etats-Unis d'Amérique d'expliquer si le Président Indépendant ne serait pas un des douze membres du Comité Exécutif ou qu'il y en aurait treize, ce qui nous enleverait de la Convention et demanda aussi, s'il aurait le droit de vote; en ce cas certain pays aurait deux votes au Comité Exécutif à un certain moment.

Le Directeur Général présenta l'interprétation juridique de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture en lisant l'article relatif à la Convention. Le Comité proposa ensuite au Conseil Interaméricain d'Agriculture de lui donner un caractère extraordinaire. Il s'agirait d'un genre "rey que no gobierna" - "roi sans pouvoir" mais sans aucune droit de vote.

La délégation de l'Uruguay remercia celle des Etats-Unis d'Amérique des explications sur ses préoccupations de suivre les actions de l'IICA. Cependant, elle pense que ce serait une figure inutile.

Le Comité Exécutif n'est pas une partie du Conseil Interaméricain d'Agriculture, c'est un organe de l'IICA. L'affaire devrait encore être soumise au Département Juridique de l'OEA.

L'idée qu'une personne représenta les pays ne serait pas approuvée. Donc pourquoi nous avons le Directeur Général qui est notre représentant?

Demain nous élirons un nouveau Directeur Général: Comment pourrions-nous pour commencer, lui diminuer son autorité?

La délégation de l'Uruguay partagea quelques idées de celle des Etats-Unis d'Amérique et elles seraient disposés d'épuiser les mécanismes mais la figure de Directeur Général ne pourrait être limitée.

Le Président dit que l'Article 69 de la Convention détermine les organismes de l'IICA. Là, on adjoint le Directeur Général, en tant qu'organisme indépendant, ce qui facilite l'étude du problème juridique.

Le Directeur Général dit que s'il est exact qu'il existe une indépendance des organismes, le Conseil Interaméricain d'Agriculture n'en est pas moins l'organisme supérieur.

La délégation du Brésil a exprimé l'idée que le fait de créer le Président Indépendant ne constitue pas un "doublage" du Directeur Général, mais que, dans certains cas, il en serait ainsi (visites à des pays pour des questions de l'IICA). Il s'agit d'une décision politique.

La délégation de la Colombie considère que s'il existe un doute juridique, bien fondé, cette question devrait faire l'objet d'une consultation. Elle pense aussi qu'il faudrait analyser davantage cette personnalité qui pourrait constituer un co-gouvernement.

La délégation du Chili partage l'avis de l'Uruguay et de la Colombie. Elle a aussi des doutes pour des raisons juridiques et pour des raisons pratiques (co-gouvernement ou rivalité). Elle croit que le Directeur Général élu doit avoir toutes les attributions, sans "parallélismes". D'autre part, il est normal que chaque organisme élise parmi ses membres son Président. Dans l'OEA, il existe un Président du Conseil Permanent, mais ce n'est pas à titre personnel, sinon comme représentant de son pays. Il lui semble que le Comité Exécutif doit élire pour deux ans le Pays Membre devant présider le Comité Exécutif et exerçant les fonctions établies par l'Article 38 du Règlement. On éviterait ainsi le péril que ce soit une personne déterminée et non le pays qui gouverne.

La délégation du Canada rappelle que cette idée est née en février et que, depuis, on l'a beaucoup étudiée, cependant, en raison des doutes, elle suggère de suspendre la discussion et que les délégations se consultent entre elles.

Le Président accepta et leva la séance.

VI. TROISIEME SEANCE PLENIERE

La Troisième Séance Plénière débuta le mardi 11 août, à 15h25.

Le Président ouvrit la séance au point où avait été interrompue la séance du matin et donna la parole aux délégations.

La délégation du Canada dit que, en raison des préoccupations exprimées dans la matinée par trois délégations au sujet de la question du Président Indépendant du Comité Exécutif, sa délégation demande que cette affaire soit étudiée par le Comité Exécutif au cours de sa prochaine réunion, car il convenait de continuer le programme de travail.

Le Président remercia. Il s'agit d'une proposition concrète.

La délégation de l'Uruguay appuya la proposition du Canada et l'amplifia en ce sens qu'elle demanda que, dans la période comprise entre cette réunion et celle du Comité Exécutif, le Directeur Général sollicite l'avis juridique de l'OEA.

La délégation du Chili partage l'avis du Canada, dans le sens de remettre à plus tard toute décision relative à cette question. Ceci implique, cependant, opérer des changements dans les Articles du Règlement correspondants.

Le Président dit que ceci serait fait par le Secrétariat.

La délégation du Chili dit que le Conseil devait déjà décider quels articles il convenait d'éliminer et que, d'autre part, il fallait opérer des changements dans l'Article 47, alinéa a, éliminer l'Article 35 et savoir si le Président conserverait toutes les attributions établies par l'Article 38.

Le Président considère que les attributions du Président Indépendant restent suspendues. Il admit le changement de l'Article 47, alinéa a.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique dit que, si elle comprenait bien la proposition du Canada, tout ce qui était relatif au Président serait soumis à davantage d'étude jusqu'à ce qu'une décision soit prise par le Comité Exécutif.

La délégation du Chili remercia les Etats-Unis d'Amérique de leur intervention. Mais elle comprenait que la proposition du Canada consistait à ne pas introduire cette personnalité jusqu'à la prochaine réunion du Comité Exécutif, mais que celui-ci doit nécessairement avoir un Président et que son caractère soit déterminé afin que le Règlement ne reste pas imprécis. D'où la modification proposée pour l'Article 47.

Le Directeur Général dit qu'en février ceci avait déjà été résolu puisqu'on a traité sur la base de pays.

La délégation de l'Uruguay partage l'opinion du Chili et du Canada, dans le sens qu'il convient de procéder à des ajustements, surtout pour l'article 38, en ce qui concerne les fonctions formelles, mais éliminer les fonctions spécifiques.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique dit que pour faire les choses en ordre, elle rappellera que les règlements ont été approuvés en février à titre provisoire. Elle estime que le Comité élira un Président lors de sa prochaine réunion, mais pendant ce temps, le Règlement approuvé provisoirement est en vigueur.

Le Président prononça alors la cloture du débat sur le Règlement du Comité Exécutif qui fut approuvé avec les modifications présentées, restant en suspens la question du Président Indépendant.

- Point 6, alinéa e, iii Règlement de la Direction Générale de l'IICA
(IICA/JIA/Doc.16(81))

Le Directeur Général expliqua ce qui s'était passé au réunion du Comité Exécutif. Il y eut une divergence d'opinion pour décider si l'on devait approuver ce Règlement à titre provisoire ou attendre les normes concernant le personnel et les finances.

La délégation du Chili présenta des observations, à propos de l'Article 37, concernant la période de temps durant laquelle un fonctionnaire peut rester dans son propre pays.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique donna deux opinions fondamentales sur les articles 31 et 38. Il s'agit de le thème de l'Article 38.

La délégation du Canada s'est référé à l'Article 31. Sauf meilleure interprétation, en anglais on devrait dire "Assistant Deputy Director General" et pas d'autre.

Le Directeur Général dit qu'on maintenait la rédaction de San José.

Le Président a demandé si l'on acceptait la rédaction du Chili pour l'Article 38, ce qui a été approuvé à l'unanimité.

Le Directeur Général donna une explication de l'Article 44, en raison d'une observation du Brésil faite au sein du Comité Exécutif.

Faute d'observations, les règlements de la Direction Générale de l'IICA ont été approuvés à l'unanimité.

Le Président revint alors sur l'Article 9 du Conseil Interaméricain d'Agriculture qui était resté en suspens et donna la parole au Mexique.

La délégation du Mexique proposa de changer la rédaction de l'Article 9 par le texte suivant:

"Le Gouvernement d'un Etat ayant accrédité un Observateur permanent auprès de l'OEA pourra le faire auprès de l'IICA, mais avec l'approbation préalable du Conseil. Les Gouvernements des Etats n'ayant pas des Observateurs Permanents auprès de l'OEA, pourront le faire auprès de l'IICA avec l'approbation du Conseil par une majorité de deux tiers de ses membres."

La délégation du Canada demanda qu'on fasse circuler une version écrite dans les différentes langues correspondantes.

Le Président dit que cela était juste et serait fait. Pendant ce temps, poursuivons l'examen des autres thèmes.

Le Directeur Général dit qu'il aimerait passer à l'examen des Résolutions relatives au Programme-Budget 1982-1983 et demanda l'autorisation pour que l'ingénieur Fernando Suárez de Castro le présente, ce qui fut accordé par le Président. L'ingénieur Suárez de Castro fit alors la présentation correspondante.

Le Directeur Général le remercia et revint au document du Comité. Après une ample discussion, il fut résolu de passer à l'analyse des projets de résolution sur la réserve qu'on approuverait le budget de 1982 et qu'on laisserait celui de 1983 pour une réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture, à tenir au cours du second semestre de 1982..

- Point 6, alinéa b, Projet de Résolution sur les Programmes et les Assignations
(IICA/JIA/CG/Doc.14(81))

La délégation des Etats-Unis d'Amérique est d'avis qu'il faut dire, dans le point 2 de la partie résolutive, "dans l'année 1982" au lieu de "le second semestre de 1982".

La délégation de l'Argentine exprima que dans le Comité-Exécutif on a discuté amplement ce point 2 du Doc.14. Si on approuve le point 2 dans sa forme actuelle, disant "On considère comme un programme provisoire", l'Argentine demande que ses réserves à ce sujet figurent au procès-verbal.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique dit qu'en anglais la rédaction est bien. Le problème se pose pour l'espagnol.

La délégation de l'Argentine réitère sa position. Le programme existe déjà, il se trouve à page 4, dans la colonne année 1983. Elle insiste sur ses réserves.

La délégation du Brésil dit que son pays ne peut accepter une augmentation de 14,8%. L'augmentation maximale devrait être de 10%. Il existe dans le pays une politique d'austérité interne qui est en train d'être mise en oeuvre, ce qui lui interdit d'accepter des augmentations supérieures à l'accroissement végétatif.

La délégation du Canada croit que l'inflation de 10% est inférieure à la réalité.

• Bien que tenant compte de la position du Canada, la délégation argentine insiste pour maintenir sa position.

La délégation du Mexique a quelques difficultés pour approuver la recommandation pour 1983 en raison de son système interne.

Le Directeur Général a dit qu'il n'avait peut-être pas été assez clair dans l'exposition initiale. Nous avons présenté un document 82-83 parce qu'ainsi l'exige la Convention. C'est pour cela que nous faisons appel à la Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture, en 1982, pour approuver le Programme-Budget de 1983.

Ce que l'on cherche c'est de se mettre d'accord avec les normes de la Convention et c'est pour cela qu'on a parlé d'un programme provisoire. En réalité, on n'est même pas en train d'approuver le Programme pour 1983 et encore moins le Budget. Il cita l'exemple de l'OEA.

Quant à l'observation relative à l'inflation et à l'accroissement végétatif, la résolution n'établit aucune différence entre ces deux concepts. Si nous utilisions les chiffres de 13% et de 1,8% nous serions beaucoup plus réalistes.

La délégation de l'Argentine déclara qu'elle est préoccupée par le fait qu'on a présenté pour 1983 un Programme-Budget où 53% du budget est représenté par des ressources provenant des quotas. L'Argentine maintient sa réserve. Le Président met alors au vote l'échelle des quotas avec le résultat suivant:

* Pour: 20
Contre: 1
Abstentions 3

L'échelle des quotas est approuvée.

On met ensuite aux voix le Programme et les Assignations, avec le résultat suivant:

Pour: 17
Contre: 0
Abstentions: 7

Le Directeur Général dit que la situation s'avérait très difficile parce qu'il fallait une majorité des deux tiers. Il demanda que le vote soit vérifié. L'IICA a des ressources, mais il ne peut pas les dépenser.

La délégation de l'Uruguay dit que si l'on acceptait l'inscription de la réserve de l'Argentine, on devrait considérer le programme comme approuvé.

La délégation de l'Argentine dit qu'elle s'est abstenue. Si l'on n'arrive pas aux deux tiers des voix, elle recommanderait qu'on approuve une augmentation provisoire de 10% pour 1983.

Le Président a mis cette proposition à la considération de la réunion.

La délégation du Brésil exprima que sa position est valable pour 1982 et pour 1983 et qu'elle ne peut accepter une augmentation de plus de 10%.

* En ajoutant les voix postérieurs de Panama et Paraguay, cette votation fût: 22 voix pour, 1 voix contre, et 3 abstentions.

La délégation du Mexique dit qu'elle n'a la possibilité de voter aucun type de recommandation financière pour 1983. Ce que nous pouvons approuver c'est le programme 83 sous une forme provisoire et que celui-ci soit ajusté en son temps par une décision du Conseil.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique dit que la proposition de l'Argentine était intéressante mais lui posait des problèmes parce que, pour 1983, elle ne pouvait aller au-delà de 8%. Le problème est d'ordre sémantique. Elle croit qu'il faut réviser le point 2 de la partie résolutive.

Le Directeur Général fit une proposition: éliminer toute la colonne de 1983 et, ensuite, dans le point 2, opérer les changements respectifs.

Le Président mit à la considération des délégations la proposition du Directeur Général.

La délégation du Venezuela appuya la suggestion du Dr. Araujo de changer le mot "approuvé" par "considéré."

La délégation de l'Equateur demanda s'il n'y avait pas un problème légal avec la Convention.

Le Directeur Général répondit qu'il s'agissait là d'une préoccupation normale, mais que la nouvelle rédaction suit la ligne de l'OEA, au cours de son Assemblée annuelle, et qu'il considère donc que cette formule est acceptable.

La délégation de l'Equateur approuva la suggestion.

La délégation du Canada dit que son abstention se base sur la répartition entre l'inflation et l'augmentation dans les programmes mais qu'elle modifierait son vote si l'accroissement végétatif ne dépassait pas 2%.

La délégation de l'Argentine préférerait approuver provisoirement un budget avec 10% d'augmentation pour 1983, ce qui éviterait de supprimer la colonne 1983, tout en recommandant une étude approfondie postérieure.

Le Président dit qu'il y avait deux propositions concrètes.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique croit que l'on pourrait se plier aux exigences légales de la Convention. Elle a continué à préférer la proposition du Directeur Général. Le Président met alors aux voix avec le résultat suivant:

* Pour	19
Abstentions	5
Contre	0

La Résolution des Programmes et Assignations est ainsi approuvée.

* En ajoutant les voix postérieurs de Panama et Paraguay, cette votation fût: 21 voix pour, 0 voix contre, et 5 abstentions.

Projet de Résolution sur les Contrats, les Contributions,
les Accords et les Dons
(IICA/JIA/CG/Doc.16(81))

Le Directeur Général a demandé qu'on ne fasse pas trop attention aux chiffres de 1983, car ce ne sont que des chiffres estimés. Il a donné une ample explication des différences entre les sommes totales.

Comme il n'y avait pas d'observations, le Président mit aux voix le projet avec le résultat suivant:

- * 24 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

La Résolution sur les Contrats, les Contributions, les Accords et les Dons a été ainsi approuvée.

Projet de Résolution sur le Programme-Budget Simon Bolivar Found
(IICA/JIA/CG/Doc.17(81))

Le Directeur Général a expliqué le cas du Simon Bolivar Found et ses perspectives d'avenir. Le Président mit aux voix le projet qui a été adopté à l'unanimité.

- ** 24 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

VII, QUÂTRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 18h30, du mardi le 11 août.

Le Président a donné la parole au Directeur Général qui a prononcé quelques paroles de plus au sujet des aspects budgétaires. Il a proposé d'étudier de nouveau la question de la limite inflationniste et de réduire les apports aux programmes nouveaux au lieu d'affecter ceux déjà en cours d'exécution.

Ensuite il signala la présence de Panama et lui demanda d'exprimer son vote sur le budget.

- * En ajoutant les voix postérieurs de Panama et Paraguay, cette votation fût: 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.
- ** En ajoutant les voix postérieurs de Panama et Paraguay, cette votation fût: 26 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions.

Le Président a donné la parole à la délégation du Panama.

Celle-ci a déclaré qu'elle donnait son adhésion aux 4 résolutions budgétaires.

Le Président demanda que les délégations manifestent leur opinion sur la substitution de l'article 9 du Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

La délégation de Costa Rica considère que l'IICA doit être un forum ouvert disposé à recueillir l'intérêt et l'aide de tous les pays intéressés. La position de Costa Rica diffère d'une façon substantielle des concepts amenant à considérer le Conseil Interaméricain d'Agriculture comme un organisme politique ce qui dénaturerait l'orientation et le sens qui ont présidé à la création de l'IICA. Elle veut maintenir sa position éminemment technique. Elle croit qu'il est difficile d'obtenir les deux tiers des voix. Elle cite l'exemple de ce qui s'est produit cet après-midi.

La délégation du Guatemala appuie ce qui a été exposé par Costa Rica.

La délégation du Honduras donne également son adhésion à Costa Rica.

La délégation d'El Salvador appuie la position de Costa Rica.

La délégation du Brésil appuie l'amendement présenté ce matin par le Mexique.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a appuyé le Mexique. Elle est d'accord pour considérer l'IICA comme un organisme technique. Mais pour les Etats-Unis, il n'est pas possible d'avoir des positions différentes dans divers organismes internationaux et cela, bien qu'ils acceptent que l'IICA soit technique, les oblige à appuyer le Mexique.

La délégation de l'Equateur demande qu'on lui réponde: dans les règlements approuvés est-il spécifié dans quels cas est nécessaire une majorité des deux tiers et la proposition du Mexique entre-t-elle dans ces cas?

Le Directeur Général exprima que si l'on suit strictement la lettre de la Convention, la réponse est NON et il lut les articles correspondants.

La délégation de l'Uruguay appuya la position de Costa Rica précisément pour ne pas être en opposition avec la Convention. Pour cela, même quand il s'agit d'une organisation spécialisée, on peut toujours procéder à des consultations.

La délégation du Mexique dit que la Convention ne spécifie pas le pourcentage de voix requis pour accepter des observateurs permanents. Elle considère qu'on peut tenter une interprétation de l'article 5b. Elle voudrait lire l'alinéa a, article 8. Elle dit qu'alors toute décision du Conseil Interaméricain d'Agriculture doit être en harmonie avec celles du Conseil Permanent ou de l'Assemblée Générale.

La délégation de Costa Rica est d'accord avec l'explication du Directeur Général. Elle insiste pour dire qu'il s'agit d'un organisme technique qui ne doit pas être régi par les règles générales d'un organisme politique.

La délégation du Chili exprima que comme cela a été signalé par le Mexique, la Convention ne prévoit pas la forme selon laquelle un pays peut se transformer en observateur permanent, ce qui a influencé le règlement. Mais, d'autre part, il semble que ce soit la coutume que les observateurs permanents soient admis par une majorité des deux tiers des voix.

L'IICA n'est pas seulement technique. Il est formé par des gouvernements qui sont des entités politiques. On doit entrer à l'IICA avec une confortable majorité; d'autre part, si un pays non membre de l'OEA a besoin des deux tiers pour être membre, à plus forte raison on doit l'exiger d'un observateur extra-continental.

Afin de rechercher une formule qui ne viole pas la Convention mais qui permette les deux tiers, on pourrait dire: "Les Observateurs Permanents auprès de l'OEA pourront l'être auprès de l'IICA".

La délégation donna de nombreuses raisons et dit qu'il était bon pour l'IICA que les observateurs auprès de l'IICA aient accepté la Charte de l'Organisation et ses principes.

Le Président dit que la proposition du Chili correspondait presque au premier paragraphe de la proposition du Mexique et éliminait le second.

La délégation du Chili accepta qu'il en est ainsi, mais l'IICA n'a pas à voter car il transfère cette responsabilité à l'OEA.

La délégation de l'Uruguay dit qu'à la proposition actuelle du Chili, il manque quelque chose car le Canada et la Guyane ne sont pas membres de l'OEA, pour cela il serait bon d'ajouter que ce sera le Conseil Interaméricain d'Agriculture qui les approuverait.

La délégation de l'Argentine a manifesté que l'OEA n'avait pas accepté l'observateur accepté au mois de février car les démarches son beaucoup plus longues; par contre, dans l'organisme technique le mécanisme doit être beaucoup plus souple. Elle a demandé au Directeur Général de confirmer la question de Corée.

Le Directeur Général a confirmé qu'au mois de février Corée a été accueillie à l'appui de l'acceptation donnée par le Conseil Interaméricain d'Agriculture.

En vertu de cet éclaircissement, la Délégation de l'Argentine a appuyé la motion de Costa Rica qui libérerait l'IICA de l'OEA de façon à arriver à une simple majorité. Le pourcentage est trop élevé 2/3.

Le Président a précisé qu'il y avait trois propositions:

- Costa Rica - celle en cours
- Mexique - nouvelle
- Chili - propose une liaison totale avec l'OEA.

La délégation du Mexique était toute disposée à accepter la proposition présentée par le Chili et à retirer la sienne.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a suggéré que la proposition du Chili soit distribuée car elle estimait qu'il s'agissait d'un problème concernant le langage diplomatique. Elle a exprimée la possibilité qu'une situation politique difficile se pose pour certains délégués nord-américains, de sorte qu'ils voudraient lire la proposition pour être en mesure d'y réfléchir.

La délégation de Costa Rica voulait aussi avoir le texte de la proposition du Chili. Elle partage l'avis des Etats-Unis d'Amérique dans le sens que dans cette réunion il y a deux sortes de positions: la position technique, consciente de toute l'aide technologique qu'elle faudrait apporter en dehors des circonstances politiques particulières et, d'autre part, la position politique. Face à cette situation, elle a donné son appui pour la production d'aliments et a offert sa collaboration à tous les pays qui ont besoin d'une aide.

La délégation du Chili a partagé l'opinion de Costa Rica, et a précisé qu'ayant tous les mêmes objectifs, il faudrait se mettre d'accord sur les objectifs techniques ou politiques.

La liste d'Observateurs Permanents est trop longue et permettrait l'incorporation à l'IICA d'un nombre important d'Observateurs Permanents. Le Directeur Général est en mesure de connaître leurs noms y compris ceux de l'OEA.

Le Directeur Général a répondu qu'il n'avait pas la liste d'Observateurs Permanents de l'OEA. Pourtant il a dit qu'il y en a 3: de la Suisse, du Vatican et de l'Arabie Séoudite, qu'y ne sont pas d'Observateurs auprès de l'IICA.

La délégation du Mexique a exprimé que l'intention de son pays de proposer une procédure, obéit à l'intérêt d'y trouver une solution. Elle ne s'oppose pas à l'incorporation d'Observateurs Permanents à l'IICA; ses délégués sont bien disposés pour analyser cette question.

La délégation du Brésil comprend le caractère technique de l'IICA, mais elle ne peut pas séparer l'aspect technique de l'aspect politique; c'est une décision qui n'échappe pas à la politique et qui peut répercuter négativement. C'est indéniablement la réalité.

Le Directeur Général a rappelé que les propositions seront acceptées jusqu'à 20 h de ce jour, et il a précisé que demain à 15 h le Directeur Général sera élu.

Dans ce moment le Président a levé la séance.

VIII. CINQUIEME SEANCE PLENIERE

La séance est ouverte à 9 h 30 du mercredi le 12 août.

- Point 6, alinéa i Projet de Résolution sur le Groupe d'Experts
(IICA/JIA/CG/Doc.21(81))

Le Président a mis en délibération le Projet de Résolution "Groupe d'Experts"
(IICA/JIA/CG/Doc.21(81))

La délégation de la République Dominicaine a posée la question si ce groupe ne pouvait jouer double rôle avec la "Commission Nationale d'Assistance".

Le Directeur Général a expliqué qu'il n'en était pas ainsi car le travail du Groupe devait se faire dans un délai de cinq semaines et qu'il n'y avait pas de superposition avec les Commissions Nationales d'Assistance, mais ce Groupe devait être en contact avec elles pour être en mesure de compléter son travail.

La délégation du Chili a partagé la préoccupation pour améliorer les mécanismes d'évaluation de l'IICA. Elle a proposé que le point 1 a) de la partie résolutoire soit modifié.

La délégation de Costa Rica a relevé que la qualité de Président Indépendant qui n'a pas été approuvée, apparaît encore une fois dans le texte, elle a demandé de bien vouloir la corriger.

Etant donné qu'aucune observation n'a été soulevée, le Projet de Résolution a été approuvé avec les rectifications sus-indiquées.

Article 9 du Règlement du Conseil Interaméricain
d'Agriculture

La proposition du Chili ayant été distribuée, le Directeur Général a donné les explications correspondantes.

La délégation du Canada a fait un commentaire général et a relevé que la dernière partie du deuxième paragraphe est différente dans la version anglaise. La délégation du Chili n'a pas soulevé d'objections. Les remarques faites par la délégation de Haiti et par le Président ont été insérées dans le texte.

La délégation de Costa Rica a demandé des explications pour connaître la procédure suivie dans le passé pour devenir Observateur Permanent auprès de l'IICA. Le Directeur Général donna les explications nécessaires.

La proposition a été lue encore une fois. La délégation du Chili a fait des observations au sujet du mot "désir" et a lu une nouvelle version. La délégation de Costa Rica a demandé que les deux versions soient lues par le Secrétaire (la version originale et la proposition du Chili).

Ensuite la délégation du Canada a présenté un nouveau texte à l'égard de la proposition du Chili en faisant référence au Comité de Style, à suggestion de la Présidence.

La délégation du Brésil s'est demandée si une question qui soulève des opinions si différentes peut être mise au voix. Pour le Brésil ce point est

très important et affirme qu'il est impossible de dissocier les aspects politiques des aspects techniques et demande un certain temps pour soumettre ce problème au Comité Exécutif.

La délégation de Grenade et ensuite la délégation de Canada ont appuyé la proposition du Brésil dans le sens de soumettre la question au Comité Exécutif pour un meilleur examen.

La délégation de Costa Rica a demandé que cette proposition soit mise aux voix car elle estimait que le problème allait se poser toujours soit dans quelques mois, soit dans quelques années. Elle était convaincue que plusieurs pays seraient intéressés à devenir des Observateurs Permanents.

La délégation de l'Argentine a appuyé la position du Brésil.

La délégation de Colombie n'était pas d'accord pour renvoyer le vote car tous les pays ne sont pas représentés dans le Comité.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a appuyé la proposition du Brésil favorisée par l'appui de la délégation de la Guyane.

La délégation du Mexique appuya le Brésil.

Considérant la proposition du Brésil, la délégation du Chili reprit sa proposition étant donné que ce sujet n'a pas été normalisé dans le Règlement, dans un sens ou dans un autre, et qu'il sera analysé dans l'avenir. Toute demande déposée par un pays désireux de s'incorporer à l'IICA au titre d'Observateur Permanent demeurerait en suspens jusqu'à ce que le sujet ait été discuté et approuvé dans le cadre du Règlement.

Le Directeur Général a attiré l'attention sur le fait qu'une décision doit être prise à propos de la proposition du Brésil, c'est-à-dire, de soumettre le sujet au Comité Exécutif.

Le Président a mis aux voix la proposition du Brésil avec les résultats suivants:

quatorze (14) voix pour
huit (8) voix contre
quatre (4) abstentions.

Par conséquent, le sujet concernant les Observateurs Permanents et leur admission à l'IICA a été renvoyé au Comité Exécutif pour une étude plus approfondie.

La délégation du Venezuela a signalé qu'il s'agissait des Articles 9 et 10. Le Directeur Général a précisé qu'il n'était pas ainsi car des Observateurs il y en a; ce qui demeure en suspens c'est l'Article 9 et l'alinéa i) de l'Article 2.

- Point 6, alinéa j) "Analyse de la Situation Contractuelle du CATIE"
(IICA/CE/Doc.4.(81))

Le Président a accordé la parole au Directeur Général et celui-ci après une brève explication a donné la parole au Directeur d'Evaluation, l'Ing. Miguel Angel Araújo. A ce sujet, l'Ing. Araújo a fourni une très ample explication.

Une fois le sujet épuisé, le Directeur Générale a demandé que le thème "Situation Financière du CATIE" (IICA/CE/Doc.16(81)) soit présenté, ce qui a été fait par M. Jaime Acosta, Vérificateur de l'IICA.

Une fois le sujet épuisé, le Directeur Général a donné des éclaircissements à l'égard de la Commission désignée par le Président du Comité de Direction du CATIE. Cette Commission a déposé un rapport qui est parvenu officieusement à l'IICA mais que celui-ci a rejeté étant donné qu'il n'en avait pas pris connaissance officiellement, et dans lequel l'IICA n'avait pas participé. Le Directeur Général a fourni aussi les explications nécessaires au sujet de la suite donnée à la Résolution N° 1 de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif (IICA/CE/Res.1(I-O/81)) dont les dispositions concernant le point 1 de la partie résolutoire ont été remplies, mais non celles concernant le point 2.

En vertu de tous ces antécédents, le Secrétariat a préparé un Projet de Résolution tendant à résoudre le problème du CATIE.

Le Président a mis à la considération de la séance plénière le Projet de Résolution.

Le Délégué de Costa Rica a exprimé son désir de faire certaines remarques dans sa qualité d'associé contractuel du CATIE. Il a précisé que les rapports concernaient les aspects administratifs et financiers et il s'est référé au rapport du Comité de Direction du CATIE provenant d'une Commission désignée par le Président du Comité Dr. Wellhausen. Le Rapport a été signé par Costa Rica et Parama, et couvre tous les aspects ayant trait à la situation du CATIE à l'appui des termes de référence soumis par le Président du Comité du CATIE. Ce rapport s'occupe des sujets tels que: la recherche, l'entraînement et des aspects contractuels et la situation administrative, et leur analyse s'assimile au rapport d'évaluation préparé par l'IICA. Il a analysé aussi le problème des recours de contrats (extra-quota) qui ont favorisé l'exécution de travaux par le CATIE dans les différents pays.

Le Délégué de Costa Rica a lu ensuite les conclusions du rapport. Il a fait mention à la personne juridique recommandée: une fondation.

Le Gouvernement de Costa Rica partage les points de vues des rapports présentés par l'IICA, et par l'entremise de la délégation de Costa Rica, il appui le Projet de Résolution présenté par le Secrétariat.

La délégation de Guatemala a exprimé qu'elle serait d'avis d'ajouter au Point 1 certains concepts qu'elle a lus.

La délégation de l'Uruguay a précisé que les deux premiers paragraphes du Projet de Résolution ne correspondaient pas aux attributions du Conseil Interaméricain d'Agriculture. Elle a fait des considérations de temps et de forme qui obligent au Conseil Interaméricain d'Agriculture à prendre dorénavant des décisions.

Ensuite elle a fait mention du rapport des consultants désignés par la Direction Générale de l'IICA par mandat reçu du Conseil, recommandant l'annulation du contrat ou communiquant au Gouvernement de Costa Rica la dissolution de la Société Civile; d'autres considérants ont été lus et elle se pose la question: le Conseil, doit-il faire face à tous ces problèmes? Nous devons nous rapporter à la réalité et proposer une solution. Vu ce qui précède elle n'estime pas raisonnable d'accepter les deux premiers articles de la partie résolutoire du Projet de Résolution.

La délégation de Costa Rica comprend la préoccupation du délégué de l'Uruguay car les recommandations du Comité d'Evaluation de l'IICA sont très énergiques et portent sur un moment très difficile du CATIE. Cependant, depuis lors il y a eu des changements très importants et encourageants, grâce à l'appui assuré par l'IICA. Si une dissolution venait à se produire, il faudrait prendre en considération qu'en dehors du Gouvernement de Costa Rica il y a d'autres Gouvernements en qualité d'associés (actuellement six pays). Il a estimé que le contrat pourrait être soumis aux ajustements nécessaires et ainsi trouver la solution souhaitée.

La délégation de l'Uruguay a fait deux remarques: a) qu'elle n'avait pas dit que depuis deux ans la situation du CATIE était excellente; celle-ci était l'opinion des commissaires aux comptes; et b) que pour présenter de nouvelles formes contractuelles il faudrait dénoncer les précédentes.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a remercié les explications fournies par la délégation de Costa Rica et précise qu'on est en train de trouver une solution au problème, qu'il faut éviter que l'IICA offre des solutions unilatérales et que le Projet de Résolution envisage la négociation entre l'IICA et le Gouvernement de Costa Rica. Par conséquent elle appuie le Gouvernement de Costa Rica sous la réserve que l'IICA doit participer de la direction administrative du CATIE. Elle ne trouve aucun justificatif pour accélérer les négociations et estime que celles-ci peuvent se poursuivre jusqu'au mois de juillet 1982 comme déjà prévu. D'autre part il y a aussi des considérations du genre budgétaire qui exercent leurs actions pour recommander de renvoyer le délai pour les négociations en réduisant le délai pour dénoncer le contrat d'un an à six mois.

La délégation du Chili a appuyé dans leur totalité les observations faites par la délégation de l'Uruguay. Cette situation appelle l'attention sur l'urgence et le critère réaliste avec lesquels il faut envisager le problème. Cependant, le Projet de Résolution s'écarte du critère réaliste du rapport d'évaluation. D'après son Gouvernement la solution proposée dans le Projet de Résolution néglige la définition et cela est très grave pour les Pays Membres. Le Directeur Général doit recevoir des instructions claires et précises de la part du Conseil afin d'être en mesure de donner une solution à ce problème. Elle a proposé donc de remplacer le point 1 de la Résolution par un autre, autorisant le Directeur Général à communiquer au Gouvernement de Costa Rica la décision de ne pas renouveler le contrat et à autoriser le Directeur

Général à réintégrer le CATIE à l'IICA mais avec une nouvelle personnalité institutionnelle.

La délégation du Chili a donné son accord au sujet des paragraphes 2, 3, 4 et 6 du Projet de Résolution et a proposé des changements au sujet du point 5.

La délégation de Costa Rica a précisé à la délégation des Etats-Unis d'Amérique que pour le Gouvernement de Costa Rica le délai venait à échéance le 16 mai 1982, date publiée dans le Bulletin Officiel. Elle s'est référée aux biens immeubles achetés après la signature du Contrat. Elle pense que tout le problème du CATIE repose sur des problèmes administratifs de la dernière année et demie. Elle a prié de bien vouloir donner la parole au Dr. Gilberto Páez, actuel Directeur du CATIE, pour qu'il explique la situation du CATIE, à l'heure actuelle vu les derniers changements.

Le Délégué de Grenade a appuyé le Projet de Résolution et tout amendement favorable à la consolidation du CATIE dont il a fait l'école. Il n'avait qu'une remarque à faire c'est-à-dire, que le programme d'entraînement du CATIE est mis en place seulement en langue espagnole et il souhaite qu'il ne soit pas ainsi.

Le Directeur Général a apporté quelques éclaircissements. Tout d'abord, il a précisé que la Commission citée par le Président du Comité du CATIE n'avait pas la représentation des pays associés, par conséquent le rapport a été signé par des personnes indépendantes. Ensuite, il a signalé certains imprécisions quand à la présentation du budget du CATIE où l'on a indiqué que le budget de quotas est au-dessus de 19% au lieu de 28%.

Il n'est pas exact d'affirmer que les associés doivent prendre possession des biens après la dissolution; le Contrat établit que l'IICA est le propriétaire de la terre et des immeubles et que tous ces biens lui reviennent.

La mauvaise administration n'a pas été de la dernière année, elle remonte aux trois dernières années. Le Directeur Général a démontré la fausseté du dernier rapport des commissaires aux comptes du CATIE. Le problème financier n'a pas une solution rapide, il faut plus de deux ou trois ans pour le résoudre.

Le Délégué de Haiti s'est référé à l'exposé fait par Costa Rica, Uruguay, Chili et Guatemala. Vu l'importance du CATIE, la délégation de Haiti a convenu d'appuyer la proposition de l'Uruguay avec l'accord du Chili, dans le sens de prendre une décision pratique et immédiate pour trouver une formule permettant de réintégrer le CATIE à l'IICA. Par rapport au point 2 du Projet de Résolution, il estimait qu'un Comité spécifique pourrait remplacer le Comité Exécutif dans l'analyse du problème concernant le CATIE. Le Contrat doit être dénoncé selon sa forme actuelle.

La délégation de l'Argentine a précisé qu'à cet égard il y a deux aspects bien définis: a) la capacité de recherche et de technologie du CATIE qui n'est pas contestée, et qui n'est pas atteinte par le Projet de Résolution; et b) l'aspect administratif qui doit être renforcé et transféré à l'IICA.

L'approbation du budget dont il a été question hier, a été très laborieuse. D'autre part les programmes de l'IICA sont vastes et parfois les recours manquent; par conséquent il est très important que tous les recours visent des activités concrètes et utiles à tous les pays. L'Argentine appuie donc une position qui cherche l'autonomie technique du CATIE en la dégageant de l'autonomie administrative; elle a appuyé la proposition de l'Uruguay avec ces réserves.

Après avoir entendu ces exposés, la délégation des Etats-Unis d'Amérique a conclu que les positions n'étaient pas opposées. Elle pense que le premier point du Projet de Résolution pourrait dire que le Contrat actuel soit révisé et conseille qu'un nouveau contrat, à signer avec le Gouvernement de Costa Rica, prenne en considération, par exemple, la proposition déposée par l'Argentine. Il serait peut être intéressant de donner plus de souplesse aux aspects de temps précisés au point 2.

La délégation de Costa Rica a remarqué que le patrimoine du CATIE sera rendu à l'IICA et aux pays associés au prorata; il ne serait de même pour les biens achetés ou créés avec les fonds fournis par les pays extracontinentaux ou par les organismes internationaux. Ensuite elle s'est référée à l'intervention de la délégation des Etats-Unis d'Amérique et de la délégation de Guatemala, dans le sens de nommer une commission externe.

Sur la demande de le Président, le Secrétariat Technique a lu la proposition déposée par la délégation du Chili.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a donné son accord mais elle a manifesté qu'au lieu de restituer le CATIE à l'IICA il faudrait que l'IICA entame des négociations avec le Gouvernement. Elle a fait référence à la proposition de Guatemala.

La séance a été levée par le Président lequel a prié le Secrétariat de rédiger une nouvelle Résolution à l'appui des propositions présentées.

IX. SIXIEME SEANCE PLENIERE

Le Président (Venezuela, en l'absence du titulaire) a accordé la parole au Directeur Général pour continuer avec le sujet analysé au cours de la matinée.

Le Directeur Général a suggéré de remettre la discussion jusqu'à ce qu'une nouvelle version du Projet de Résolution soit préparée et a demandé de continuer avec les autres points.

Le Président a appuyé la motion et a donné la parole à la délégation du Paraguay.

Le Délégué du Paraguay a manifesté que son pays appuyait les projets de résolutions concernant le budget (Quotas- Programmes et Allocations - Contrats, Accords, Contributions et Conventions).

La délégation de l'Uruguay a manifesté avoir rédigé un projet de résolution sur le CATIE à présenter demain et qui fournirait une solution au différend soulevé dans la matinée.

- Point 6, alinéa 1 Régime de Pension du Directeur Général
(IICA/JIA/CG/Doc.8(81)rev.) et (IICA/JIA/Doc.18(81))

Le Président a mis en délibération le sujet et a accordé la parole au Directeur Général lequel a donné toutes les explications nécessaires. Il a fait connaître l'avis du Sous-secrétariat des Affaires Juridiques de l'OEA qui apporte des éclaircissements au sujet du rôle du Secrétaire de l'IICA. Ensuite il a demandé la permission de quitter la salle, ce que lui a été octroyée.

Le Président a ouvert le débat et a laissé la place au Ministre d'Agriculture de l'Argentine qui reprit la Présidence. Il a demandé au Sous-Directeur Général de l'IICA de donner une information plus détaillée à ce sujet.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a demandé si le premier paragraphe de la partie résolutoire concernait seulement le Directeur Général ou s'il se réfèrait aussi au Secrétaire Général Adjoint. La réponse a été affirmative.

La délégation du Chili a exprimé son accord d'appuyer le Projet de Résolution prévu que le même système établi pour le Secrétaire Général de l'OEA (Résolution 328) soit appliqué. Elle a demandé d'être informée sur les bénéfices obtenus par les anciens Directeur de l'IICA et si la résolution pouvait avoir un effet rétroactif.

Le Président lui a répondu affirmativement pour le premier point et a demandé au Sous-Directeur Général d'informer au sujet du deuxième point, ce qui a été fait.

La délégation du Chili a insisté et a obtenu une information plus ample. Ensuite elle a demandé de fixer une durée minimale pour le poste de Directeur Général afin de faire valoir les droits à la pension.

Le Président a confirmé que cette question a été l'objet du point 3, alinéa c. de la partie résolutoire, ce qui a été accepté par le Chili.

Cependant, le Président a remarqué que la délégation du Chili avait exprimé ses réserves dans le sens de savoir si les anciens Directeurs de l'IICA avaient droit à ce bénéfice et à ce sujet il a demandé l'avis de l'avocat-conseil de l'IICA afin d'obtenir des éclaircissements.

La délégation de Trinidad-Tobago a demandé des explications au sujet du problème posé au paragraphe 3.c. L'avocat-conseil a fourni les éclaircissements nécessaires.

Le Président a accordé la parole et aucune intervention ne s'ayant pas produite, la motion concernant les anciens Directeurs a été approuvée pour le cas présent et est demeurée en suspens pour être discutée lors de la prochaine réunion du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Le Président a donné la parole au Sous-Directeur Général et Représentant Régional de la FAO, lequel, en représentation du Directeur Général de la FAO, a présenté ses salutations à la séance plénière.

- Point 10. Election du Directeur Général
(Articles 104 et 106 du Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture)

Le Directeur Général a fait un ample exposé sur le processus à suivre et le Président a donné d'autres précisions.

Vers 16 h 15 du mercredi 12 août 1981, les Chefs de Délégation des Pays Membres au nombre de 26, ont reçu les bulletins de vote, à exception de celui de la délégation de Barbados qui était absent.

La délégation du Chili a demandé la présence de deux scrutateurs et le Président pris les Délégués de l'Equateur et de El Salvador de remplir ces fonctions.

Le Président de la Commission des Lettres de Créances a déposé son rapport, indispensable pour commencer à voter. M. Michael K. Warren, Président de ladite Commission a déposé son rapport, manifestant qu'au nom de la Commission (Canada, Costa Rica, Trinidad-Tobago et Uruguay) les lettres de créances de tous les pays présents:

Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Chili, Equateur, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Trinidad-Tobago, Surinam, Uruguay et Venezuela, sont en ordre.

La motion a été mise aux voix; chaque Chef de Délégation a voté individuellement, et a mis son vote dans une urne spécialement préparé.

Le suffrage ayant fini, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Venezuela	8
Mexique	6
Guatemala	5
Colombie	4
Pérou	3

Vu que le Venezuela et le Mexique avaient atteint la majorité, il s'imposait un deuxième tour.

Le Président a proposé de faire immédiatement un deuxième tour.

La délégation de Honduras a demandé de lire les résultats, ce qui a été approuvé.

Le deuxième tour s'ayant réalisé, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Venezuela 17

Mexique 9

Le Dr. Francisco Morillo Andrade du Venezuela a été élu Directeur Général de l'IICA.

La délégation du Venezuela a remercié vivement, au nom de son pays, la nomination dont elle a été l'objet. Elle pense que c'est l'organisation, l'IICA, qui a gagné.

Le Directeur Général a suggéré que le Directeur Général élu prenne la parole dans la Séance de Clôture et invite le Directeur Général élu à prendre place au Bureau.

- Point 9 Designation des Commissaires aux Comptes
(Article 94 du Règlement de la Direction Générale)

Le Directeur Général a proposé au Conseil que la firme Price Waterhouse soit désignée comme Commissaires aux Comptes de l'IICA étant donné la satisfaisante expérience recueillie au cours de nombreuses années de travail avec l'Institution.

Aucune remarque n'ayant été faite, la motion a été approuvée à l'unanimité.

- Point 8 Rapport sur la Création d'un Institut Interaméricain pour la Réforme Agraire
(Article 21 du Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture)

Le Directeur Général a fait un long exposé à ce sujet et a présenté le document OEA/Ser.G.CP/Res.328 (457/81).

La délégation de Bolivie a demandé des éclaircissements dans le sens s'il y a confusion entre la résolution du Conseil Permanent de l'OEA et les décisions prises par les pays du continent au cours des réunions de la FAO. Elle a prié que le Représentant Régional de la FAO prenne la parole.

La délégation de l'Equateur a appuyé cette demande.

Le Représentant Régional de la FAO a expliqué qu'il s'agissait de deux sujets différents et a analysé la position prise dans les Conférences Mondiale et Régionale de la FAO, ainsi que les fonctions de cet Institut.

La délégation de l'Equateur a demandé la parole pour expliquer qu'elle ne trouvait pas une duplicité de fonctions et qu'à son avis le document distribué par l'IICA n'était qu'informatif et que les décisions seraient prises par les pays dans les réunions pertinentes.

Le Directeur Général a fait d'autres observations et a maintenu la position sur la duplicité d'actions et sur une plus grande responsabilité pour les pays. L'IICA n'a pas participé à la réunion de Caracas étant donné son désaccord avec la création d'un nouveau Centre International.

La délégation du Chili a marqué sa totale coïncidence avec les termes du rapport du Conseil Permanent et du Directeur Général de l'IICA. Elle estime que les énoncés établis dans la Réforme Agraire sont suffisamment assurés par l'IICA.

Avant que la discussion soit terminée, le Président a accordé la parole à la délégation de la Bolivie qui souhaitait analyser la partie résolutoire du document du Conseil Permanent.

Le Président a rejeté la proposition et on a passé à l'analyse d'un autre point de l'Ordre du Jour.

A ce moment là le Dr. Francisco Morillo Andrade, qui venait d'arriver, a été invité par le Président à prendre une place au Bureau de la Présidence. Le Dr. Morillo s'est adressé à la plénière pour "demander la collaboration de tous pour mieux les servir".

Le Directeur Général a annoncé que des dispositions seront prises afin de régulariser tout ce qui concernait la période allant jusqu'à ce que le Directeur Général élu assume ses fonctions. Il serait en train d'offrir le poste de Conseiller du Directeur Général pour qu'il soit rempli aussitôt que possible. Il invite le Dr. Morillo à participer à l'élaboration du Programme Opératif de 1982.

- Point 7 Rapport sur la Participation de l'IICA dans la Construction d'un Bâtiment en Uruguay
(IICA/JIA/Doc.19(81))

Le Directeur Général a expliqué le sujet et a demandé l'approbation du Conseil afin de verser les fonds nécessaires pour la construction du bâtiment qui permettrait une importante épargne en ce qui concerne les loyers.

Le Président a donné la parole.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a proposé d'étudier la question plus à fond car en ce moment il est trop onéreux pour l'IICA de s'engager pour un montant dépassant les US\$ 350.000 qui, vraisemblablement, intéresserait les programmes de l'IICA. Elle a remarqué qu'il s'agissait simplement d'une observation et qu'elle aimerait entendre les différentes opinions.

La délégation de l'Uruguay a expliqué les antécédents y relatifs. Elle estimait que si le projet a été approuvé par l'OEA et par l'Institut Interaméricain de l'Enfant, il ne voyait aucun inconvénient pour qu'il en soit ainsi.

Après les explications fournies par la délégation de l'Uruguay, la délégation des Etats-Unis d'Amérique a demandé de renvoyer la discussion sur ce thème au lendemain.

Le Directeur Général a expliqué que ce n'est pas un montant qui puisse intéresser les programmes mais le Fonds Général du Travail.

Le Président a décidé renvoyer son analyse au lendemain.

- Point 12 Affaires Diverses
Projets de Résolution des Emérites de l'IICA
(IICA/JIA/CG/Docs. 11 et 12)

Le Directeur Général a expliqué qu'il était nécessaire que le Conseil octroie des titres d'"Emérite" et a présenté deux projets de résolution pour nommer "Emérites" MM. Manuel Rodríguez Zapata et Norberto Ras.

Le Président présenta la question à la considération de l'assemblée.

La délégation de la Colombie proposa au Conseil Interaméricain d'Agriculture que la résolution concernant l'ingénieur Manuel Rodríguez Zapata soit approuvée par acclamations et l'Uruguay l'appuya dans ce sens et ainsi fut fait.

Quant au projet de résolution concernant M. Norberto Ras, le Président le présenta à la considération de l'assemblée et la délégation du Chili demanda qu'il soit approuvé par acclamations, ce qui fut fait. La délégation de l'Argentine remercia.

Projet de Résolution Candidature de l'IICA
au "King Baudouin International Prize"
(IICA/JIA/CG/Doc.18 (81))

Le Directeur Général a donné les explications correspondantes. Il n'y a pas eu d'intervention et le projet de candidature a été approuvé à l'unanimité.

Projet de Résolution "Condoleances pour
le Deces du Président de la République
de l'Equateur"
(IICA/JIA/CG/Doc.24 (81))

Le Directeur Général lit le projet; le Président le porta à la considération de l'assemblée et comme il n'y eut pas d'observation, il fut approuvé à l'unanimité.

Projet de Résolution "Nominacion du Docteur José Emilio
Gonçalves Araujo comme Directeur Emérite de l'IICA"
(IICA/JIA/CG/Doc.19 (81))

Le Président porta ce projet de résolution à la considération de la séance plénière et le Dr. Morillo, au nom de la délégation du Venezuela, fit un éloge ému de la personnalité et des mérites du Dr. Araujo. Il proposa que l'approbation ait lieu par acclamation, ce qui fut fait.

La délégation du Brésil remercia au nom de son pays.

Le Dr. Araujo remercia avec des paroles émus; et l'ingénieur Manuel Rodríguez Zapata et le Dr. Norberto Ras en firent de même.

Projet de Résolution sur la Coopération
Internationale pour la Santé Animale

Le Président présenta à la considération de la réunion ce projet de résolution et céda la parole au Directeur Général qui lut le projet et demanda des éclaircissements à la délégation de l'Argentine qui modifia le projet original et ajouta de nouveaux points à la partie résolutive.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique appuya ce projet de résolution et remercia de la déclaration faite par la délégation de l'Argentine. Elle offrit la participation des Etats-Unis d'Amérique au groupe d'étude proposé.

Le Directeur Général précisa que le Président du Conseil termine son mandat à la clôture de celui-ci, de telle sorte qu'il n'y aura pas de représentation de l'IICA dans la Commission et qu'il ne participera qu'à des travaux de secrétariat.

La délégation de l'Argentine demanda au Directeur Général si, après en avoir consulté avec le Président du Conseil, il serait possible d'avoir pour demain les noms des représentants de zone.

La délégation du Brésil appuie le projet mais elle ne peut offrir la participation d'un fonctionnaire brésilien dès demain pour des raisons de consultations nécessaires.

Le Président remit à demain la considération du projet, jusqu'au moment où on en remettra une version corrigée.

Le Président leva la séance à 19 h 15.

Table Ronde

La table ronde sur le sujet: "La sécurité alimentaire et énergétique pour le développement de l'Amérique Latine et du Caraïbe" a eu lieu dans la salle du Centre Culturel General San Martin, au cours de la matinée du jeudi 13 août 1981.

Cinq personnalités y ont participé: Le Dr. Alberto Valdez, de l'International Food Policy Research Institute, les Drs. Hugo Cohan et Enrique Vigués de l'IICA et l'ingénieur Enrique Gobbée, du Ministère de l'Agriculture et de l'Eelvage d'Argentine qui a eu le rôle de conducteur des débats.

La présentation des thèmes et leur discussion postérieure se sont déroulées devant un nombreux public. Les mémoires présentées par les orateurs et le résumé du conducteur des débats seront édités et distribués postérieurement.

X SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Projet de Résolution sur la Coopération
Internationale pour la Santé Animale
(IICA/JIA/CG/Doc.22(81)rev)

Le Directeur Général a expliqué le thème et lu la partie résolutive du projet. Le Président l'a présenté à la considération de l'assemblée et comme il n'y eut pas d'observations, il fut adopté à l'unanimité.

Projet de Résolution sur la Situation
Contractuelle du CATIE
(IICA/JIA/CG/Doc.23(81))

Le Directeur Général a expliqué les changements apportés au projet original par la commission de délégués qui l'a revu et a lu la partie résolutive.

Le délégué de Costa Rica a présenté quelques observations et apporté des éclaircissements sur le sujet du contrat avec le CATIE, ce qui a mis complètement au clair la participation du gouvernement de son pays et éliminer ses responsabilités si tant est qu'il y eut des doutes dans ce sens. Il demanda qu'on donne la parole au Directeur du CATIE, le Dr. Gilberto Paez et lut un amendement présenté par l'Equateur.

Le délégué de l'Uruguay a appuyé les amendements lus par le délégué de Costa Rica et présentés par l'Equateur. Il demanda en outre de mettre à considération de l'assemblée la Résolution, avant d'écouter le Directeur du CATIE.

Le délégué du Salvador manifesta que le fait d'avoir abouti à une situation comme celle qui est présentée est digne d'éloges et a félicité les rédacteurs du projet de résolution.

Le délégué du Honduras a appuyé l'accord obtenu au sujet du CATIE et a dit que son pays avait reçu un appui technique important du CATIE

Comme il n'y a pas eu d'observations, le projet de résolution a été approuvé à l'unanimité.

Le Président donna ensuite la parole au Directeur du CATIE, M. Gilberto Páez, qui a fait un résumé du travail réalisé par le CATIE, à partir du mois de février 1981, dans les domaines techniques et administratifs, ainsi que de la situation financière du Centre.

Le Directeur Général de l'IICA a remercié le Conseil de la résolution au sujet du CATIE et a affirmé que le seul propos de la Direction Générale de l'IICA a été et reste de renforcer le CATIE.

Projet de Résolution sur la Participation de la
Femme dans le Processus de Développement Rural
(IICA/JIA/CG/Doc.23(81))

Le Directeur Général a sollicité des excuses parce que ce projet a souffert de petites modifications demandées par plusieurs délégations. Il a demandé que l'on lise les amendements et qu'on les approuve. Le Président les a apportés à la considération de l'assemblée.

La délégation de Trinidad-Tobago a demandé que, dans la version anglaise, on change les mots "campesino women" par "rural women" ou "farm women".

La délégation de la Bolivie et celle de la République Dominicaine ont approuvé ce changement en anglais et en espagnol.

Il n'y eut pas d'observations et le projet a été adopté à l'unanimité.

Projet de Résolution sur un Programme Hémisphérique
de Conservation et d'Exploitation des Ressources
Naturelles Renouvelables
(IICA/JIA/CG/Doc.13(81))

Le Président a donné la parole à l'ingénieur Manuel Rodríguez, Sous-Directeur Général de l'IICA, qui a fait un exposé du sujet.

Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a manifesté que l'Amérique Latine et le Caraïbe constituent une aire très importante pour l'IICA et a appuyé complètement le projet de résolution. Il a seulement suggéré que, à partir du moment où il y aura un groupe d'experts analysant le travail de l'IICA, celui-ci révisera aussi le programme.

Les délégations du Canada et de l'Argentine ont appuyé la position des Etats-Unis d'Amérique.

Il n'y eut pas d'observations et le projet a été adopté à l'unanimité.

Projet de Résolution sur le Programme
Hémisphérique de Coopération Agroenergetique
(IICA/JIA/CG/Doc.20 (81))

Le Directeur Général a fait un exposé de cette question et a expliqué que l'on faisait une étude pour obtenir des ressources extra-quotas.

Mis à considération de l'assemblée, le projet n'a soulevé aucune observation et a été adopté à l'unanimité.

Projet de Résolution
Edifice pour l'IICA en Uruguay
(IICA/JIA/CG/Doc.10 (81))

Le délégué de l'Uruguay a pris la parole pour donner les éclaircissements promis pour ce jour (13.8.81) ce qu'il a fait d'une façon ample et détaillée. Il a mis l'accent sur les aspects financiers de l'affaire. Il a demandé de réduire le chiffre indiqué dans la partie résolutoire de US\$ 365.480 à US\$ 200.000.

La délégation de l'Argentine a appuyé la motion avec l'amendement proposé.

La délégation de Costa Rica a exprimé sa satisfaction de pouvoir constater un exemple de collaboration avec une utilisation raisonnable des recours.

Aucune observation n'ayant pas été soulevées, la proposition a été approuvée à l'unanimité.

Projet de Résolution sur les Remerciements
au Gouvernement et au Peuple Argentins
(IICA/JIA/CG/Doc.25 (81))

Le Directeur Général a lu le Projet de Résolution, qui fut approuvé par acclamation.

La délégation de l'Argentine a remercié la plénière et a manifesté qu'elle avait éprouvé un grand plaisir de constater que le travail avait été accompli avec toute efficacité et camaraderie.

Rapport de la Commission Ad-Hoc Designée
pour Décerner des Prix
(IICA/JIA/CG/Doc.22 (81))

Le rapport a été lu par le Secrétaire Technique et une explication additionnelle a été donnée par le Directeur Général.

Aucune remarque n'ayant pas été faite, ce rapport et les Projets de Résolution ont été approuvés à l'unanimité.

Projet de Résolution Siège et Date
de la Prochaine Réunion Ordinaire
du Conseil Interaméricain d'Agriculture

La délégation de Jamaïque a soumis à la Réunion ce projet de résolution.

Le Directeur Général a lu le Projet et n'ayant aucune remarque à faire à ce sujet, il a été approuvé à l'unanimité.

Remerciements

Le Directeur Général a exprimé ses vifs remerciements au Conseil, au Gouvernement du Japon et au Gouvernement de Canada pour la donation reçue par l'IICA d'un équipement d'interprétation simultanée destiné au Siège.

Rapport du Directeur de la Santé Animale

Le Président a accordé la parole au Dr. Francis Mulhern, Directeur du Programme pour la Santé Animale de l'IICA qui a annoncé les réussites obtenues par l'application du Programme et ses influences.

XI SEANCE DE CLOTURE DE LA PREMIERE REUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE

La Séance de Clôture de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture s'est réalisée à 20 heures le jeudi 13 août 1981, dans la Salle B du Centre Culturel Général San Martín, à Buenos Aires, en Argentine.

Le Président ouvre la séance et procède à la remise des distinctions et diplômes d'Émérites à Messieurs Carlos Madrid, Alfonso Castronovo, Norberto Ras et Manuel Rodríguez.

Ensuite, prennent la parole, dans l'ordre suivant: M. Joaquin Alonso Guevara Moran, Ministre d'Agriculture et de l'Élevage du Salvador, au nom des Délégations présentes; M. Manuel Rodríguez Zapata, Sous-Directeur Général de l'IICA; le Dr. Francisco Morillo Andrade, Directeur Général élu et M. Jorge Rubén Aguado, Ministre d'Agriculture et de l'Élevage d'Argentine et Président de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Une fois achevés les discours, le Secrétariat Technique procède à la distribution du document contenant le Procès Verbal et les Résolutions de la Réunion.

A 21 heures 30, le Président clot la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture.

RESOLUTIONS

2.1.1.

IICA/JIA/Res.1(I-0/81)

10 août 1981

Original: espagnol

RESOLUTION No. 1

APPUI AU FONDS SIMON BOLIVAR

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire:

VU:

Le rapport du Directeur Général (IICA/CE/Doc.5/81) intitulé "Evaluation Générale du Fonds Simón Bolívar".

CONSIDERANT:

Les résultats nettement satisfaisants auxquels a abouti l'action menée par le Fonds en bénéfice des processus de développement rural et agricole offerts par les Pays Membres.

Les bénéfices nettement positifs auxquels a abouti l'action menée par le Fonds pour le renforcement de l'action de l'IICA.

Le dernier apport de base que, généreusement et libre de toute restriction, a fait le Gouvernement du Venezuela.

Les démarches menées par le Directeur Général auprès des Gouvernements des Pays Membres pour obtenir les apports indispensables garantissant la continuité du Fonds.

DECIDE:

1. D'accueillir le rapport "Evaluation Générale du Fonds".
2. De reconnaître les efforts certainement avantageux du Fonds Simón Bolívar ainsi que ses résultats auprès des Pays Membres.
3. De confier au Directeur Général l'analyse des recommandations résultant du rapport et visant son éventuelle mise en oeuvre.

2.1.2

4. D'appuyer les gestions menées par le Directeur Général auprès des Gouvernements des Pays Membres garantissant la continuité du Fonds.
5. D'inviter les pays qui n'ont pas encore collaboré avec le Fonds de matérialiser leur contribution dans la mesure où ils ont bénéficié de son appui tel qu'il a été recommandé dans la résolution IICA/RAJD/Res.119(19-80).
6. D'exprimer au Gouvernement du Venezuela la profonde reconnaissance éprouvée par ce Conseil Interaméricain pour la création du Fonds, dont l'initiative lui revient, lui demandant d'étudier la possibilité d'envisager des apports additionnels vu que le Fonds atteint les objectifs prévus et encouragea la coopération et l'intégration des Pays Membres.

IICA/JIA/Res.2(I-0/81)
11 août 1981
Original: espagnol .

RESOLUTION N° 2

PROGRAMMES ET ALLOCATIONS

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA), établit à son Article No. 8 que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture aura comme attribution "approuver le programme du budget biennal et établir les cotisations annuelles des Etats Membres".

Que le Programme-Budget pour l'année 1982 présenté par le Directeur Général au Conseil Interaméricain de l'Agriculture dispose d'un montant de US\$ 16.964.509 lequel atteindra US\$ 17.152.590 en ajoutant la cotisation de Cuba.

Que selon l'approbation du Conseil de Directeur au Plan Général soumis par le Directeur Général en novembre 1970 et à la réorganisation des Lignes d'Action approuvée en mai 1976, les activités de l'IICA seront présentées en sept Lignes d'Action.

Que dans les rubriques du budget de chaque Ligne il est précisé l'allocation des ressources à octroyer à chaque unité d'action; et

Qu'il est précisé aussi, en détail, les rubriques du budget exigées par la planification et le contrôle des programmes et leur coordination extérieure; la direction et la gestion, les frais généraux et les provisions, les imprévus et le fonds général de travail, la contribution au CATIE et la cotisation correspondant à Cuba.

DECIDE:

1. Approuver pour l'année 1982 le Programme du Budget de l'IICA ci-après:

CHAPITRE/LIGNE D'ACTION	DOLLARS
	<u>1982</u>
CHAPITRE 1 - LIGNE D'ACTION I	
INFORMATION ET DOCUMENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL	
A - Zone 1 (Nord)	108.976
B - Zone 2 (Les Antilles)	22.450
C - Zone 3 (Andine)	69.484
D - Zone 4 (Sud)	203.164
E - Direction Générale	202.417
F - Sous-Direction Générale	838.987
G - SDGA - Planification	55.000
H - SDGA - Coordination Extérieure	21.000
	<u>1.521.478</u>
CHAPITRE 2 - LIGNE D'ACTION II	
EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL	
A - Zone 1 (Nord)	220.938
B - Zone 3 (Andine)	147.448
C - Zone 4 (Sud)	355.569
D - SDGA - Développement Rural	87.148
E - Sous-Direction Générale	42.290
F - SDGA - Planification	55.000
G - SDGA - Coordination Extérieure	21.000
	<u>929.393</u>
CHAPITRE 3 - LIGNE D'ACTION III	
RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	
A - Zone 1 (Nord)	448.725
B - Zone 2 (Les Antilles)	116.535
C - Zone 3 (Andine)	269.343
D - Zone 4 (Sud)	263.454
E - SDGA - Développement Rural	149.285
F - Sous-Direction Générale	42.290
G - SDGA - Planification	55.000
H - SDGA - Coordination Extérieure	21.000
	<u>1.365.632</u>

DOLLARS

1982

CHAPITRE 4 - LIGNE D'ACTION IV

PRODUCTION, PRODUCTIVITE, COMMERCIALISATION
AGRICOLE, SANTE ANIMALE ET SANTE VEGETALE

A - Zone 1 (Nord)	710.558
B - Zone 2 (Les Antilles)	530.046
C - Zone 3 (Andine)	749.758
D - Zone 4 (Sud)	620.452
E - SDGA - Développement Rural	106.934
F - Direction de Projets Multizonaux	118.520
G - Direction de la Santé Animale	124.500
H - Direction de la Santé Végétale	126.000
I - Sous-Direction Générale	42.290
J - SDGA - Planification	55.000
K - SDGA - Coordination Extérieure	21.000
	<u>3.205.058</u>

CHAPITRE 5 - LIGNE D'ACTION V

DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL

A - Zone 1 (Nord)	166.442
B - Zone 2 (Les Antilles)	229.154
C - Zone 3 (Andine)	502.710
D - Zone 4 (Sud)	757.528
E - SDGA - Développement Rural	158.238
F - Direction de Projets Multizonaux	208.120
G - Sous-Direction Générale	42.290
H - SDGA - Planification	55.000
I - SDGA - Coordination Extérieure	21.000
	<u>2.140.482</u>

CHAPITRE 6 - LIGNE D'ACTION VI

CHANGEMENTS STRUCTURELS, ORGANISATION PAYSANNE
ET PARTICIPATION DE LA FAMILLE, LA FEMME ET LA
JEUNESSE AU DEVELOPPEMENT RURAL

A - Zone 1 (Nord)	424.131
B - Zone 2 (Les Antilles)	222.710
C - Zone 3 (Andine)	145.220
D - Zone 4 (Sud)	148.050
E - SDGA - Développement Rural	154.184
F - Direction des Projets Multizonaux	73.240
G - Sous-Direction Générale	42.290
H - SDGA - Planification	55.000
I - SDGA - Coordination Extérieure	21.000
	<u>1.285.825</u>

DOLLARS

1982

CHAPITRE 7 - LIGNE D'ACTION VII

FORMULATION ET GESTION DE LA POLITIQUE
AGRAIRE

A - Zone 1 (Nord)	569.152
B - Zone 2 (Les Antilles)	491.326
C - Zone 3 (Andine)	429.337
D - Zone 4 (Sud)	441.883
E - SDGA - Développement Rural	88.832
F - Direction des Projets Multizonaux	79.120
G - Sous-Direction Générale	42.291
H - SDGA - Planification	62.000
I - SDGA - Coordination Extérieure	21.000
	<u>2.224.941</u>

CHAPITRE 8 - APPUI ET DIRECTION

A - Direction Générale	521.456
B - Sous-Direction Générale	349.494
C - SDGA - Planification	197.881
D - SDGA - Coordination Extérieure	128.423
E - SDGA - Gestion et Trésorerie	667.046
	<u>1.864.300</u>

CHAPITRE 9 - EQUIPEMENT

A - Equipement et Mobilier	302.700
----------------------------	---------

CHAPITRE 10 - FRAIS GENERAUX ET PROVISIONS

A - Frais Généraux	840.600
B - Compte de Coopération Technique aux Pays	110.000
C - Compte d'Emergence de Santé Animale et de Santé Végétale	110.000
D - Imprévus	114.000
E - Fonds Général de Travail	210.000
	<u>1.384.600</u>

CHAPITRE 11 - CONTRIBUTIONS

A - Contribution au CATIE	740.100
	<u>16.964.509</u>

SUB-TOTAL

CHAPITRE 12 - DIVERS

A - Cctisation de Cuba	188.081
	<u>17.152.590</u>

TOTAL

2.1.7

2. Décider que la Proposition de Programme Budget pour l'année 1983, présentée dans le Document IICA/JIA/Doc.10(81) serait provisoire sujet à être considérée, tant dans son aspect programmatique qu'à son niveau budgétaire, à une Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui se tiendra au Siège Social de l'IICA à San José, Costa Rica, au cours de l'année 1982.
3. Les cotisations relatives au Gouvernement de Cuba seront transférées au Fonds Général du Travail de l'IICA et leur utilisation devra être approuvée par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Dans ce but, le Directeur Général devra soumettre un budget d'après les fonds reçus. Il ne pourra autoriser aucun frais correspondant au Chapitre 12 de cette Résolution si le budget en question n'est pas approuvé.
 - a. Autoriser le Directeur Général à transférer des montants entre les chapitres, exception faite de la rubrique E du Chapitre 10 et des Chapitres 11 et 12 pourvu que le total des transferts n'augmente ni diminue les chapitres affectés de plus de 20%.
5. Autoriser le Directeur Général à faire les ajustements correspondants aux frais autorisés par cette Résolution au cas où les recettes de l'exercice futur seraient inférieures à celles estimées, en informant le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
6. Autoriser le Directeur Général à transférer les ressources du Chapitre 10, rubriques B et C, au compte "Fonds en Fideicomis", établies par la Résolution IICA/RAJD/Res. 4(12/73) du 11 mai 1973.

IICA/JIA/Res.3(I-0/81)
 10 août 1981
 Original : Espagnol

RESOLUTION N^o 3

ECHELLE DE COTISATIONS

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire :

VU:

Le Rapport de son Comité Exécutif sur le Programme-Budget 1982 et 1983.

CONSIDERANT :

Que le Conseil de Direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles fixa le système de calcul des cotisations des Etats Membres dans une série de résolutions et décisions, comme suit;

Que, selon la Résolution IICA/JD-282 du 18 mai 1962, les cotisations annuelles de l'IICA seront calculées sur la base du pourcentage de l'échelle des cotisations de l'Organisation des Etats Américains;

Que la Résolution IICA/JD-652, rev. 2, du 28 mars 1969, fixa un maximum de 66% pour la contribution de chaque Etat Membre au budget de l'IICA et que seuls les Etats Membres seront inclus dans l'échelle des contributions;

Que la Résolution IICA/JD-658-7, du 23 avril 1969 approuva la procédure pour arriver au pourcentage de l'échelle des cotisations de l'IICA, en tenant compte de la Résolution IICA/JD-652-rev. 2: et

Que le Canada et la Guyane ne sont pas des Etats Membres de l'Organisation des Etats Américains et par conséquent, les cotisations devront être ajoutées au total des cotisations des autres Etats Membres de l'IICA.

Qu'à sa Première Réunion Extraordinaire, on approuva la Résolution IICA/JIA/Res. 7(I-E/81) le 19 février 1981, ratifiant les résolutions adoptées par le Conseil de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, ne contredisant pas la convention de 1979 sur l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

DECIDE :

1. De fixer les cotisations des Etats Membres de l'IICA pour l'exercice 1982 d'après les quantités suivantes.
2. D'établir les cotisations des Etats Membres approuvées à la Réunion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, item 2 de la Résolution sur les Programmes et Assignations.
3. D'autoriser le Directeur Général à utiliser pour de courtes périodes la ligne de crédit établie avec la Banque, au cas de retard dans le paiement des cotisations, en en informant le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
4. De décider que toute somme reçue en excès du montant approuvé, serait déposée au Fonds Général de Travail. Il en serait de même des balances sur lesquelles aucun engagement ne serait pris.

1982

	% OEA		% IICA		MONTANT IICA	TAXE REVENU	TOTAL \$
Argentine	7,48	7,49			1.193.839	-	1.193.839
Barbades	0,08	0,08			12.752	-	12.752
Bolivié	0,18	0,13			28.690	-	28.690
Brésil	9,37	9,38			1.495.088	-	1.495.088
Colombie	0,99	0,99			157.797	-	157.797
Costa Rica	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Chili	0,82	0,82			130.701	-	130.701
Dominique	0,02	-			-	-	-
Equateur	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Le Salvador	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Les Etats Unis d'Amérique	66,00	66,00			10.519.808	85.000	10.604.808
Grenade	0,03	0,03			4.782	-	4.782
Guatemala	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Haiti	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Honduras	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Jamaïque	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Mexique	7,03	7,04			1.122.113	-	1.122.113
Nicaragua	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Panama	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Paraguay	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Pérou	0,54	0,54			86.072	-	86.072
République Dominicaine	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Sainte Lucie	0,03	-			-	-	-
Surinam	0,14	0,14			22.315	-	22.315
Trinidad	0,18	0,18			28.690	-	28.690
Uruguay	0,36	0,36			57.381	-	57.381
Venezuela	3,60	3,61			575.402	-	575.402
Sub-Total	98,83	98,82			15.751.020	85.000	15.836.020
Cuba	1,17	1,18			188.081	-	188.081
Sub-Total	100,00	100,00			15.939.101	85.000	16.024.101
<u>Autres Gouvernements Membres</u>							
Canada	-	6,94			1.106.174	-	1.106.174
Guyane	-	0,14			22.315	-	22.315
TOTAL	100,00	107,08			17.067.590	85.000	17.152.590

RESOLUTION N° 4

CONTRATS, CONTRIBUTIONS, ACCORDS ET DONATIONS

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE
à sa Première Réunion Ordinaire,

VU:

Le rapport de son Comité Exécutif relatif aux contrats, accords et donations.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à utiliser les ressources apportées à l'IICA par les contrats, accords, contributions et donations suivants, au cours des exercices 1982 et 1983, aux fins spécifiquement convenues:

11.11

IICA/JIA/Res.4(I-0/81)
11 août 1981
Original : espagnol

ORIGINES DES RESSOURCES HORS DES COTISATIONS DE L'IICA POUR 1982 ET 1983

A. Contributions, Accords et Donations

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

	<u>PAYS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT 1982 (US\$)</u>	<u>MONTANT 1983 (US\$)</u>
Centre International de Recherches pour le Développement du Canada (CIID)	Pays du Système Interaméricain	Projet d'information sur la télédirection	62.300	57.770
Centre International de Recherches pour le Développement du Canada (CIID)	Pays du Système Interaméricain	Etablissement et opération du service interaméricain de micro-fiches	32.000	57.770
Caribbean Development Bank (CDB)	Pays de la Caraïbe	Identification et formulation de projets	19.000	-
Bureau Régional pour les Programmes	Amérique Cen- trale	Information agricole dans les pays de l'Amérique Centrale	696.000	521.500
Communauté Economique Euro- péenne-France	Amérique Cen- trale et de la Caraïbe	Renforcement de l'entraînement des cadres dans les entreprises associatives	701.137	924.000
Programme d'Entraînement et Etudes sur la Réforme Agraire et Développement Rural de l'Isthme Centre-américain	Isthme de l'Amé- rique Centrale et République Dominicaine	Etablissement du Programme de Coopération Régionale pour la Réforme Agraire	140.000	140.000
Programme de Coopération Régionale pour la Protection et la Moderni- sation de la Culture du Café au Me- xique, Amérique Centrale et Panama (PROMECAFE)	Amérique Cen- trale et Panama	Encourager l'amélioration de la production et la productivité de la culture du café	240.000	240.000

Gouvernement Suisse (DDA)	République Dominicaine	Plan de Développement Rural Intégral pour la Région Centrale	35.986	-
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (OFIPLAN-CAN)	Costa-Rica	Renforcement du système de planification du secteur agricole	117.096	-
Ministère de l'Agriculture (Agence Internationale du Développement)	Costa-Rica	Planification de l'utilisation et de la conservation des bassins hydrographiques de Costa-Rica	87.822	-
BID - Elaboration de Projets	Pays du Système Interaméricain	Elaboration de projets du secteur agricole	600.000	400.000
Conseil National des Recherches Scientifiques et Technologiques	Costa-Rica	Renforcement du programme de documentation	17.645	-
Secrétariat de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (SARH)	Mexique	Renforcement de la planification agricole de l'Etat	60.630	-
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et autres organismes	Colombie	Entraînement du personnel du secteur agricole	247.073	279.349
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Equateur	Renforcement du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	99.098	113.975
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Venezuela	Renforcement des programmes des institutions nationales liées au secteur agricole	77.103	77.103
Institut Agraire National	Venezuela	Entraînement de techniciens dans la zone de Planification Agro-économique, du Crédit et de l'Organisation	60.757	-
Secrétairerie d'Etat à l'Agriculture	Argentine	Coopération technique au Secrétariat National de la Santé Animale pour développer un programme sur la Santé Animale en Argentine	41.985	41.985
Centre International de Recherches pour le Développement du Canada (CIID)	Uruguay	Renforcement du système sur la documentation et l'information des organismes nationaux	23.000	-

2.1.13

Banque Interaméricaine de Développement (BID)	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay	Coopération technique sur la recherche agricole dans les pays du Cône Sud	1.373.261	-
Gouvernement de la Hollande	Brésil, Costa-Rica, Colombie, Equateur et Pérou	Appui à la deuxième étape du projet "Changement technologique dans le secteur des petits agriculteurs"	116.025	-
Centre International de Recherche pour le Développement du Canada (CIID)	Pays du Système Interaméricain	Développement des Systèmes de Recherche dans l'Amérique Latine	50.000	-
Ministère de l'Education Publique et Ministère de l'Agriculture	Chili	Entraînement du personnel participant à la réorganisation de l'éducation moyenne agricole	15.000	2.000
Ministère de l'Agriculture (ODEPA)	Chili	Appui au Bureau de Planification Agricole	53.000	59.000
Ministère de l'Agriculture (FIDEICOMIS)	Chili	Renforcement des activités du Ministère de l'Agriculture	50.000	54.000
Ministère de l'Agriculture	Brésil	Renforcement des institutions du secteur agricole	200.057	261.048
SOUS - TOTAL			5.209.744	3.229.500

INSTITUTIONS INTERNATIONALES	PAYS	DESCRIPTION	MONTANT 1982 (US\$)	MONTANT 198 (US\$)
Institut National de Ressources Hydrauliques	République Dominicaine	Renforcement de la capacité institutionnelle du pays pour le développement et l'administration des ressources hydrauliques	44.880	66.000
Ministère du Développement Agricole (MIDA)	Panama	Programme de renforcement institutionnel du MIDA	139.266	---
Gouvernement du Canada	Haïti	Eradication de la Fièvre Porcine Africaine	5.000.000	5.000.000
Gouvernement du Mexique	Haïti	Eradication de la Fièvre Porcine Africaine	1.000.000	800.000
Etats Unis (USDA)	Haïti	Eradication de la Fièvre Porcine Africaine.	10.466.800	---
Black River Uper Morass Development Company (BRUMDEC)	Jamaïque	Coopération technique pour le développement de la zone "Black River Upper Morass"	204.000	---
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage OPSA	Colombie	Renforcement du Bureau de Planification du secteur agricole	196.195	226.825
Commission d'Etude pour le Développement du bassin du Rio Guayas CEDEGE (BID)	Equateur	Conseil pour l'établissement d'une Unité d'Assistance technique et de formation	160.826	38.084
Centre National de Recherches et de Développement du Canada (CIID)	Pérou	Recherche sur les systèmes de cultures andins pour les petits agriculteurs	39.675	---
Organisme National d'Assurance Agricole	Venezuela	Appui à l'organisme national d'assurance agricole dans l'Organisation et le fonctionnement d'un projet pilote expérimental d'assurance agricole au Venezuela	337.434	320.850
Centre de recherche sur la canne à sucre (CENICANA)	Colombie	Appui au CENICANA pour l'élaboration d'un modèle institutionnel de travail pour l'amélioration de la canne à sucre	49.214	32.903

B. Contrats

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

	<u>PAYS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	
			1982 US\$	1983 US\$
Agence Internationale de Développement Université de l'Etat de Michigan et Université de Iowa	Pays du Système interaméricain	Renforcement de la planification agricole pour le développement rural	207.680	-
Agence Internationale de Développement	Pays du Système interaméricain	Etablissement de systèmes d'assurance de crédit agricole pour les petits agriculteurs	1.417.509	1.549.205
Fondation W.K. Kellogg	Pays du Système interaméricain	Renforcement de la planification et de l'administration pour le développement rural	428.100	294.745
Bureau régional pour les programmes de l'Amérique Centrale (AID-ROCAP)	Amérique Centrale Panama et République dominicaine	Secrétariat de Coordination régionale et Coopération technique y participant	300.000	310.000
Bureau régional pour les programmes de l'Amérique Centrale (AID-ROCAP)	Amérique Centrale et Panama	Programme régional d'appui à PROMOCAFE	983.000	866.000
Ministère de l'Education Publique et Bureau de la Planification nationale	Costa Rica	Planification intégrale des collèges agricoles	50.000	-
Secrétairerie d'Etat de l'Agriculture	République Dominicaine	Aide au CENSERI pour la consolidation d'un programme de formation agricole	22.000	-
Institut de Stabilisation des Prix (INESPRE)	République Dominicaine	Organisation d'un système d'information pour la gestion d'INESPRE	13.358	-
Agence Internationale de Développement des Etats-Unis (AID)	République Dominicaine	Méthodes d'éducation pour l'intégration de la femme rurale	98.325	-

2.1.15

INSTITUTIONS INTERNATIONALES	PAYS	DESCRIPTION	MONTANT 1982 (US\$)	MONTANT 1983 (US\$)
Superintendance de Développement de la Pêche (SUDEPE)	Brésil	Coopération pour l'élaboration et l'exécution d'un plan national de développement de la pêche	42.087	108.251
Commission exécutive du Plan de Récupération des cultures du Caso (CEPLAC)	Brésil	Développement agricole de la région cacatière de l'Etat de Bahia	106.832	161.782
Secrétairerie de l'Education et de la Culture de l'Etat de Pernambuco (SECPE)	Brésil	Appui pour la Mise en oeuvre d'un Système Intégral d'Education Rurale	87.439	100.100
Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole (EMBRAPA-BIRF)	Brésil	Coopération Technique à fournir à EMBRAPA afin d'atteindre les Objectifs d'Accord de Financement BIRF 1249-BR	3.854.809	1.482.400
Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole (EMBRAPA-BIRF)	Brésil	Coopération Technique à fournir à EMBRAPA afin d'atteindre les Objectifs de l'Emprunt octroyé par le BID	1.542.961	137.405
Gouvernement du Rio Grande do Sul	Brésil	Coopération Technique visant à l'Elaboration de Programmes et Projets pour le Secteur Agricole	245.151	238.612
Superintendance de Développement du Nord-Est (SUDENE)	Brésil	Appui au Projet Sertanejo	448.472	350.733
Compagnie de Développement de la Vallée du Fleuve San Francisco (CODEVASF)	Brésil	Collaborer avec CODEVASF dans les Activités de la Vallée du fleuve San Francisco	87.857	144.134
Secrétairerie de l'Education de Rio de Janeiro	Brésil	Appui au Secrétariat de l'Education de Rio de Janeiro	11.849	50.050
Secrétairerie de l'Education et de la Culture de l'Etat de Pernambuco (SECPE)	Brésil	Coopération Technique visant à l'Elaboration d'un Système d'Education du Système Intégral d'Education Rurale à Pernambuco	58.414	---
Université Fédérale de Pelotas, RS	Brésil	Appui aux Programmes Postuniversitaires	1.650	1.650

INSTITUTIONS INTERNATIONALES	PAYS	DESCRIPTION	MONTANT 1982 (US\$)	MONTANT 1983 (US\$)
Secrétairerie de l'Education de Rio de Janeiro, do Espirito Santo, Pernambuco et Amazonas	Brésil	Coopération pour l'échange de techniciens brésiliens en Amérique Latine	44.000	4.000
Secrétairerie de l'Education de l'Etat de Espirito Santo (SEC-ES)	Brésil	Appui aux Programmes d'Education Rurale et Tele-éducative	124.120	100.100
Gouvernement de l'Etat de l'Amazonie (SECAM)	Brésil	Coopération Technique concernant les Programmes d'Education Rurale et l'Organisation de Petits Producteurs	241.200	100.100
Ministère de l'Intérieur; Ministère de l'Industrie et du Commerce	Brésil	Renforcement des Programmes des Aliments, de l'agro-énergie et de l'Organisation dans le Nord Fluminense	69.708	117.919
Ministère de l'Intérieur (MINTER)	Brésil	Coopération Technique au MINTER pour la Définition, la Coordination et la Mise en oeuvre de la Politique Nationale d'Irrigation	258.506	304.787
Gouvernement de l'Etat de Bahia	Brésil	Appui au Gouvernement de l'Etat de Bahia pour la Coordination d'Activités pour le Développement Rural et Régional	506.956	423.579
Ministère de l'Industrie et du Commerce (SUDHEVA)	Brésil	Appui à SUDHEVA pour les Programmes de Production de Caoutchouc Naturel	532.223	615.725
Ministère de l'Agriculture	Brésil	Coopération Technique au MINAGRI dans les Zones de l'agro-énergie et de l'irrigation réduite	413.481	339.262
Département National Oeuvre Contre les Sécheresses (DNOCS)	Brésil	Coopération Technique au DNOCS	132.469	200.200
Secrétairerie de l'Agriculture du District Fédéral	Brésil	Coopération Technique dans les zones à Irrigation réduite	80.888	---
Ministère de l'Agriculture	Brésil	Coopération Technique avec la collaboration du Ministère de l'Agriculture pour le développement rural de la Région amazonique du Brésil	32.000	---

INSTITUTIONS INTERNATIONALES	PAYS	DESCRIPTION	MONTANT 1982 (US\$)	MONTANT 1983 (US\$)
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG-BIP)	Paraguay	Renforcement de l'Enseignement de l'agriculture et de la forêt	283.897	232.428
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Paraguay	Renforcement de la Recherche et de la Vulgarisation Agricole	515.680	328.550
SOUS-TOTAL			US\$ 30.981.050	US\$ 17.326.979
TOTAL			US\$ 36.190.794	US\$ 20.556.479

2.1.19

2. D'autoriser le Directeur Général à accepter des contributions et des donations et à signer des contrats, non autorisés expressément par cette Résolution, pourvu qu'ils se trouvent dans le cadre des objectifs des programmes de l'IICA, en informant préalablement le Comité Exécutif du Conseil Interaméricain de l'Agriculture au cas où ceux-ci dépasseraient la somme de \$ 250.000 par an. Ces contrats doivent contenir des provisions afin que les montants inclus couvrent les coûts de gestion de l'IICA, d'après les recommandations formulées par le Comité Exécutif et adoptées par la Réunion Annuelle du Conseil de Direction en 1978.
3. De prendre les dispositions pour que tout solde non utilisé, provenant de contributions, contrats, accords et donations au cours de 1982 et 1983, soit tenu séparé dans le Fonds de Fideicomis de l'IICA et qu'il soit utilisé conformément aux conditions des contributions.
4. D'établir qu'avec l'approbation préalable du Directeur Général, le surplus des recettes sur les dépenses provenant des opérations commerciales réalisées par le Centre Interaméricain de Documentation, d'Information et de Communications Agricoles, soit utilisé par celui-ci pour le renforcement de ses propres activités, après présentation d'un programme de travail et pour des dépenses qui ne soient encourues qu'une seule fois.
5. D'autoriser le Directeur Général à utiliser d'autres recettes diverses dans le renforcement des fonds de rotation établis pour des bourses, des publications, le remplacement d'équipement et les constructions, le cas échéant.

IICA/JIA/Res.5(I-0/81)
 11 août 1981
 Original : Espagnol

RESOLUTION N° 5

PROGRAMME-BUDGET DU FONDS SIMON BOLIVAR

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire :

CONSIDERANT :

Que le Programme-Budget du Fonds Simon Bolivar pour les années 1982 et 1983 présenté par le Directeur Général s'élève respectivement à US\$250.000 et US\$1.376.000.

Que le total des recettes du Fonds Simon Bolivar pour cet exercice s'estime à US\$2.200.000 et US\$1.376.000 respectivement.

Que conformément aux articles 19 et 20 du Règlement respectif, le Fonds Simon Bolivar opèrera seulement avec les ressources financières disponibles, suivant les normes financières établies à l'IICA et les restrictions définies par le Règlement; et

Que selon l'Article 21 du Règlement, seul le Conseil de Direction pourra approuver les Programmes Budgets du Fonds Simon Bolivar.

DECIDE :

1. D'approuver comme suit le Programme-Budget du Fonds Simon Bolivar pour les exercices allant du 1er janvier au 31 décembre 1982 et du 1er janvier au 31 décembre 1983

ORIGINE	1982	1983
Apports des Etats Membres	54.000	254.000
Intérêts sur le capital	300.000	200.000
Soldes des exercices antérieurs	1.846.000	415.475
Fonds Général de travail	-	506.525
TOTAUX	2.200.000	1.376.000

DEPENSES	1982	1983
CHAPITRE 1 - LIGNE D'ACTION IV		
Production, Productivité et Commercialisation Agricole, Santé Animale et Santé Végétale	750.000	400.000
CHAPITRE 2 - LIGNE D'ACTION V		
Développement Rural Régional	888.000	598.000
CHAPITRE 3 - LIGNE D'ACTION VI		
Changements structurels, Organisation Paysanne et Participation de la Famille, la Femme et la Jeunesse dans le Développement Rural	110.000	100.000
CHAPITRE 4 - LIGNE D'ACTION VII		
Formulation et Administration de la Politique Agricole	320.000	200.000
CHAPITRE 5 - DIRECTION ET ADMINISTRATION	132.000	78.000
TOTAUX	2.200.000	1.376.000

2. D'autoriser le Directeur Général à effectuer des transferts entre Rubriques pour mieux atteindre les objectifs du Fonds Simon Bolivar toutes les fois que le total de ces transferts n'augmente ou ne diminue les Rubriques de plus de 20%.
3. D'autoriser le Directeur Général à effectuer des transferts de la Rubrique 5 aux Rubriques correspondant assignant les ressources aux projets en instance.
4. D'autoriser le Directeur Général à réaliser les ajustements relatifs aux dépenses autorisées par cette Résolution, au cas où celles-ci pour ledit exercice seraient inférieures à celles estimées, en informant le Conseil de Direction.

IICA/JIA/Res.6 (I-0/81)
12 Août 1981
Original : Espagnol

RESOLUTION NO. 6

GROUPE D'EXPERTS

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

VU :

La Résolution IICA/RAJD/Res.109(19/80), numéro 3, prise par le Conseil d'Administration, réuni au Mexique en septembre 1980, disant textuellement "Décide 3 de suggérer au Conseil Interaméricain de l'Agriculture d'étudier la possibilité de désigner un groupe d'experts, bien imbus des problèmes agricoles et de la vie rurale en Amérique Latine et dans la Caraïbe, familiarisés avec la doctrine et la stratégie de l'IICA pour que conjointement avec les fonctionnaires de l'Institution, et ceux des pays où l'IICA aurait des bureaux nationaux, ils analysent leurs instruments de base, dans le cadre de la Convention de 1979 et les projections de travail de l'IICA pour la programmation future en tenant compte des rapports d'évaluation présentés".

CONSIDERANT :

Que les rapports présentés par le Directeur Général traduisent l'effort réalisé pour ajuster l'action de l'IICA aux demandes et aux besoins de ses pays membres,

Que, si le Plan Général et le Plan Indicatif à Moyen Terme, leurs lignes d'Action et Programmes, répondent bien, de façon générale, aux principaux besoins du secteur agricole en Amérique Latine et la Caraïbe, il est hautement désirable d'en effectuer une analyse globale dans l'optique de la Convention de 1979.

Que les rapports sur le CATIE, sur le Fonds Simon Bolivar et sur la Synthèse du Processus d'Evaluation de l'IICA contiennent les recommandations impliquant quelques ajustements relatifs à l'organisation, la stratégie et le Budget de l'Institut et rendant souhaitable que ces ajustements se réalisent rapidement pour déterminer sur une base objective, quelle est la contribution la plus adéquate et la plus réaliste que pourrait fournir l'organisation pour le développement agricole de l'Amérique Latine et de la Caraïbe.

Que le Plan Indicatif à Moyen Terme arrivant à terme en juin 1982 et ayant prouvé son utilité comme moyen de promotion du Plan Général, il est souhaitable, que l'IICA actualise ledit plan en y incluant les nouveaux programmes recommandés par le Conseil d'Administration antérieur, en prenant en considération les documents d'évaluation présentés et les aides nécessaires pour accélérer le développement agricole des Pays Membres.

DECIDE :

1. De charger le Directeur Général en relation avec le Directeur Général élu à cette Première Réunion Ordinaire de l'IICA de désigner un Groupe de cinq Experts, bien imbus des problèmes agricoles et de la vie rurale en Amérique Latine et dans la Caraïbe, familiarisés avec la doctrine et la stratégie de l'IICA, pour que-avec le concours du Président du Comité Exécutif, les fonctionnaires de l'Institution et des pays dans lesquels l'IICA dispose d'un Bureau National- ils analysent, le cadre de la Convention de 1979, les textes de base de l'IICA et les projections du travail de l'IICA pour la programmation future en tenant compte des rapports d'évaluation présentés.
2. Que le Directeur Général, après avoir échangé des points de vue avec le Directeur Général élu, désignera un Groupe Interne de Travail dont la tâche principale serait de rédiger les termes de référence pour la mission confiée au Groupe d'Experts. Pour la rédaction de ces termes de référence, le Groupe de Travail tiendra compte des directives suivantes :
 - a. Améliorer les mécanismes permettant au Pays Membres de participer plus efficacement à l'identification, la préparation, la mise en oeuvre, la finalisation et l'évaluation des projets de l'IICA dans les Pays Membres et aux projets multinationaux y relatifs.
 - b. Etudier les méthodes permettant la concentration effective des ressources dont dispose l'IICA dans chaque Pays Membre, dans les activités considérées prioritaires par chaque pays.
 - c. Etudier la façon d'améliorer l'identification et l'analyse des frais de gestion de l'IICA et la possibilité de réduire ces frais.

Le Directeur Général élu sera invité à participer au travail confié au Groupe Interne.
3. De demander au Groupe d'Experts que la mission confiée soit réalisée durant la période comprise entre le 15 février et le 15 mai 1982, pour une durée qui pourra atteindre cinq semaines.

4. Les frais du Groupe d'Experts, seront prélevés sur le budget de la Sous-Direction Adjointe à la Planification pour 1982.
5. Que les activités qui se réaliseront pour l'accomplissement de la présente résolution devront respecter l'ordre suivant :
 - a. Le Groupe Interne de Travail devra être constitué avant le 31 octobre 1981.
 - b. L'actualisation du Plan à Moyen Terme devra être terminée avant le 15 juillet 1982 et envoyée aux membres du Comité Exécutif de l'IICA soixante jours avant sa réunion annuelle du mois d'octobre.

IICA/JIA/Res.7(I-0/81)

12 août 1981

Original: Espagnol

RESOLUTION No.7

REGIME DE PENSION DU DIRECTEUR GENERAL

LE CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION AGRICOLE, à sa première Réunion Extraordinaire:

CONSIDERANT:

Que l'Assemblée Générale de l'Organisation des Etats Américains, à sa huitième période ordinaire de Sessions, approuva la Résolution AG/RES.328 (VIII-0/78), instituant de façon définitive le régime des pensions du Secrétariat Général de l'Organisation;

Que, aux termes de l'Article III de la Convention sur l'Institut Interaméricain de Sciences Agricoles, le Conseil de Direction est compétent pour élire le Directeur General;

Que l'Institut devrait récupérer la contribution institutionnelle que les bénéficiaires de la pension prévue auraient reçu du Fonds de Retraites et Pensions de la OEA au moment de prendre leur retraite ou de se séparer de l'Institut.

DECIDE:

1. D'accepter que la formule définitive adoptée par la Résolution AG/RES.328 de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Etats Américains pour le régime des pensions du Secrétariat Général et du Secrétariat Général adjoint de l'Organisation soit appliqué au Directeur Général de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture,
2. La formule citée au paragraphe 1 s'appliquera pour le calcul des pensions versées aux dits fonctionnaires qui se sépareront de l'Institut, sous réserve des observations suivantes:
 - a. Les pensions seront calculées proportionnellement au salaire de base annuel correspondant à la charge exercée par le fonctionnaire en utilisant comme diviseur le nombre d'années de expectativa de vie correspondant à son âge au moment de la séparation de son poste;

1.1.27

- b. La pension à la veuve survivante et aux enfants survivants mineurs de 18 ans sera versée conformément aux paragraphes e) et f) de la Résolution AG/RES.328;
 - c. D'après les dispositions du paragraphe c) de la Résolution AG/RES.328, chaque année dans l'exercice de la charge équivaldra au quart dans le cas relatifs, à la Convention de 1979;
 - d. Au cas où le Directeur Général serait déplacé, le Conseil Interaméricain de l'Agriculture déterminerait la marche à suivre.
4. Les pensions versées aux fonctionnaires qui auront participé au Plan de Retraites et de Pensions de l'OEA, souffriront une réduction équivalant au quotient de la division dont le dividende serait le montant de la contribution institutionnelle correspondant à la période de l'exercice de fonction, et les fonctionnaires qui les auraient reçues au moment de prendre leur retraite ou de se séparer de l'Institut, le diviseur seraient les années d'expectative de vie qui leur correspond à la date de la retraite ou de la séparation de l'Institut. La déduction prévue dans ce paragraphe se fera durant une période correspondant aux années d'expectative de vie du fonctionnaire.
5. Les Directeurs Généraux qui seront élus à l'avenir ne participeront pas au Plan de Retraites et de Pensions. Quand un membre du personnel de l'Institut sera élu pour occuper le poste de Directeur Général, on procédera, à la date de prise de possession du poste, à la liquidation de ses bénéfices en accord avec les dispositions pertinentes du Plan de Retraites et Pensions.

2.1.28

IICA/JIA/Res.8(I-0/81)
12 août 1981
Original: espagnol

RESOLUTION No. 8

TITRE EMERITE POUR L'ING. MANUEL RODRIGUEZ Z.

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire:

CONSIDERANT:

Que l'Ing. Manuel Rodríguez Zapata consacra la plus grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, où avec succès, il occupa d'importantes fonctions, auxquelles il offrit son plein temps et toute sa capacité.

Que l'Ing. Rodríguez Zapata remplit toutes les conditions prévues par l'Article 13 du Règlement de la Direction Générale pour obtenir la catégorie "Émérite".

DECIDE:

1. Décerner à l'Ing, Manuel Rodríguez Zapata le titre "Émérite" de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, avec tous les privilèges et les prérogatives que cette catégorie implique.
2. Vu que les fonctions de l'Ing. Rodríguez Zapata à l'IICA prennent fin le 28 octobre 1981, cette nomination sera effective à partir de ce jour.

2.1.29

IICA/JIA/Res.9(I-0/81)
12 août 1981
Original: espagnol

RESOLUTION No. 9

TITRE EMERITE POUR LE DR. NORBERTO RAS

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire:

CONSIDERANT :

Que le Dr. Norberto Ras consacra la plus grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, où il occupa avec grand succès d'importantes fonctions auxquelles il consacra tout son temps et sa capacité.

Que le Dr. Ras remplit toutes les conditions prévues par l'Article 13 du Règlement de la Direction Générale pour obtenir la catégorie "Émérite".

DECIDE :

1. De décerner au Dr. Norberto Ras le titre "Émérite" de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, avec tous les privilèges et les prérogatives que cette catégorie implique.
2. Cette nomination sera effective à partir de la date de cette Résolution.

IICA/JIA/Res.10(I-0/81)
12 août 1981
Original: espagnol

RESOLUTION No. 10

POSTULATION DE L'IICA AU "KING BAUDOUIN INTERNATIONAL PRIZE"

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT :

Que le Secrétaire Général de l'OEA transmet à la Direction Générale une note de l'Ambassade de Belgique aux Etats Unis d'Amérique l'informant de l'ouverture des postulations au "King Baudouin International Prize" attribué à des personnes ou à des institutions ayant contribué d'une façon substantielle au développement des pays du Tiers Monde, à la solidarité et aux bonnes relations entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement, ainsi qu'entre leurs peuples.

Que l'article 11 du Règlement de ce Prix inclut les personnes ou les organismes qualifiés pour présenter leur candidature, les conseils de direction des institutions régionales dont les activités entrent dans le plan de ce Prix; et

Que l'IICA réunit les conditions requises pour postuler ce Prix important;

DECIDE :

1. D'autoriser le Directeur Général à présenter la candidature de l'Institut au "King Baudouin International Prize".
2. De charger le Directeur Général de réaliser les démarches nécessaires auprès du Secrétariat Général de l'OEA et du gouvernement belge.

IICA/JIA/Res.11(I-0/81)
12 août 1981
Original: portugais

RESOLUTION No. 11

NOMINATION DU DOCTEUR JOSE EMILIO GONÇALVES ARAUJO
DIRECTEUR EMERITE DE L'IICA

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire;

VU :

L'article 13 des Normes Générales pour le Fonctionnement de la Direction Général de l'IICA;

CONSIDERANT :

Que le Docteur José Emilio Gonçalves Araujo terminera son mandat le 14 janvier 1982 et que, pendant 12 ans, il occupa le poste de Directeur Général de l'IICA.

Que, durant sa gestion, le Docteur José Emilio Gonçalves Araujo prêta et continue à prêter ses bons services pour moderniser, développer et renforcer l'Institut.

Que, en résultat des efforts et du dévouement du Docteur José Emilio Gonçalves Araujo, l'IICA réalisa au niveau hémisphérique, une action de coopération technique ample et efficace en faveur du développement technique et économique du secteur agricole dans les Pays Membres.

Que son passage en qualité de Directeur Général de l'IICA s'est caractérisé par une préoccupation constante d'améliorer les conditions sociales de vie de la population rurale du Continent;

DÉCIDE :

1. De décerner une reconnaissance au Docteur José Emilio Gonçalves Araujo pour sa brillante gestion et son leadership à la Direction Général où il contribua de façon significative à étendre les activités de l'IICA à travers l'Hémisphère;
2. De nommer le Docteur José Emilio Gonçalves Araujo, Directeur Emérite de l'IICA;
3. De rendre effective cette nomination à partir du 15 janvier 1982.

2.1.32

IICA/IA/Res.12(I-0/81)

12 août 1981

Original: espagnol

RESOLUTION No. 12

CONDOLEANCES POUR LE DECES DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire:

CONSIDERANT:

Que dans un déplorable accident aérien Maître Jaime Roldos, Président constitutionnel de la République de l'Equateur, a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions;

Que Maître Roldos a toujours démontré un intérêt profond pour la solution des problèmes ruraux de nos pays en donnant son soutien aux initiatives et aux travaux des organismes internationaux respectifs, particulièrement à l'IICA.

DECIDE:

De présenter, au moyen de l'envoi de cette Résolution, les condoléances du Conseil Interaméricain de l'Agriculture au Gouvernement de l'Equateur pour la disparition prématurée d'un Président aussi illustre.

IICA/JIA/Res.13(I-0/81)
12 Août 1981
Original : Anglais

RESOLUTION NO. 13

LETTRES DE CREANCE

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Session Ordinaire,

CONSIDERANT :

Que la Commission de Lettres de Créance, composée des délégués du Canada Costa Rica, Trinidad - Tobago et Uruguay a préparé son rapport sur les Lettres de Créance présentées par les participants à la Réunion,

DECIDE :

D'accepter les Lettres de Créance des délégués de l'Argentine, la Bolivie, du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, du Chili, de l'Equateur, du El Salvador, des Etats Unis d'Amérique, de la Grenade, du Guatemala, de la Guyane, de Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République Dominicaine, de Suriname, de Trinidad Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela.

Michael K. Warren
Canada

Eduardo Otoya Boulanger
Costa Rica

Alfredo Platas
Uruguay

Francis Gonzales
Trinidad-Tobago

IICA/JIA/Res.14(I-0/81)
13 août 1981
Original : Espagnol

RESOLUTION NO.14

SITUATION CONTRACTUELLE DU CATIE

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc.4/81, "Analyse de la Situation Contractuelle du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement CATIE" et IICA/CE/Doc.16/81, "Situation Financière du CATIE",

CONSIDERANT :

Que le Conseil de Direction de l'IICA, par Résolution IICA/JD-730-15 datée du 20 novembre 1970, autorisa le Directeur Général de signer avec le Gouvernement de Costa Rica le Contrat sur la Création du CATIE le 12 janvier 1973, entrant en vigueur le 1er juin de la même année, après approbation de l'Assemblée Législative de Costa Rica;

Que ledit Contrat considèrerait le CATIE comme une association sans buts lucratifs, conformément aux lois de Costa Rica, de caractère scientifique et éducatif avec son statut juridique propre pour l'exercice des activités et l'accomplissement des objectifs signalés dans le contrat (Article 10) pour une durée de dix ans, pouvant être prorogé sans un préavis de douze mois du Gouvernement et de celui de l'IICA (Article 21);

Que les documents examinés présentèrent l'évidence d'une crise administrative et financière du CATIE motivée par des déficiences inhérentes au contrat lui-même et à d'autres facteurs dûment analysés, évalués et publiés menant à la conclusion que l'expérience n'a pas été couronnée de succès dans le cadre des modalités juridico-institutionnelles établies dans le contrat;

Que le Gouvernement de Costa Rica estime nécessaire de déterminer les voies appropriées pour que l'IICA et ce Gouvernement puissent trouver des alternatives viables pour la promotion du CATIE et son renforcement institutionnel.

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture devra se prononcer dans le délai établi au sujet de la prorogation du contrat et à la lumière des antécédents et des expériences acquises.

DECIDE :

1. De charger le Directeur Général de communiquer au Gouvernement de Costa Rica la dénonciation du Contrat de création du CATIE, selon les dispositions de l'Article 21.
2. De charger le Directeur Général de procéder à une analyse et à la préparation d'une alternative de réorganisation institutionnelle dudit Centre, après consultation avec le Gouvernement de Costa Rica et ceux des autres Pays Membres associés au CATIE.
3. De ratifier l'autorisation donnée par le Comité Exécutif, dans le sens d'autoriser le Directeur Général de l'IICA à avaliser le CATIE pour un prêt maximum de US\$500.000, avec le soutien des apports futurs de l'IICA au CATIE, pour la solution immédiate de ses besoins.
4. D'autoriser le Directeur Général de l'IICA à entâmer les démarches nécessaires pour un prêt, ou tout autre type de financement, avec des entités bancaires ou des organismes internationaux, jusqu'à un maximum de US\$1.000.000. Cette somme sera destinée, en premier lieu à rembourser la dette -plus les intérêts- mentionnée antérieurement et le solde sera destiné à faire face aux besoins du centre jusqu'à la fin de l'année.
5. Que les ressources mises à la disposition du CATIE, conformément à la présente Résolution, devrait être faite avec la participation directe de l'IICA, selon les normes générales d'administration financière de l'Institut.
6. D'autoriser le Directeur Général à utiliser les apports économiques que ferait l'IICA au CATIE dans le futur, quelque soit l'expression institutionnelle convenue, pour solder les engagements financiers pris par l'IICA pour la contraction du ou des emprunts mentionnés dans les numéros 4 et 5 de cette Résolution.
7. De demander aux Etats Membres associés au CATIE de maintenir à jour les quotas assignés et d'inviter d'autres pays à y participer.
8. Le Directeur Général rendra compte, au cours de la prochaine Réunion du Comité Exécutif, du résultat des démarches dont il est chargé de faire selon la présente Résolution.

RESOLUTION NO.15LA PARTICIPATION DE LA FEMME AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT :

Que l'encouragement du développement économique et social des pays, notamment de ceux en voie de développement, constitue l'un des principaux soucis de la communauté internationale;

Que le développement économique et social s'entend comme un processus nécessaire pour stimuler tous les secteurs de l'activité économique dans tous les domaines de l'activité de la coexistence sociale, car il s'agit d'un processus intégral qui doit comprendre tous les secteurs de l'activité collective;

Que les fins essentielles du développement tiennent à obtenir une meilleure condition de vie, à tout point de vue, pour la population toute entière, notamment pour les groupes sociaux les plus dépourvus;

Que le développement est aussi un processus qui doit comporter la participation active de tous les secteurs et groupes de la population et ses bénéfices doivent toucher tous les éléments composant la société;

Que le développement rural, élément essentiel du développement général, ne peut être mis en oeuvre sans tenir compte de la contribution de la femme. La participation de la femme paysanne dans le développement rural sera beaucoup plus effective dans la mesure où des occasions similaires lui seraient offertes pour un apprentissage plus poussé afin de remplir des activités économiquement productives et de partager les responsabilités pour l'amélioration de la famille, l'éducation des enfants, la nourriture, la santé et le développement culturel et social de la communauté;

Qu'il faut reconnaître que par une conjonction de facteurs culturels, sociaux et économiques, un nombre assez élevé de femmes appartenant aux

pays de la zone, se trouvent dans une situation désavantageuse, réduisant leur véritable contribution aux efforts du développement;

Que, comme élément composant de la force de travail dans l'Amérique Latine et la Caraïbe, la femme constitue un facteur de développement dont le comportement, étant donné les conditions de désavantage social dans lesquelles elle se trouve, ne reçoit pas la juste reconnaissance de sa contribution réelle et potentielle au processus productif;

Que nombre d'études et de recherches entamés à niveau national, régional ou intégral ont fait le point sur la problématique de l'incorporation de la femme au processus de développement économique et social. Ces études ont créé une conscience effective sur les mesures et les programmes nécessaires pour corriger ladite situation de désavantage du rôle de la femme dans le développement rural;

Qu'en vertu de ce qui précède, l'IICA a établi le Prix Interaméricain à la Participation de la Femme au Développement Rural.

DECIDE :

1. Que, partant du principe de développement rural intégré, partie indispensable et à la fois condition requise pour le développement économique et social des pays de la région, il faut, pour promouvoir le développement rural intégré, surmonter tous les désavantages sociaux de la femme, spécialement de la femme paysanne, lui offrir les mêmes opportunités pour contribuer au développement des pays de la zone.
2. De demander aux gouvernements des Etats Membres de concentrer les informations nationales sur la problématique de l'incorporation de la femme dans le développement national, en particulier dans le développement rural; de retenir les mesures adoptées et les programmes présentés comme solution pour patronner une meilleure participation de la femme paysanne dans le développement économique et social.
3. De charger le Directeur Général de l'IICA de compiler l'information au niveau national, pour promouvoir la réalisation - avant de fixer la Decennie des Nations Unies pour la Femme en 1985 - d'un Séminaire Interaméricain sur la Femme Paysanne, immédiatement avant la célébration d'une des réunions ordinaires du Comité de Direction et de la Commission Interaméricaine des Femmes (CIM), sous le patronage conjoint du CEM et de l'IICA, analysant ainsi la situation de la femme paysanne dans les divers aspects sociaux, leur contribution au développement agricole et rural et la manière d'améliorer et d'intensifier leur contribution.

4. Pour établir les lignes d'action immédiate, ce Séminaire devra définir les programmes visant à :
 - promouvoir le respect des droits de la femme paysanne, tels ceux relatifs au travail et sa rémunération adéquate, garantissant le chômage, l'éducation, la santé, le congé, le loisir et toutes les activités permettant son épanouissement personnel;
 - mettre en place, des écoles, des centres de formation technique permettant à la femme paysanne de s'occuper de ses enfants, de sa famille, et de mieux évoluer dans les ateliers dans la pratique des travaux domestiques;
 - assurer la diffusion de techniques pour l'amélioration de la production agricole, en particulier la conservation, la transformation et l'utilisation des produits agricoles;
 - favoriser la formation de groupes consacrés à l'essor des activités culturelles et sociales, etc;
 - élaborer des programmes établissant une communication permanente en matière de développement rural, avec les gouvernements des pays de la zone et les organisations ou organismes du secteur privé intéressés au développement rural.
5. D'autoriser le Directeur Général de l'IICA à entreprendre des démarches pour obtenir des ressources extra-quota lui permettant de faire face aux dépenses occasionnées par l'organisation du Séminaire Interaméricain de la Femme Paysanne.

IICA/JIA/ Res.16(I-0/81)
13 août 1981
Original: espagnol

RESOLUTION NO. 16

PROGRAMME HEMISPHERIQUE DE CONSERVATION ET D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES NATURELLES RENOUEVABLES

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire:

CONSIDERANT :

Que l'IICA, au moyen de divers programmes, est en train de réaliser dans les pays membres une série de travaux relatifs à la Conservation, l'Exploitation et le Développement des Terres, des Eaux et du Tropique humide amazonique;

Que ces travaux pris isolément, répondent à des objectifs qui ont été approuvés opportunément par le Conseil Directeur de l'Institut pour ses programmes de Conservation et d'Exploitation des Terres et des Eaux et du Développement du Tropique humide américain, ce dernier étant circonscrit au bassin de l'Amazonie;

Qu'au cours de la Huitième Conférence Interaméricaine de l'Agriculture, (Santiago, Chili, du 6 au 11 avril 1981) les recommandations 6 et 7 sur "L'Utilisation rationnelle des Ressources naturelles renouvelables" et sur "Les Centres d'Etudes et de Recherches des zones arides et semi-arides de la Région" ont été respectivement adoptées;

Que lesdites Recommandations, dans leurs aspects fondamentaux, demandent à l'IICA, pour une part, que les plans de développement, spécialement ceux relatifs au secteur agricole et rural, soient élaborés et exécutés en tenant soigneusement compte de la conservation et du bon emploi des ressources naturelles renouvelables, en général, des sols et des eaux, en particulier, et que d'autre part, soit inclus dans les programmes régionaux l'assistance aux Centres d'Etudes et de Recherches des Zones arides et semi-arides pour développer et appuyer les programmes de recherche sylvicole appliquée, dans l'extension et le développement rural;

Qu'en accomplissement des Recommandations 6 et 7 ci-dessus mentionnées, l'IICA a déjà effectué des études préliminaires dans 18 pays pour définir les problèmes et les aspects limités qui pourraient faire l'objet d'un Programme hémisphérique de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles renouvelables;

Que, pour faciliter une meilleure exécution, dans toute leur portée, des recommandations précitées et optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières dont dispose actuellement les Programmes de l'IICA déjà mentionnés, il convient de les intégrer en un seul Programme de caractère hémisphérique.

DECIDE :

1. De charger le Directeur Général d'élaborer un Programme hémisphérique de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles renouvelables qui, en intégrant les projets actuels de Conservation et de Gestion des Terres et des Eaux et du Développement du Tropic humide américain, exposerait la politique, la stratégie et les moyens que l'IICA pourrait utiliser pour appuyer les efforts croissants que font les pays membres pour résoudre les problèmes mis en évidence par les Recommandations 6 et 7 de la Huitième Conférence Interaméricaine de l'Agriculture.
2. De demander au Directeur Général que le Programme Hémisphérique de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles renouvelables soit présenté au Comité Exécutif au cours de sa première réunion en 1982.
3. Que le Directeur Général soit autorisé à disposer, en 1982, d'un budget spécifique de US\$ 30.000 à prendre sur le Fonds de Travail pour le financement des diagnostics et des études encore nécessaires pour la formulation du dit Programme hémisphérique.
4. D'autoriser le Directeur Général à obtenir des ressources extraordinaires destinées à renforcer les travaux du Programme hémisphérique de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles renouvelables.

IICA/JIA/Res.17(I-0/81)
13 Août 1981
Original: espagnol

RESOLUTION NO.17

PROGRAMME HEMISPHERIQUE DE COOPERATION AGRO-ENERGETIQUE

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, au cours de sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT:

Qu'en vertu de l'importance de la crise énergétique frappant la plupart des Pays Membres, l'IICA se pencha sur les problèmes énergétiques exerçant directement ou indirectement leur influence sur l'agriculture et la vie rurale, et amorça toute une série de démarches dans la zone de l'agro-énergie parmi lesquelles: le développement de méthodologies pour l'étude de la situation énergétique dans les pays et de leurs solutions agro-énergétiques: la proposition et l'essai de mécanismes de coopération technique et de modèles d'entraînement réciproque: le développement des bases pour l'établissement d'un réseau régional de services d'information et de documentation sur l'agro-énergie, ainsi que l'élaboration des bases pour la formulation d'un projet multi-zonal de coopération agro-énergétique. Cette expérience a prouvé qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre une politique précise et les stratégies nécessaires pour établir une vraie cohérence dans les activités déployées par l'IICA dans cette zone et être en mesure d'offrir les meilleurs services à tous les pays;

Que la Recommandation Nro. 17 "Développement des Sources Alternatives d'Energie d'origine Agricole" qui a été adoptée lors de la Huitième Conférence Interaméricaine de l'Agriculture, tenue à Santiago du 6 au 11 Avril 1981 encouragea l'IICA à compléter les efforts entrepris par les pays membres, à renforcer sa collaboration dans la zone de l'agro-énergie et appuyer l'échange d'expériences en ce qui concerne les technologies sur la conservation de l'énergie traditionnelle et sur le développement de nouvelles sources d'énergie;

Qu'au cours des derniers mois l'IICA a reçu plusieurs demandes de la part des Pays Membres pour que des services de coopération dans la zone de l'agro-énergie leur soient fournis et que certaines d'entre elles n'ont pas été satisfaites dans leur ensemble spécifiquement par manque de recours financiers, humains et institutionnels;

Que lors de la Réunion Interagence sur la Coopération Energétique en Amérique Latine, organisée sous les auspices de l'Organisation Latino-américaine de l'Energie (OLADE) et tenue à Quito, Equateur, en mai dernier, il a été précisé que plusieurs agences travaillent directement ou indirectement dans le cadre de l'énergie dans l'Amérique Latine et qu'il faut renforcer les différents mécanismes d'information et de coordination interagence déjà en cours et qu'en plus, de l'analyse de la formule pour la coopération énergétique dans l'Amérique Latine, rédigée à cette occasion, il a été relevé que la zone de coopération agro-énergétique n'est pas complètement desservie et qu'elle doit être renforcée et que l'IICA pourrait le faire.

DECIDE:

1. De charger le Directeur Général d'élaborer un Programme hémisphérique de Coopération agroénergétique dans lequel il exposera la politique, la stratégie et les moyens dont l'IICA disposera pour épauler les efforts croissants que les pays membres sont en train de réaliser dans le domaine de l'agroénergie.
2. D'autoriser le Directeur Général à entreprendre des démarches pour obtenir des ressources extra-quota afin que l'IICA poursuive l'action entreprise dans le domaine de l'agroénergie, ressources qui assureraient la mise en oeuvre du Programme hémisphérique de Coopération agroénergétique.
3. De demander au Directeur Général que le Programme Hémisphérique de Coopération Agroénergétique soit présenté au Comité Exécutif à sa Première Réunion en 1982 et aussi au groupe d'experts analysant l'action future de l'IICA.

IICA/JIA/Res.18(I-0/81)
13 août 1981
Original : Espagnol

RESOLUTION NO.18

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA SANTE ANIMALE

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT :

Que le Conseil d'Administration de l'IICA à sa réunion en 1979 décida que l'Institut ajouterait le programme de Santé Animale dans les siens,

Que des ressources considérables seraient déjà allouées aux programmes de santé animale et que de nouvelles demandes seraient soumises à l'avenir, il serait nécessaire d'améliorer les programmes existants et en créer d'autres;

Que la IIIe REDISA à sa Réunion célébrée à Buenos Aires du 5 au 8 août 1981, recommanda l'IICA d'augmenter les fonds destinés à ces programmes, de se mettre en contact avec les organismes internationaux de financement et allouer des fonds aux programmes de lutte contre les maladies des animaux et;

Que les ressources pour les programmes de santé animale sont administrées actuellement par divers organismes internationaux, sans mécanisme de coordination évitant un double emploi dans les activités et s'assurant que seuls les programmes et les projets de grande priorité pour les pays auraient été choisis.

DECIDE :

1. Que le Directeur Général de l'IICA prenne la responsabilité de former une Commission pour étudier les programmes-budgets de l'IICA et ceux des autres Organismes Internationaux de l'Hémisphère travaillant dans la santé animale. Cette Commission évaluerait le fonctionnement effectif adéquat que pourraient avoir ces programmes, en évitant le double emploi des efforts et traitant les maladies et les problèmes de grande importance économique et de son influence dans la santé publique dans les pays de l'Hémisphère. Le Directeur Général demanda la collaboration des Représentants des Ministères de l'Agriculture, d'un pays au moins, de chacune des zones où travaille l'IICA.

2. Que la Commission citée en référence présente ses recommandations à la prochaine Session Ordinaire du Comité Exécutif.
3. Que le Directeur Général donne des appuis financiers et techniques et de secrétariat pour le fonctionnement de cette Commission.

IICA/JIA/Rés.19(I-0/81)

13 août 1981

Original: espagnol

RESOLUTION N° 19

EDIFICE POUR L'IICA EN URUGUAY

Le CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

VU:

Le rapport du groupe de travail "Nouveaux édifices du Secrétariat Général, hors du Siège", sur la construction d'un édifice pour les bureaux du Secrétariat Général et autres Organismes de l'OEA, à Montevideo, documents OEA/Ser.G/CP/CP-1642181 Rev.

Le rapport du Directeur Général de l'IICA sur la participation de l'IICA dans la construction d'un édifice pour les bureaux du Secrétariat Général de l'OEA, l'Institut Interaméricain de l'Enfant et l'IICA, à Montevideo, Uruguay, document IICA/JIA/Doc19(81).

CONSIDERANT:

Qu'il convient aux intérêts de l'IICA de participer à la construction d'un immeuble de bureaux à Montevideo, Uruguay, en commun avec le Secrétariat Général de l'OEA et l'Institut Interaméricain de l'Enfant puisque cela implique, entre autres, une économie considérable de loyer qui a été calculée de la façon suivante: US\$ 24.192 pour 1982; US\$ 29.050 pour 1983; US\$ 34.836 pour 1984; US\$ 41.803 pour 1985 et US\$ 50.164 pour 1986.

Que le choix de l'avant-projet N° 5 fait par le Groupe de Travail de la Commission de Programme-Budget de l'OEA est satisfaisant;

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à réaliser toutes les démarches nécessaires y compris la signature des documents légaux, pour la concrétisation de la participation de l'IICA à la construction d'un immeuble de bureaux, en commun avec le Secrétariat Général de l'OEA et l'Institut Interaméricain de l'Enfant, à Montevideo, Uruguay.

2. D'autoriser le Directeur Général de s'engager pour une somme de deux cent mille dollars (US\$ 200.000) ou jusqu'à 25 % de plus, dépendant de la valeur qui se déterminera par mètre carré au début des travaux, pour la première étape de la dite construction à prendre sur le Sous-fonds général de Travail et remboursables annuellement au moyen des loyers qui s'économiseront.

IICA/JIA/Res.20(I-0/81)
13 août 1981
Original : Espagnol

RESOLUTION NO.20

REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE ARGENTIN

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT :

Que les Délégations des Etats Membres et des Observateurs, participant à la Première Réunion Ordinaire, reçoivent des marques d'attention de la part des autorités du Gouvernement et du Peuple de la République Argentine;

DECIDE :

D'exprimer au Gouvernement et au Peuple Argentin et spécialement à Son Excellence le Président de la République Argentine, Le Lieutenant Général (R) D. Roberto Eduardo Viola, à MM. les Ministres de Relations Extérieures, et de l'Agriculture et d'Elevage et aux moyens de communications, sa profonde gratitude pour l'appui reçu et son accueil chaleureux qui contribuèrent au plein succès de la Réunion.

3.1.3

RECOMMANDATION NO. 1

MEDAILLE AGRICOLE INTERAMERICAINE, 1981

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT :

Que la Médaille Agricole Interaméricaine est la plus haute distinction dans le domaine de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques;

Que le Docteur Manuel Torregroza Castro a été présenté comme candidat à ce prix, par le Gouvernement de la Colombie;

Qu'après examen minutueux des antécédents du candidat, on décida qu'il réunit d'excellentes conditions lui permettant d'obtenir le prix mentionné.

DECIDE :

D'attribuer au Docteur Manuel Torregroza Castro, de la Colombie, la Médaille Agricole Interaméricaine pour l'année 1981, en reconnaissance publique internationale pour son brillant travail réalisé durant sa vie professionnelle, consacrée à la recherche agricole.

RESOLUTION N^o 22

IICA/JIA/Res.22(I-0/81)
13 août 1981
Original: Espagnol

PRIX AGRICOLE INTERAMERICAIN
POUR LES JEUNES PROFESSIONNELS, 1981

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN
DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT :

Que le Prix Agricole Interaméricain pour les Jeunes Professionnels constitue une reconnaissance interaméricaine que l'on accorde aux professionnels en sciences agricoles ayant un avenir prometteur, qui se seront distingués par des contributions valables au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans leur pays ou dans d'autres pays des Amériques et de la Caraïbe.

Que MM. les Ingénieurs Horacio E. del Campo, de l'Argentine et Nelson Tineo Valladares, du Vénézuéla, ont été présentés comme candidats au prix, par leurs Gouvernements respectifs;

Qu'après l'analyse minutueuse des antécédents des candidats, on décida qu'ils réunissent de conditions excellentes leur permettant à bénéficier de la distinction mentionnée.

DECIDE :

D'attribuer à MM. les Ingénieurs Horacio E. del Campo, de l'Argentine, et Nelson Tineo Valladares, du Vénézuéla, le Prix Agricole Interaméricain pour les Jeunes Professionnels pour l'année 1981, dans les Zones Sud et Andine respectivement, comme reconnaissance publique internationale pour leur brillante tâche.

IICA/JIA/Res.23(I-0/81)
13 août 1981
Original : Espagnol

RESOLUTION NO.23

PRIME INTERAMERICAINE POUR LA PARTICIPATION DE LA FEMME
AU DEVELOPPEMENT RURAL

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, à sa Première Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT :

Que la Prime Interaméricaine pour la Participation de la Femme au Développement Rural constitue une reconnaissance publique internationale qu'on décerne aux femmes qui se seraient distinguées par des contributions importantes dans le domaine du développement rural, en général, et à l'amélioration du genre de vie en particulier en Amérique, tant dans leur propre pays que dans les autres de l'Amérique et de la Caraïbe;

Que Madame Leonidas Páez de Virgili, du Paraguay et Madame Amorita W. de Merino Rábago, du Mexique, ont été présentées par leurs Gouvernements respectifs pour recevoir la Prime citée en référence.

Qu'après l'analyse minutieuse des antécédents des candidates, on décida qu'elles remplissent des conditions excellentes pour recevoir une telle prime.

DECIDE :

1. D'attribuer à Madame Leonidas Páez de Virgili, du Paraguay, la Prime Interaméricaine pour la Participation de la Femme au Développement Rural pour l'année 1980.
2. D'attribuer à Madame Amorita W. de Merino Rábago, du Mexique, la Prime Interaméricaine pour la Participation de la Femme au Développement Rural pour l'année 1981.

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTSReprésentantsARGENTINE

Jorge Rubén AGUADO
Ministro de Agricultura
y Ganadería
Ministerio de Agricultura
y Ganadería
Buenos Aires

Lic. Luis ZEMBORAIN
Director Nacional de
Rútica Agropecuaria
Ministerio de Agricultura
y Ganadería
Buenos Aires

Ing. Antonio R. PARSON
Director Servicio Agrario
Internacional
Ministerio de Agricultura
Paseo Colón 982 - Of. 55 - Buenos Aires

Ing. Ramón GONZALEZ CHAVES
Consejero Ministerio de
Agricultura y Ganadería
Buenos Aires

Sr. Ubaldo FARIAS
Subsecretario de Ganadería
de la Nación
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Buenos Aires

Sr. Hugo SANTIRSO
Subsecretario de Agricultura
de la Nación
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Buenos Aires

Dr. Arnaldo César FINEO
 Consejero del Servicio
 Agrario Internacional
 Ministerio de Agricultura
 y Ganadería
 Buenos Aires

BOLIVIA

Eufonio PADILLA CAERO
 Embajador de Bolivia en Argentina
 Ministerio de Relaciones y
 Culto
 Buenos Aires , Argentina

Rafael ECNAZU SANCHEZ
 Ministro Consejero
 Ministerio de Relaciones
 Exteriores y Culto
 Buenos Aires , Argentina

Max Raúl SALAS DURAN
 Director Economía Agrícola
 Ministerio Asuntos Campesinos y
 Agropecuarios
 Casilla 3286
 La Paz

Patricia THURRI
 Jefe Dept. Integración y
 Cooperación Internacional
 Ministerio Agricultura
 Casilla 4329
 La Paz

BRESIL

Francisco Thompson FLORES NETTO
 Chefe do Departamento Internacional
 Ministério da Agricultura
 Cingra - Minagri - Brasilia

Mario Assis MENEZES
 Assessor Técnico
 Ministério da Agricultura
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco "D" - Sala 622
 Brasília

Douglas Wanderley de VASCONCELLOS
 Terceiro Secretário
 Itamaraty - Ministério das Relações
 Exteriores
 Esplanada dos Ministérios
 Brasilia DF

CANADA

Calude BROUILLARD
Asst. Deputy Minister
Agriculture Canada
Sir John Carling Bldg.
Ottawa

Chantal Marie TREMBLAY
Coordonnateur des Relations Bilatérales
Agriculture Canada
Sir John Carling Bldg.
Ottawa

Michael K. WAPPEN
Second Secretary and Alternate
Permanent Observer
Permanent Observer Mission of Canada
to the O.A.S.
2450 Massachusetts Av., N.W.
Washington, D.C. 20008, USA

COLOMBIE

Roy Francisco RIASCOS ELIAS
Secretario General
Ministerio de Agricultura, Bogotá

Camilo RESTREPO
Encargado de Negocios
Embajada de Colombia en Argentina
Buenos Aires

COSTA RICA

Hernán FONSECA ZAMORA
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Juio ESQUIVEL VALVERDE
Embajador de Costa Rica en Argentina
Apartado Postal 2299
Buenos Aires, Argentina

Eduardo OTOYA BOULANGER
Cónsul General
Embajada de Costa Rica en Argentina
Apartado Postal 2299
Buenos Aires, Argentina

CHILI

José Luis TORO HEITA
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Teatinos 40
Santiago

Alberto CARDENAL
 Asesor del Ministro de Agricultura
 Ministerio de Agricultura
 Teatinos 40,
 Santiago

Alberto SEPULVEDA
 Primer Secretario, Departamento O.E.A.
 Dirección de Política Multilateral
 Ministerio de Relaciones Exteriores
 Santiago

James SINCLAIR
 Segundo Secretario
 Embajada de Chile en Argentina
 Buenos Aires, Argentina

EQUATEUR

Jaime Osvaldo DURANGO FIGUEROA
 Coordinador General de la Sierra
 y Amazonía
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Quito

Luis Felipe VALENCIA
 Tercer Secretario
 Embajada del Ecuador en Argentina
 Buenos Aires, Argentina

EL SALVADOR

Joaquín Alonso GUEVARA MORAN
 Ministro de Agricultura y Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 San Salvador

ETATS UNIS D'AMERIQUE

Quentin M. WEST
 Special Assistant to Secretary
 of Agriculture
 US Department of Agriculture
 Washington, D.C. 20250

Martin KELESBERG
 Coord. International Organization Affairs
 US Department of Agriculture
 Washington, D.C. 20250

Albert L. BROWN
 Chief, Rural Development Bureau
 for Latin America and the Caribbean
 Agency for International Development
 Washington, D.C. 20523

Donald E.J. STEWART
 Adviser, Department of State
 Washington, D.C. 20520

GRENADA

John SAMUEL
 Counsellor
 Alternate Representative of Grenada
 to the O.A.S.
 Suite 203 - 1424 Sixteenth St., N.W.
 Washington D.C. 20036
 USA

GUATEMALA

Francisco René BOBADILLA PALOMO
 Ministro de Agricultura
 Ministerio de Agricultura
 Guatemala

Carlos Humberto PACAY Y PACAY
 Embajador de Guatemala en Argentina
 Embajada de Guatemala
 Buenos Aires, Argentina

Luis Alberto OCAÑA
 Primer Secretario
 Embajada de Guatemala
 Buenos Aires, Argentina

Vladimiro Andino VILLEDA SAGASTUME
 Gerente General del ICTA
 Av Reforma 8-90, Zona 9
 Guatemala

Héctor Augusto GARCIA RODRIGUEZ
 Director General de Servicios Pecuarios
 Ministerio de Agricultura
 Guatemala

GUYANE

Joseph A. TYNDALL
 Minister of Agriculture
 Ministry of Agriculture, P.O. Box 1001,
 Georgetown

John S. L. BROWMAN
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 1001,
 Georgetown

Patrik L. MCKENZIE
Principal Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
P.O. Box 1001
Georgetown

HAITI

René DESTIN
Secrétaire d'Etat de l'Agriculture
Département d'Agriculture
Damien, Port-au-Prince

Alex Louis TANIS
Coordonnateur Assistance Externe
Département d'Agriculture
Damien, Port-au-Prince

HONDURAS

Rodrigo CASTILLO AGUILAR
Ministro de Recursos Naturales
Ministerio de Recursos Naturales
Boulevard Centro América, Ap. 309
Tegucigalpa

José MONTENEGRO
Asesor del Ministro
Secretaría de Recursos Naturales
Apartado Postal 1369,
Tegucigalpa

Miguel Angel AVILA VALLADARES
Asesor
Secretaría de Recursos Naturales
Apartado Postal 1369,
Tegucigalpa

Carlos VILMANUEVA DOBLADO
Embajador de Honduras en Argentina
Embajada de Honduras
Buenos Aires - Argentina

JAMAICA

Clifford SMITH
Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture
PO Box 301
Kingston, 6

MEXIQUE

Abelardo AMAYA BRONDO
 Subsecretario de Agricultura y Operación
 Secretaría de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 México D.F.

Ignacio VILLASEÑOR
 Director General para Organismos
 Internacionales Regionales
 Secretaría de Relaciones Exteriores
 México D.F.

Luis EQUIHUA HERNANDEZ
 Asesor del Secretario de Agricultura
 Secretaría de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 México D.F.

Francisco RAMOS CANTORAL
 Sub-Director General
 Secretaría de Agricultura y
 Recursos Hidráulicos
 México D.F.

Oswaldo VALDES OLIVARES
 Subdirector de Cooperación y
 Servicios Internacionales
 Dirección General de Economía Agrícola
 Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos
 México D.F.

Víctor M. HORCASITAS
 Representante Alterno ante la OEA
 Embajada de México
 2829, 16th. St. N.W.
 Washington, DC 20009

NICARAGUA

Ricardo CORONEL FAUTZ
 Vice-Ministro de Desarrollo Agropecuario
 y Reforma Agraria
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 y Reforma Agraria
 Managua

Julio César CASTILLO
 Director General de Técnicas Agropecuarias
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 y Reforma Agraria
 Managua

PANAMA

Alcibiades Emilio SIMONS RAMOS
 Consejero, Encargado de Negocios a.i.
 Embajada de Panamá en Argentina
 Buenos Aires, Argentina

PARAGUAY

Raúl TORRES
 Asesor Técnico en Investigación
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Pte. Franco y Alberdi
 Asunción

PEROU

Jaime HOEFLEN LOPEZ
 Viceministro de Agricultura
 Ministerio de Agricultura
 Lima

Guillermo HOYOS OSORES
 Embajador de Perú en Argentina
 Embajada de Perú
 Buenos Aires, Argentina

Enrique PUJO MIRANDA
 Director General de Planificación
 Ministerio de Agricultura
 Lima

Jaime ALVAREZ-CALDERON
 Ministro - Consejero
 Embajada de Perú en Argentina
 Buenos Aires, Argentina

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Saúl Espinación OVIEDO
 Subsecretario de Estado de Agricultura
 Secretaría de Estado de Agricultura
 Centro de los Héroes
 Santo Domingo

TRINIDAD Y TOBAGO

Patrick ALLEYNE
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture, Lands and Food Production
 St. Clair
 Port of Spain

Francis GONZALES
 Counsellor
 Ministry of External Affairs
 Knowsley
 Port of Spain.

SURINAM

Imro E. FONG POEN
 Minister Economic Affairs
 Ministry of Economic Affairs
 P.O.B. 1016
 Paramaribo

Robby G.H. LIEUW A. JOE
 Chief, Veterinary Services
 Ministry of Agriculture
 P.O.B. 1016
 Paramaribo

URUGUAY

Afredo PLATAS
 Embajador
 Ministerio Relaciones Exteriores
 Montevideo

VENEZUELA

José Luis ZAPATA
 Ministro de Agricultura y Cría
 Ministerio de Agricultura y Cría
 Av. La Guairita Qta. María Lucila
 El Cafetal
 Caracas

Víctor GIMENEZ LANDINEZ
 Presidente Fondo de Crédito
 Agropecuario
 Fondo de Crédito Agropecuario
 Salvador de León a Socarrás
 Caracas

Irma J. ANTONINI
 Director Asistente Asuntos Multilaterales
 Dirección de Política Exterior
 Ministerio de Relaciones Exteriores
 Esquina Principal
 Caracas

Nelson José TINOS VALLADARES
 Jefe de la Oficina de Relaciones Internacionales
 Ministerio de Agricultura y Cría
 Torre Norte
 Centro Simón Bolívar
 Caracas

Francisco MORILLO ANDRADE
 Comisionado del Ministro
 Ministerio de Agricultura y Cría
 Torre Norte
 Centro Simón Bolívar
 Caracas

Laura GUEPEDIA BOSSI
 Tercer Secretario de la Embajada de Venezuela
 en Argentina
 Ministerio de Relaciones Exteriores
 1461 Santa Fé, Buenos Aires

OBSERVATEURS

OBSERVATEURS PERMANENTS

CORFE

In Seh MUNG
 Encargado de Negocios a.i. de Corea
 Embajada de la República de Corea
 Avda. Coronel Díaz 2860
 Buenos Aires, Argentina

ESPAGNE

Rafael MARQUEZ OMBRIO
 Agregado Comercial
 Embajada de España
 Corrientes 330, 6 piso
 Buenos Aires, Argentina

Carlos BLASCO VILMA
 Consejero Comercial
 Corrientes 330, 6 piso
 Buenos Aires, Argentina

JAPÓN

Satoru KASHIWAGI
 Primer Secretario de la Embajada
 de Japón
 Embajada de Japón
 Azcuénaga 1035
 Buenos Aires, Argentina

Taicafumi AKIZAWA
 Asistente de Sec. Económica
 Embajada de Japón
 Azcuénaga 1035
 Buenos Aires, Argentina

OBSERVATEURS D'ORGANISMES ET PROGRAMMESFAO

Pedro MORAL-LOPEZ
 Subdirector General de la FAO
 Representante Regional para la
 América Latina
 Casilla 10095
 Santiago, Chile

Carlos A. WIRTH
 Jefe del Programa de Cooperación y Comercio
 Oficina Regional de la FAO para la
 América Latina
 Casilla 10095
 Santiago, Chile

OIRSA

Roberto MATEA
 Representante de OIRSA
 Apartado Postal J-55
 Managua, Nicaragua

IPGH

Rubén C. RODRIGUEZ
 Secretario de la Sección Nacional Argentina
 del Instituto Panamericano de Geografía e
 Historia - IPGH
 Cabildo 301
 Buenos Aires, Argentina

BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT

Luciano BARRAZA
Jefe de la División de Agricultura
Banco Interamericano de Desarrollo
Washington D. C. , EUA

ALIDE

Ataliva PELAID
Contador
Asociación Latinoamericana
de Instituciones de Desarrollo
Lima, Perú

PAHO

Daniel LOPEZ FERRER
Representante Area VI
Oficina Sanitaria Panamericana
Regional de la Organización Mundial
de la Salud
Marcelo T. de Alvear 684
1395 Buenos Aires, Argentina

PERSONNEL DE L'IICA

Siège Central

José Emilio G. Araujo	Directeur Général
Carlos Madrid	Directeur Emerite
Manuel Rodríguez	Sous-Directeur Général
Jaine Acosta	Audit Interne
Miguel Angel Araujo	Directeur d'Evaluation
Enrique Blair	Sous-Directeur Général Adjoint pour la Planification
Hugo Cohan	Chef, Division de Planification Prospective et de Politiques
Hugo Fernández	Directeur de Financement Exterieur et Projets
Hernán Fuenzalida	Chef, Division des Affaires Juridiques et du Registre d'Accords
Guillermo Guerra	Directeur du Fonds Simon Bolivar
Heraclio Lombardo	Directeur de Supervision et du Suivi des Operations-Zone 1 (Nord)
Malcolm H. MacDonald	Sous-Directeur Général Adjoint pour le Développement Rural
Juan Luis Marambio	Chef, Division du Programmation et d'Operation
Rodolfo Martínez Ferraté	Sous-Directeur Général Adjoint pour la Coordination Externe
Lyndon McLaren	Directeur de Supervision et du Suivi des Operations-Zone 2 (Caraibes)
Carlos J. Molestina	Directeur de Conférences et Réunions
Luis Montoya	Directeur et Représentant aux Etats Unis et Canada
Efrain Morales	Directeur des Finances
Francis J. Mulhern	Directeur de Santé Animale

4.1.14

Miguel Paulette	Directeur de Supervision et du Suivi des Operations-Zone 3 (Andine)
Humberto Rosado	Directeur de Personnel
Don L. Shurtleff	Sous-Directeur Général Adjoint pour l'Administration et la Tresorerie
Fernando Suárez de Castro	Directeur du Programmation
Enrique Vigués	Directeur de Analyse et de Politiques

BUREAU DE L'IICA EN ARGENTINE

Héctor Alburquerque	Directeur
Fernando Ciarlo	Spécialiste en Education Agricole
Richard F. Gaeta	Spécialiste en Gestion pour le Développement
Eduardo Indarte	Spécialiste en Développement Rural
Leonardo Maestre	Spécialiste en Développement Regional
Freddie Silva	Coordonnateur du Projet du Fonds Simon Bolivar
Roberto Vázquez Platero	Spécialiste en Economie Agricole

CATIE

Gilberto Páez	Directeur
---------------	-----------

FONCTIONNAIRES DE LA REUNION

5.1.1

FONCTIONNAIRES DE LA REUNION

Directeur Général de l'IICA et Secrétaire ex officio du Conseil Interaméricain de l'Agriculture	José Emilio G. Araujo
Coordinateur Général et Secrétaire Technique	Carlos J. Molestina
Secrétaire du Directeur Général	Julieta Jimenez
Coordination de l'IICA Bureau de l'IICA en Argentine	
Coordinateur Général	Hector Albuquerque
Membre, Comité Organisateur	Leonardo Maestre
Secrétaire de Coordination	Lily Pomarino
Coordination Nationale	
Coordinateur Général	Luis Zemborain
Membres, Comité Organisateur	Daniel E. Eliçabe
	Angel Fernandez
	Arnaldo Firpo
	Luis Micheli
Journalistes	Brigitte de Langeron
	Patricia Aguado
Secrétariat de Coordination	Alicia Bermejo
Coordination Générale du Secrétariat	
Coordonnatrice Espagnol	Susana Lalli de Trejos
	Elsa de Galán
	Luis Delgado
Coordonnatrice Anglais	Elizabeth Lewis
	Margarita D. de Calderón
	Haline Balfour
Coordonnatrice Portugais	Marilia Guise
	Aiza Vargas
	Roberto Herschel
	Jorge Cogliatti

5.1.2

Coordonnatrice Français	Claude Némorin Henry Queyrat Hilda R. Brochier
- Equipe de Correcteurs	
Coordonnatrice Espagnol	Myriam L. de Nantes Pedro Pablo Ramírez Eddy Fresone
Coordonnatrice Anglais	Lydia Steiger Bernardo Huffman Mercedes Beláustegui
Coordonnatrice Portugais	Regina Castañeda María del Carmen Labrada
Coordonnatrice Français	Silvia A. Speroni Esperanza F. de Barril Francisco J.A. Lacaze
- Equipe de dactylographes	
Coordonnatrice Générale	María L.R. de Russo Martha Cagnolatti Romana Avizzano Lilian Benmayor Adolfo Cardoso José Collazo Martha de la Serna Norma del Gaudio Lecnor Dolado Josefina Gómez Liliana Hocyk Amalia Klyver Edna Noeli Méndez María I. Orlando Roberto Rodríguez Mirta Roitman Nicolás Sansone Oscar Schroeder Carmen Tabarico Ana B. de Terzian Alicia Venzani

5.1.3

- Service de la Salle et Réception

Coordonnatrice Générale

Julieta Fernandez

Coordonnatrice Nationale

Marcela Araujo

Alejandra Delle Donne

Malvina French

Malena Lalor

Elizabeth Miles

Ana Molina Salas

Alicia Mosquera

Marta Ojoli

Sandra Padula

Susana Stamler

- Service d'impression de Documents

Coordonnateur Général

Angel Fernández

Coordination Nationale

Jorge León

Haroldo Gómez

José Luis Herrera

José Pereira

Javier Tapela

Carlos Collazo

LISTE DE DOCUMENTS

LISTE DE DOCUMENTS

IICA/CE/Doc,

- 2(81) Rapport sur les évaluations de projets réalisés
- 3(81) Synthèse des résultats du processus d'évaluation de l'IICA 1974 - 1980
- 4(81) Analyse de la situation contractuelle du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE)
- 5(81) Évaluation globale du Fonds Simon Bolivar
- 6(81) Rapport additionnel sur la Procédure pour le Calcul des Quotas des Etats Membres de l'IICA
- 7(81) Demande de la République de Chine pour participer comme Observateur Permanent
- 8(81) L'inflation dans les pays de l'Amérique Latine et son impact dans le budget de l'IICA
- 14(81) Rapport sur les coûts de supervision technique et l'appui institutionnel et l'application des fonds (Rapport complémentaire au Projet Programme-Budget)
- 15(81) Rapport sur l'adoption de l'échelle de salaires et autres rémunérations du personnel pour le personnel international relatives à son équivalent avec l'OEA
- 16(81) Situation financière du CATIE
- ACIE 1 (I-0/81) rev.
- Rapport de la Première Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
- 18(81) Postulation IICA à "King Baudouin International Prize"
- 19(81) Nominations du Docteur José Emilio Guzmán Muñoz comme Directeur Emerite de l'IICA
- 20(81) Programme hémisphérique de Coopération Agro-énergétique
- 21(81) Groupe d'Experts

6.1.2

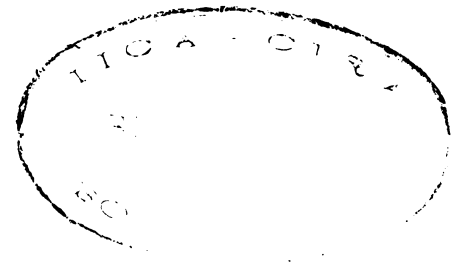
22(81) Coopération internationale en Santé Animale

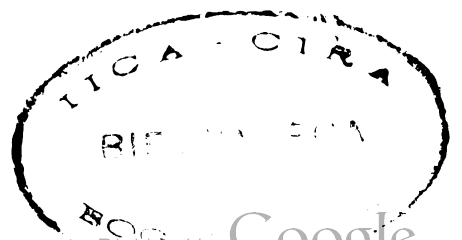
CP/Res.323(457/81)

Rapport sur la création d'un Institut Interaméricain de Réforme
Agraire

CP/CPD-1502/81 rev.1

Rapport du groupe de travail "Nouveaux Edifices de la Secrétairerie
Générale hors du Siège Social", sur la construction d'un édifice pour
les bureaux du Secrétariat Général et autres organismes de l'OEA à
Montevideo.





IICA C